



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



Burkina
Faso

Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Novembre 2022

Revue qualité par **Deloitte.**



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2022

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES	5
SOMMAIRE EXÉCUTIF	9
BREF APERÇU DU PAYS	11
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	12
1.1 Système politique	12
1.2 Organisation administrative	13
1.3 Situation géographique.....	14
1.4 Population	14
1.5 Education.....	15
1.6 Santé	17
1.7 Emploi	20
1.8 Rappel des agrégats principaux	23
2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES	26
2.1 Evaluation du produit intérieur brut	26
2.2 Détail du produit intérieur brut.....	28
3. ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	30
3.1 Réalisations et achèvement récents.....	30
3.2 Réalisations prévues en 2020	35
4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS	37
4.1 Éléments structurels	37
4.2 Système bancaire et marché financier	40
4.3 Taux d'inflation.....	47
4.4 Taux de change.....	47
4.5 Réserves étrangères	47
5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	49
5.1 Balance des paiements	49
5.2 Commerce régional.....	50
5.3 Commerce international	55
5.4 Investissements directs étrangers.....	61
5.5 Intégration régionale	62

6.	QUALITÉ DE SIGNATURE	65
6.1	Climat des affaires	65
6.2	Gouvernance financière	66
6.3	Notations financières	67
7.	FINANCES PUBLIQUES.....	69
7.1	Budget	69
7.2	Politique fiscale.....	72
7.3	Loi de finance 2022	74
8.	FACTEURS DE RISQUE.....	75
8.1	Risques politiques et sécuritaires	75
8.2	Risques sociaux.....	75
8.3	Risques macroéconomiques	76
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées.....	76
8.5	Risques sanitaires.....	76
8.6	Risques environnementaux	77
9.	SITUATION DE LA DETTE	78
9.1	Description générale de la dette publique.....	78
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette.....	80
9.3	Dettes extérieures	83
9.4	Dettes intérieures	87
9.5	Viabilité et soutenabilité	89
10.	ANNEXES.....	90
11.	LEXIQUE.....	92

ACRONYMES

AGOA	: Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
AFD	: Agence Française de Développement
ALT	: Assemblée Législative de la Transition
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
AVD	: Analyse de la Viabilité de la Dette
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BOABF	: Bank of Africa Burkina Faso
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CBI	: Coris Bank International
CHR	: Centres Hospitaliers Régionaux
CHU	: Centres Hospitaliers Universitaires
CIA	: Agence Centrale de Renseignement
CM	: Centres Médicaux
CMA	: Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
CNLS-IST	: Conseil National de lutte contre le sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
CNY	: Yuan Chinois
CPIA	: Evaluation des Politiques et Institutions Nationales
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CTCI	: Classification type pour le Commerce International
CVD-PFR	: Cadre de Viabilité de la Dette pour les Pays à Faible Revenu
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
EAD	: Dirham des Emirats Arabes Unis
EFTP	: Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
ERI-ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
EUR	: Euro
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAD	: Fond Africain de Développement
FAFPA	: Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	: Fonds d'appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FCPB	: Faitières des Caisses Populaires du Burkina
FDN	: Fonds Nordique de Développement
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FIDA	: Fond International de Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FRDC	: Fonds Régional de Développement de la CEDEAO
GATT	: Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce
GBP	: Livre Sterling
IC	: Indice Composite

IDA	: Association Internationale de Développement
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRSS	: Institut de Recherche en Sciences de la Santé
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
KWD	: Dinar koweïtien
LAL	: Lutte Anti-Larvaire
LOLF	: Loi Organique relative aux Lois de Finances
MILDA	: Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
OAT	: Obligations Assimilables du Trésor
OFID	: Fonds de l'OPEP pour le Développement International
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONATEL-BF	: Office National des Télécommunications du Burkina Faso
ONEF	: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PACD-PME/PMI	: Projet d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries
PAPS/EFTP	: Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
PCA	: Paquet Complémentaire d'Activités
PCSC	: Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité
PEJDC	: Projet Emplois Jeune et Développement de Compétences
PEJEN	: Programme Emplois Jeunes pour l'Education Nationale
PIAF-BF	: Programme Intégré d'Autonomisation de la Femme au Burkina Faso
PIB	: Produit Intérieur Brut
PID	: Pulvérisation Intra Domiciliaire
PIPHE-SA	: Projet de Création et de mise en place de l'Incubateur, de Pépinière et d'Hôtel d'Entreprises dans le Secteur Agro-alimentaire
PMA	: Paquet Minimum d'Activités
PMA	: Pays les Moins Avancés
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PN/EFTP	: Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
PNADES	: Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNE	: Politique Nationale d'Emploi
PNJ	: Politique Nationale de Jeunesse
PNLP	: Programme National de lutte contre le paludisme
PPP	: Partenariat Public-Privé
PSCE/JF	: Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
PSR	: Plan Stratégique de Réformes des forces armées nationales
RAV	: Responsables Administratifs Villageois
S&P	: Standard & Poor
SAR	: Riyal de l'Arabie Saoudite
SDMT	: Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SONABHY	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SYDONIA	: Système Douanier Automatisé
SYLVIE	: Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation
TPA	: Taxe Patronale d'Apprentissage

TPI	:	Traitement Préventif Intermittent
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCC	:	United Community Coin
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
US	:	Etats-Unis
USA	:	Etats-Unis d'Amérique
USD	:	Dollar des Etats-Unis
VA	:	Valeur Actuelle
VIH-SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immunodéficience Acquise



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, **Célestin Santéré SANON**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Burkina, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement relatives aux titres publics émis par l'État du Burkina.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Burkina ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

**Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**

Célestin Santéré SANON
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et s'étend sur une superficie de 274 200 km². C'est un pays continental sans débouché maritime. Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger et au sud par le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La côte la plus proche est à environ 500 km. Le Burkina Faso utilise les ports des pays voisins que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana pour ses besoins d'importations et exportations.

La population du Burkina Faso a été estimée à 20 505 155 habitants en 2019 selon les résultats du 5e Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) réalisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et serait de 20 903 278 habitants en 2021 selon la Banque Mondiale. Le classement 2020 du niveau de développement humain place le Burkina Faso au 182^e rang mondial sur 189 pays avec un IDH faible estimé à 0,452. Au niveau africain, le Burkina Faso est classé 46^{ème} sur 53 pays. Entre 2016 et 2021, le Produit Intérieur Brut du Burkina Faso est passé de 7 605,1 à 10 802,4 milliards de francs CFA, soit environ 3 197,3 milliards de francs CFA de richesses de plus créées sur la période. Cette dynamique économique devrait se poursuivre jusqu'en 2022 où le PIB atteindrait 11 695,1 milliards de francs CFA.

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2016 et 2021. En effet, le taux de croissance du PIB réel a affiché un niveau soutenu entre 2016 et 2018 passant de 6,0 % à 6,7 % en 2018. En 2019, le taux de croissance du PIB s'est établi à 5,7 % avant de ralentir à 1,9 % en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. Selon les estimations du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective, le rythme de la croissance économique du Burkina Faso s'est accéléré en 2021 en s'établissant à 6,9 %. La croissance en 2021 a été tirée principalement par les secteurs secondaire (+8,2 %) et tertiaire (+12,5 %), le secteur primaire ayant connu une récession (-6,4 %). Tenant compte du contexte international marqué par la pandémie de la COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne et des changements institutionnels intervenus au niveau national, le taux de croissance de l'économie du Burkina Faso devrait ralentir à 4,2 % en 2022.

Selon la BCEAO, le compte des transactions courantes est ressorti excédentaire de 335,9 milliards en 2021 contre 427,8 milliards en 2020, soit une réduction de 91,9 milliards (-21,5 %). Cette évolution du solde courant reflète la baisse de l'excédent de la balance des biens et services et de celui du compte du revenu secondaire combinée à l'augmentation du déficit du compte du revenu primaire. Le solde de la balance des biens s'est affiché excédentaire pour la quatrième année consécutive (161,1 milliards de FCFA en 2018 ; 214,3 milliards de FCFA en 2019 ; 765,5 milliards de FCFA en 2020 et 914,7 milliards de FCFA en 2021), en lien avec le dynamisme de l'activité dans le secteur minier.

Selon le Ministère en charge de l'économie, les recettes totales, y compris les dons, ont connu une hausse de 12,6 % en 2021, soit 248,5 milliards de francs CFA par rapport à 2020. Cette hausse est imputable en grande partie à l'augmentation des recettes fiscales. Les recettes totales se sont chiffrées à 2 223,8 milliards de francs CFA pour une prévision de 2 100,9 milliards de francs CFA en 2021, soit un taux de recouvrement de 105,9 %. Comparativement à 2020, les recettes totales, hors dons, ont connu une hausse de 17,3 %, représentant 287,2 milliards de francs CFA. Quant aux dépenses totales et prêts nets, en 2021 ils se sont établis à 2 867,2 milliards de francs CFA sur une prévision de 2 657,5 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 107,9 %. Par rapport à 2020, les dépenses totales et prêts nets ont connu une hausse de l'ordre de 12,9 %.

Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2016. Il est passé de 32,8 % à 54,8 % du PIB sur la période 2015-2021. Bien que le taux d'endettement du pays soit en augmentation, il demeure en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB. Ce ratio devrait baisser au cours des trois prochaines années à la faveur de la réduction du déficit budgétaire sur la période.

Le Burkina Faso a une politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de préserver la qualité de sa signature auprès des investisseurs.

Burkina Faso



Superficie
274 200 km²



Population en 2021
21 497 000 Hbts
(Source : Banque mondiale)



Capitale
Ouagadougou



Régime
Présidentiel



Monnaie
FCFA



Langue Officielle
Français



PIB Nominal en 2021
10 802,4 milliards FCFA
(Source : DGEF)

- ▶ Une économie basée sur l'**agriculture**, les **industries extractives** et le **commerce**
- ▶ Taux de croissance réel du PIB en 2021 : **6,9%**
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris, en 2021 : **5,9 %** du PIB
- ▶ Taux d'endettement en 2021 : **54,8 %** du PIB

1.1 Système politique

Le Burkina Faso, littéralement « pays des hommes intègres », est une république démocratique et laïque située en Afrique de l'ouest avec le français comme langue officielle. Le pays a accédé à l'indépendance le 05 août 1960¹ sous le nom de Haute Volta avant d'être rebaptisé Burkina Faso le 04 août 1984 sous la révolution sankariste. Après une période de sept (7) ans de régime d'exception, le Burkina Faso a adopté une constitution le 2 juin 1991, consacrant l'avènement de la quatrième république. Le régime politique du Burkina Faso est de type présidentiel multipartite. Le pays prévoyait le passage à une cinquième république à travers l'option d'une nouvelle constitution par voie référendaire en 2020. Les principaux changements prévus dans l'avant-projet de constitution sont :

- **La limitation de l'exercice de la présidence du Faso à deux mandats de cinq ans, qu'ils soient successifs ou non.** Une disposition verrouillée par l'article 192, selon lequel « aucun projet ou proposition de révision de la Constitution n'est recevable lorsqu'il remet en cause le nombre et la durée des mandats présidentiels » ;
- **Une meilleure séparation et un rééquilibrage des pouvoirs.** Ainsi, le chef de l'Etat pourra notamment faire l'objet d'une procédure de destitution de la part de la Cour constitutionnelle. Autre exemple, il ne pourra nommer que quatre des vingt-trois membres du Conseil supérieur de la magistrature ;
- **L'abrogation de la peine de mort ;**
- **L'inscription de certains droits humains essentiels, comme l'accès à l'eau potable, à la santé ou au logement, dans la Constitution.**

La nouvelle constitution est cependant toujours en attente d'adoption mais la peine de mort a été abolie en 2018. Par ailleurs, le pays connaît une transition politique depuis fin Janvier 2022 suite à un coup d'Etat perpétré par des militaires rassemblés sous la bannière du « Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration » (MPSR). La durée de la

transition a été fixée à trois (3) ans mais devrait être conduite sous l'égide de la constitution du 2 Juin 1991 et de l'Acte fondamental du MPSR du 29 Janvier 2022.

1.1.1 Le pouvoir exécutif

Selon l'article 37 de la constitution en vigueur (4ème république), le Président du Faso est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats de Président du Faso consécutivement ou par intermittence. Le Président du Faso est à la fois Chef de l'Etat et Président du conseil des ministres. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est nommé par le chef de l'Etat. Il est choisi parmi les membres du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Le gouvernement est le détenteur du pouvoir exécutif. A ce titre, il propose des lois et veille à l'application des lois votées.

Selon l'article 43 de la constitution, en cas de vacance de la Présidence du Faso pour quelle que cause que ce soit, ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par le Conseil constitutionnel, saisi par le gouvernement, les fonctions du Président du Faso sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Président pour une nouvelle période de cinq ans. L'élection du nouveau Président a lieu soixante (60) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus après constatation officielle de la vacance ou du caractère définitif de l'empêchement.

Indépendant depuis 1960, le Burkina Faso connaît une situation politique mouvementée. En effet, de l'indépendance à nos jours, onze chefs d'Etat se sont succédés à la tête du pays. Le dernier changement institutionnel au plus haut sommet de l'Etat est intervenu le 02 octobre 2022 avec l'arrivée au pouvoir du Capital Ibrahim TRORE issu du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR).

¹ Si le pays a accédé à l'indépendance le 05 août, la fête de l'indépendance est célébrée le 11 décembre qui correspond à la proclamation de la République (11 décembre 1958).

1.1.2 Le pouvoir législatif

Le parlement burkinabè comprend une chambre unique dénommée « Assemblée nationale ». Selon l'article 80 de la Constitution, les députés sont élus au suffrage universel direct, égal et secret². Ils exercent le pouvoir législatif. L'Assemblée nationale vote les lois qui régissent l'organisation politique, économique, sociale et culturelle du pays. Elle fixe ainsi les règles qui encadrent la société burkinabè. Elle contrôle également l'action gouvernementale.

Les propositions et projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres avant leur dépôt au bureau de l'Assemblée nationale. Le projet de loi est initié par le gouvernement alors que la proposition de loi émane soit d'un député ou d'un groupe de députés, soit d'une pétition constituée par au moins 15 000 signataires. Les projets et/ou propositions de loi sont par la suite transmis par la présidence de l'Assemblée nationale au Secrétariat général (direction générale des services législatifs) pour leur enregistrement et l'élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour à soumettre à la Conférence des présidents de commissions. Le rapport est ensuite discuté en séance plénière avant d'être adopté par vote par les députés.

1.1.3 Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est confié aux juges ; il est exercé sur tout le territoire du Burkina Faso par les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif déterminées par la loi. Selon la Loi n°015-2019/AN du 2 mai 2019 portant organisation judiciaire au Burkina Faso, les juridictions de l'ordre judiciaire au Burkina Faso sont :

- La Cour de cassation ;
- Les Cours d'appel ;
- Les tribunaux de grande instance ;
- Les tribunaux du commerce ;
- Les tribunaux départementaux ;
- Les tribunaux d'arrondissements ;
- Les tribunaux du travail.

En plus de ces juridictions de droit commun, il y a les juridictions exceptionnelles que sont :

- Le tribunal militaire ;
- La haute cour de justice.

Les juridictions de l'ordre administratif sont :

- Le conseil d'Etat ;
- La Cour d'appel administrative ;
- Le tribunal administratif.

La Cour d'appel administrative a été récemment créée par une loi mais n'est pas encore opérationnelle. A côté de ces juridictions, il existe des juridictions particulières que sont le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes. La Cour de cassation est la juridiction supérieure de l'ordre judiciaire. Le Conseil d'Etat est la juridiction supérieure de l'ordre administratif. La Cour des comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Le tribunal des conflits est la juridiction de règlement des conflits de compétence entre les juridictions.

1.2 Organisation administrative

Le Burkina Faso est organisé en circonscriptions administratives que sont :

- La région ;
- La province ;
- Le département.

Il y a au total 13 régions dirigées chacune par un gouverneur de région. Chaque région est constituée par un ensemble de provinces dirigées par des hauts commissaires. Les provinces, au nombre de 45, sont subdivisées en départements ayant chacun à leur « tête » un préfet. Le département est formé par un ensemble de villages dirigés par les chefs de villages assistés aujourd'hui par les responsables administratifs villageois (RAV) qui sont les répondants de l'administration dans les villages.

Dans le cadre de la décentralisation, le Burkina Faso a créé des collectivités locales que sont les régions et les communes. Il existe trois statuts communaux : la commune rurale, la commune urbaine, la commune à statut particulier. On dénombre 302 communes rurales, 47 communes urbaines et 02 communes à statut particulier, dont Ouagadougou la capitale politique et Bobo-Dioulasso la capitale économique.

² Le corps électoral désigne directement son représentant. Le vote s'effectue selon le principe une personne = une voix et le secret du vote implique matériellement le bulletin anonyme.

1.3 Situation géographique

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et s'étend sur une superficie de 274 200 km². C'est un pays continental sans débouché maritime. Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger et au sud par le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La côte la plus proche est à environ 500 km. Le Burkina Faso utilise les ports des pays voisins que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana pour ses besoins d'importations et d'exportations. Il existe une voie ferrée qui relie la ville de Ouagadougou à celle d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en passant par Bobo – Dioulasso.

Le pays a un réseau hydrographique assez important. La majorité des cours d'eau est située au sud du pays. Le Burkina Faso est situé sur trois (03) bassins internationaux : les bassins du Niger, de la Comoe et de la Volta.

Deux grands types de paysages existent au Burkina Faso :

- La plus grande partie du pays est couverte par une pénéplaine. Elle forme un relief très légèrement vallonné avec par endroit quelques collines isolées, ultimes vestiges d'un massif du précambrien. C'est un paysage assez monotone, avec un sol le plus souvent coloré en ocre par la latérite. Il a un relief plat qui ne retient pas de grande quantité d'eau d'où l'insuffisance hydrique dans certaines régions ;
- La partie sud-ouest du pays forme un massif gréseux. Le point culminant du pays s'y trouve : le Tenakourou (749 m). Le massif est limité par des falaises très escarpées atteignant 150 m de haut.

L'altitude moyenne est de 400 m et le différentiel entre les deux points extrêmes ne dépasse pas 600 m.

Le Burkina Faso possède un climat tropical de type soudano-sahélien (caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au nord à plus de 1 000 mm au sud-ouest) avec deux saisons très contrastées : la saison des pluies avec des précipitations comprises entre 300 mm et 1 200 mm et la saison sèche durant laquelle souffle l'harmattan, un vent chaud et sec, originaire du Sahara.

On peut donc distinguer trois grandes zones climatiques :

- La zone sahélienne au nord du pays : moins de 600 mm de pluviométrie par an et amplitudes thermiques élevées (15 à 45 °C) ;
- La zone soudano-sahélienne entre 11° 3' et 13° 5' de latitude Nord. C'est une zone intermédiaire pour les températures et les précipitations ;
- La zone soudano-guinéenne au sud du pays : plus de 900 mm de pluie par an et des températures moyennes relativement basses.

On distingue deux saisons inégales : une saison d'hivernage très courte de 3 à 4 mois (juin à septembre) et une saison sèche de 8 à 9 mois (octobre à juin). La température varie de 16 à 45 °C. L'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3 000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm.

Dans la zone climatique sahélienne, la plus sèche, la végétation appartient au type de steppe arbustive à épineux et à graminées annuelles. La zone soudano-sahélienne abrite une flore dite de brousse tigrée. Le sud de cette région est caractérisé par la savane, composée d'arbres et d'arbustes. La zone soudano-guinéenne dispose d'une végétation plus variée grâce aux précipitations plus abondantes, constituée de savanes, des galeries forestières et des forêts tropicales sèches.

1.4 Population

Selon les résultats définitifs du 5e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) du Burkina Faso, réalisé en 2019, la population résidente totale du Burkina Faso était de 20 505 155 d'habitants. Selon les projections de la Banque Mondiale, la population du Burkina Faso devrait passer de 20 903 278 habitants en 2020 à 21 497 000 habitants en 2021 avant d'atteindre 22 103 000 habitants en 2022. Les hommes représentaient 48,3 % de la population en 2019 et les femmes 51,7 %. Le taux de croissance annuel moyen de la population était de 2,94 % de 2006 à 2020.

Le Burkina Faso a une population très jeune, la tranche 0-14 ans représente 45,3 % de la population totale. Selon les résultats définitifs du 5e RGPH, en 2019 le Burkina Faso comptait 63,8 % de musulmans, 20,1 % de catholiques, 6,2 % de protestants et environ 9,0 % d'animistes.

Tableau 1 Statistiques sur la population du Burkina

Libellé	Indicateur
Population en 2019	20 505 155 habitants
Homme	48,3%
Femme	51,7%
Taux de croissance moyen annuel de la population de 2006-2019	2,94%
Population par tranche d'âge en 2019	
0 – 4	16,2%
5-14	29,1%
15-64	51,4%
65 et plus	3,4%
Ratio entre la population urbaine et rurale 2010-2019*	
2010	32,7%
2011	33,7%
2012	34,7%
2013	35,8%
2014	46,9%
2015	38,0%
2016	39,1%
2017	40,3%
2018	41,6%
2019	42,8%
Religion	
Musulman	63,8%
Catholique	20,1%
Protestant	6,2%
Animiste	9,0%

Source : INSD, * Banque Mondiale

1.5 Education

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif burkinabè est organisé en deux sous-systèmes avec peu de passerelles entre eux. Il s'agit du système formel et du système non formel. L'enseignement formel comprend : l'enseignement de base, l'enseignement post-primaire et secondaire et l'enseignement supérieur. L'enseignement de base comprend l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. L'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans au moins. Elle comprend un seul cycle ayant une durée de trois (3) ans. L'enseignement primaire accueille les enfants âgés de 6 ans au moins et la durée normale de la scolarité est de 6 ans. L'enseignement primaire a un cycle unique constitué de trois cours d'une durée de deux ans chacun : le cours préparatoire (CP1, CP2), le cours élémentaire (CE1, CE2) et le cours moyen (CM1, CM2).

L'enseignement post-primaire et secondaire comprend l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement général est organisé en deux (02) cycles : le premier cycle d'une durée de 4 ans et sanctionné à la fin par le diplôme du Brevet d'études du premier cycle et le second cycle qui dure trois (3) ans et couronné par le baccalauréat (BAC).

L'enseignement technique et professionnel comporte trois (03) cycles que sont le cycle court qui dure trois à quatre ans après le CEP suivant les filières de formation et est sanctionné en fin de cycle par le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) ; le cycle moyen qui lui dure deux ans après le BEPC et débouche sur le Brevet d'études Professionnelles (BEP) et le cycle long qui dure trois ans après le BEPC et conduit au Baccalauréat.

L'enseignement supérieur est le dernier maillon au niveau du système éducatif formel. Il est dispensé par les universités, les grandes écoles et les instituts publics et privés. L'enseignement supérieur

comprend trois cycles (03) selon les filières d'enseignement et de formation sanctionné chacun par un diplôme, un grade ou un certificat.

1.5.2 Plan de développement en faveur de l'éducation

Le système éducatif burkinabè a un caractère généraliste, peu professionnalisant et ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi. En dépit des différentes réformes entreprises, l'éducation de base est en perte de qualité. L'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) restent qualitativement et quantitativement faibles et désorganisés, avec des disparités régionales et de genre accentués. Les défis majeurs du système éducatif sont les suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'éducation de base ;
- L'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'EFTP ainsi que la réduction des disparités ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- La réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie ;
- Le renforcement de la capacité humaine et matérielle ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pour faire face à ces défis, le programme national de développement économique et social 2 (PNDES 2) 2021-2025 vise, en matière d'éducation, à accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie. Le plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) s'inscrit également dans cette dynamique.

1.5.3 Statistique par cycle

Selon les données de l'annuaire statistiques 2020/2021 du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) présentée dans le tableau 3, le taux brut de scolarisation à l'école primaire est passé de 83,0 % en 2013 (dont 82,8 % pour les garçons et 83,2 % pour les filles) à 86,1 % en 2021 (84,9 % pour les garçons et 87,3 % pour les filles). Le nombre d'élèves par enseignant était d'environ 50 en 2021 contre 51,3 en 2013. Le nombre d'élèves par classe est passé de 51,4 en 2013 à 49,5 en 2021. Le nombre d'écoles primaires publiques et privées au Burkina Faso en 2021 était estimé à 15 077 avec, au total, 66 466 classes. Le taux d'achèvement au primaire était de 62,4 % pour l'année scolaire 2020/2021 (dont 57,3 % pour les garçons et 67,7 % pour les filles). Par rapport à l'année 2020, ces statistiques montrent une légère augmentation de la performance du cycle primaire et cela pourrait s'expliquer par la réouverture des écoles suite à l'allègement des mesures barrières contre la pandémie de la COVID - 19.

Tableau 2 Indicateurs de performance du cycle primaire

Indicateur	2013	2020	2021
Taux brut de scolarisation	83,0%	86,6%	86,1%
Garçon	82,8 %	85,8 %	84,9%
Fille	83,2 %	87,5 %	87,3%
Nombre d'élève par enseignant	51,3	49,6	50
Nombre d'élève par classe	51,4	48,5	49,5
Nombre d'école	12 394	14 863	15 077
Nombre de classe	47 709	66 870	66 466
Taux d'achèvement	57,6%	60,3 %	62,4%
Garçon	55,7%	56 %	57,3%
Fille	59,7%	64,9 %	67,7%

Source : MENAPLN, INSD

Le taux de scolarisation brute au post-primaire et au secondaire présenté dans le tableau 4, est passé de 29,5 % en 2013 (dont 31,9 % pour les garçons et 27 % pour les filles) à 37,3% en 2021 (dont 34,9 % pour les garçons et 39,8 % pour les filles). Le taux d'achèvement au post – primaire était de 36,7 % en 2021 (dont 32,6 % pour les garçons et 41,1 % pour les filles) contre 20 % au secondaire (dont 21,6 % pour les garçons et 18,4 % pour les filles).

Le nombre d'élèves par enseignant était de 67,7 en 2013 dans l'enseignement post-primaire et secon-

daire général contre 44 en 2021. Au niveau de l'enseignement technique, ce ratio est passé de 11,1 à 12,8 sur la même période. Ces améliorations résultent du vaste programme de recrutement des enseignants lancé par l'Etat depuis quelques années. Le nombre d'élèves par classe dans l'enseignement post-primaire et secondaire général est passé de 71 en 2013 à 51 en 2021. Ce ratio était de 53 élèves par classe au post – primaire en 2020 contre 41 élèves par classe au secondaire.

Tableau 3 Indicateurs de performance des cycles post-primaire et secondaire et de l'enseignement technique

Indicateur	2013	2020	2021
Post – primaire et secondaire			
Taux brut de scolarisation	29,5 %	38,3 %	37,3 %
Garçon	31,9 %	36,9 %	34,9 %
Fille	27%	39,9 %	39,8 %
Nombre d'élève par enseignant	67,7	47,6	44
Nombre d'élève par classe	71	54	51
Nombre d'établissement	1 598	4 322	4 306
Nombre de classe	11 832	26 176	26 153
Taux d'achèvement au post-primaire	24,3 %	39 %	36,7%
Garçon	26,4 %	35,5 %	32,6%
Fille	22,3 %	42,6 %	41,1%
Taux d'achèvement secondaire	8,9 %	17,5 %	20,0%
Garçon	11,0 %	19,8 %	21,6%
Fille	6,8 %	15,1 %	18,4%
Enseignement technique			
Nombre d'élève par enseignant	11,1	12,5	12,8
Nombre d'élève par classe	31	33	37
Nombre d'établissement	140	161	178
Nombre de classe	906	1 103	1 166

Source : INSD, MENAPLN

Au niveau de l'enseignement technique, ce ratio est passé de 31 à 37 sur la même période. Le nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général au Burkina Faso était estimé à 4 306 avec 26 153 classes en 2021. Dans l'enseignement technique, ce chiffre était de 178 établissements avec 1 166 classes en 2021.

Selon l'annuaire statistiques 2020/2021 du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI), le taux de transition du secondaire au supérieur était estimé à 88 % en 2021 avec 78,2 % pour les filles et 95,3 % pour les garçons. Le nombre d'étudiants était esti-

mé à 190 218 (dont 36,6 % de filles) en 2021 pour 8 758 enseignants (dont 8,8 % de femme et 1921 enseignants permanents), soit 1 enseignant permanent pour 99 étudiants. En 2021, le Burkina Faso comptait 186 établissements d'enseignement supérieur, dont 128 établissements privés.

1.6 Santé

1.6.1 Architecture du système de santé

Au Burkina Faso, le système de santé se présente sous la forme d'une pyramide organisée en trois niveaux qui assurent des soins de santé primaire, secondaire et tertiaire :

- Le premier niveau de la pyramide est constitué par les districts sanitaires et comprend deux échelons. Le premier échelon de soins est le Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et le deuxième échelon de soins du district sanitaire est le Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA). Les CSPS sont les structures de base du système de santé au sein desquels est assuré le Paquet Minimum d'Activités (PMA) défini par le Ministère de la santé. Le CMA sert de référence pour les formations sanitaires du district car c'est à ce niveau du système qu'est délivré le Paquet Complémentaire d'Activités (PCA). En 2020, le Burkina Faso comptait 2 041 CSPS, 46 CMA et 71 centres médicaux (Tableau 5) ;
- Le deuxième niveau est représenté par les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR). Ils servent de référence et de recours aux CMA. En 2020, on dénombrait 9 CHR au Burkina Faso ;
- Le troisième niveau est constitué par les Centres Hospitaliers Nationaux (CHN) et les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Les CHN et les CHU représentent le niveau de référence le plus élevé pour les soins spécialisés. Ils sont au nombre de 6, dont 1 CHN, et servent également de cadre de formation des différentes catégories de personnels et de recherche.

Tableau 4 Répartition des infrastructures de santé en 2020

Type d'infrastructure	Effectif
Soins primaires	2 158
CSPS	2 041
CMA	46
Centre médical	71
Soins secondaires	9
CHR	9
Soins tertiaires	6
CHU	5
CHN	1

Source : INSD

En plus de ces infrastructures publiques de santé, le pays comptait 641 formations sanitaires privées et 904 officines et dépôts privés en 2020. La médecine traditionnelle joue également un rôle important dans le système de santé burkinabè. La répartition du personnel de santé dans le secteur public au 31 décembre 2019, présentée dans le tableau 6, révèle que le pays disposait de 884 médecins spécialistes

(soit 1 médecin spécialiste pour 23 177 habitants), 1 026 médecins généralistes (soit 1 médecin généraliste pour 19 969 habitants), 313 pharmaciens (soit 1 pharmacien pour 65 457 habitants), 11 569 infirmiers (attaché de santé, infirmier diplômé d'Etat et infirmier breveté), soit 1 infirmier pour 1 771 habitants et 4 320 Sages – Femmes / Maïeuticiens d'Etat (1 Sage-Femme/ Maïeuticien d'Etat pour 4 743 habitants).

Tableau 5 Répartition du personnel de santé dans le secteur public au 31 décembre 2019

Type de personnel	Effectif	Ratio habitant/personnel
Médecin spécialiste	884	23 177
Médecin généraliste	1 026	19 969
Infirmier	11 569	1 771
Sage-femme/Maïeuticien d'Etat	4 320	4 743

Source : INSD

1.6.2 Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée de 12 ans au Burkina Faso entre 2000 et 2020, en

passant de 50 à 62 ans (Tableau 7). Le pays est bien classé en termes d'espérance de vie si on se réfère à la moyenne de l'Afrique de l'Ouest qui est estimée à 58,94 ans. La mère et l'enfant constituent les groupes les plus vulnérables. Selon la Banque

Mondiale, entre 2010 et 2020, le taux de mortalité infantile à la naissance a baissé de 90,9 à 52,8 pour 1 000 naissances vivantes et celui de mortalité infantile avant cinq (05) ans a baissé de 178,9 à 85,0 pour

1000 naissances vivantes. La mortalité maternelle est passée de 516 à 385 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2000 et 2010. Elle était estimée à 320 décès pour 100 000 naissances en 2017.

Tableau 6 Statistiques générales sur l'état de santé des populations au Burkina Faso

	2000	2010	2018	2020
Espérance de vie à la naissance (Homme/Femme)	50 (49/52)	57 (56/58)	61 (60/62)	62 (61/63)
Mortalité infantile (pour 1000 naissances)				
A la naissance	90,9	68,1	55,4	52,8
Avant 5 ans	178,9	121,5	90,8	85,0
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)*	516	385	-	-

Source : Banque mondiale, avril 2022. * Estimation World Population Prospect 2019 (ONU).

1.6.3 Prévalence des maladies

Le profil épidémiologique du pays est marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due aux endémo-épidémies et par l'augmentation progressive des maladies non transmissibles. Les principales maladies d'importance en santé publique sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, le VIH-SIDA, les IST, la tuberculose, la lèpre, etc. En outre, le Burkina Faso est régulièrement confronté à des épidémies de méningite. Selon l'OMS et le ministère de la santé, l'incidence du paludisme (pour 1000 habitants à risque) est passée de 603,2 en 2000 à 571,3 en 2010 pour se situer à 389,9 en 2020. En 2020, le paludisme représentait 13 % des 10 principaux motifs de décès dans les formations sanitaires des districts, soit 3 983 décès.

Selon les données de l'OMS et le ministère de la santé, le taux de prévalence du VIH-SIDA (population de 15 à 49 ans) est passé de 2,7 % en 1990 à 0,79 % en 2020. En 2020, le nombre de personnes vivant avec le SIDA était estimé à 58 611 et le nombre de personnes nouvellement infectées par le VIH était de 3 319. Au total, il y a eu 3 300 décès dus au sida en 2020 contre 5000 en 2010, soit une baisse de 34 % depuis 2010. Le taux de personnes vivant avec le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux était de 72 % en 2020. En revanche, seulement 17 % des enfants âgés de 0 à 14 ans ont accès aux antirétroviraux. Chez les femmes enceintes vivant avec le VIH, 89 % ont accès au traitement pour la prévention de la transmission du virus à leurs enfants. Tous les districts sanitaires sont couverts par des programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Selon l'OMS, la prévalence de la population générale présente des disparités selon

le sexe. En effet, les femmes ont une prévalence de 0,8 % contre 0,5 % chez les hommes, d'où un ratio homme/femme de 1,6.

Le recul de l'incidence du paludisme au Burkina Faso est le fait des stratégies de lutte préconisées par le PNLP :

- La prise en charge correcte et précoce des cas de paludisme dans les formations sanitaires et au niveau communautaire ;
- La prévention du paludisme chez la femme enceinte par le traitement préventif intermittent (TPI) ;
- La lutte anti vectorielle : promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILDA), la pulvérisation intra domiciliaire (PID), la lutte anti-larvaire (LAL) et l'assainissement du milieu ;
- La lutte contre les épidémies de paludisme dans le cadre de la surveillance intégrée des maladies et de la riposte ;
- Les stratégies de soutien : communication pour le changement de comportement, recherche opérationnelle, suivi-évaluation et renforcement institutionnel / partenariat.

Concernant le recul du VIH-SIDA, le Conseil national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST) a été le fer de lance de la stratégie. Le CNLS-IST se réunit une fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

Les premiers cas de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) au Burkina Faso ont été confirmés le

9 mars 2020, faisant du Burkina Faso le quatrième pays atteint en Afrique de l'Ouest après le Nigeria, le Sénégal et le Togo. A la date du 10 Mars 2022, le bilan de la pandémie fait état de 20 808 cas confirmés, 20 416 guéris et 379 décès³. Une coordination de la riposte contre la pandémie a été mise en place et les autorités burkinabè ont annoncé l'élaboration d'un plan de préparation et de riposte dès le début de la pandémie. Les mesures entreprises sont entre autres :

- L'interdiction de tous les événements d'envergure nationale et internationale sur le territoire ;
- La fermeture de tous les établissements d'enseignement à partir du 16 mars 2020 ;
- La suspension de tous les cultes et prières de masse par les autorités religieuses ;
- L'instauration d'un couvre-feu de 19 h à 5 h, sur toute l'étendue du territoire, à compter du 21 mars, ainsi que des mesures de restrictions de la fréquentation des lieux publics tels que les marchés, les restaurants, les débits de boissons, les salles de cinémas, de jeux et de spectacles. Le couvre-feu est passé de 21h à 4h du matin à partir du 20 avril 2020 ;
- La fermeture des frontières aériennes, terrestres et ferroviaires, excepté pour le transport du fret et les vols militaires ;
- La fermeture des grands marchés et yaars dans la ville de Ouagadougou à compter du 26 mars 2020 ;
- La mise en quarantaine de tout stock de chloroquine dans les dépôts pharmaceutiques et la relance de la production de paracétamol et de chloroquine dans l'Unité pharmaceutique (U-PHARMA) au sein de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) à Ouagadougou ;
- La mise en quarantaine de toutes les villes ayant enregistré au moins un cas de COVID-19 ;
- Le lancement de deux essais cliniques contre la COVID-19 ; le premier dénommé Chloraz, étudie l'efficacité de l'association Chloroquine-Azithromycine dans le traitement de la COVID-19. Le deuxième essai clinique concerne un phyto-médicament antiretroviral, l'Apivirine, initialement développé contre le VIH par la société pharmaceutique béninoise API-Benin International ;

- La mobilisation de 394 milliards de FCFA pour faire face à la crise dans le pays. Cette somme couvre le plan de riposte contre la COVID-19, qui est de 178 milliards, et le reste pour les mesures d'accompagnement des populations et des activités économiques et sociales, sur la période d'avril à juin 2020 ;
- Le port du masque obligatoire sur toute l'étendue du territoire, à compter du 27 avril 2020.

L'allègement progressif des mesures barrières a commencé le 20 avril 2020 avec la réouverture du grand marché de Ouagadougou, suivi de la levée de la mise en quarantaine des villes à cas confirmés à la date du 5 mai 2020. Le couvre-feu a été levé le 3 juin 2020 et la réouverture des établissements d'enseignement supérieur a été effective le 16 mai 2020. Pour les établissements d'enseignements primaire, post-primaire et secondaire, seules les classes d'examen (les classes de CM2, de 3ème et de Terminale) ont été autorisées à rouvrir et la rentrée a été effective pour ces classes le 1er juin 2020. La réouverture des frontières terrestres et ferroviaires est intervenue le 1er décembre 2021.

1.7 Emploi

1.7.1 Population active

La Banque Mondiale estime à 7 620 386 la population potentielle active⁴ du Burkina Faso en 2020 (Tableau 8). Les hommes constituent plus de la moitié des actifs (55,4 %). Le taux de participation des femmes à l'activité économique est de 44,6 %. Entre 2006 et 2014, la proportion des femmes a connu une légère augmentation, passant de 43,2 % à 44,7 %, avant d'amorcer une légère baisse de 2015 à 2019. Entre 2015 et 2020, la population active burkinabè a augmenté de 1 033 749 personnes, soit 13,6 %. La part de la population active est plus importante en milieu rural. En effet, selon les estimations de l'OIT, 72,4 % des actifs vivaient en milieu rural contre 27,6 % en milieu urbain en 2020.

Selon les estimations de l'OIT en 2020, les actifs âgés de 25 ans ou plus représentaient 71,8 % de la population active occupée au Burkina Faso et ceux de la tranche d'âge de 15 – 24 ans représentaient 28,2 %.

3 Communiqué__point__Covid-19_Burkina_Faso__du_08_mars_2022-page-001.jpeg (1240x1754) (sig.bf)

4 Elle regroupe l'ensemble des individus considérés en âge de travailler.

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2018 indiquent qu'en milieu urbain, les actifs occupés de

35-64 ans occupaient la plus grande proportion (49,2 %) de la population active occupée.

Tableau 7 Répartition de la population active

Indicateur	Valeur indicateur
Population active en 2020	7 620 386
Homme	55,4 %
Femme	44,6 %
Milieu d'habitation en 2020	
Urbain	27,6 %
Rural	72,4 %
Proportion des actifs par tranche d'âge en 2020	
15 – 24 ans	28,2 %
25 ans et plus	71,8 %

Source : OIT, INSD, Banque mondiale.

1.7.2 Taux de chômage

Selon l'OIT, le taux de chômage⁵ au Burkina Faso est passé de 6,7 % à 4,8 % entre 2015 et 2021 (Tableau 9). Le taux de chômage chez les femmes était estimé à 4,8 % en 2021 contre 4,7 % chez les hommes. En 2018, le taux de chômage en milieu urbain était estimé à 3,7 % contre 8,0 % en milieu rural selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI). Selon l'ERI-ESI de 2018, la durée moyenne du chômage est de 4,5

ans. Elle est plus élevée chez les personnes non instruites. En 2018, l'ERI-ESI estimait à 39,4 % les chômeurs entre 25 et 34 ans et 29,0 % pour la tranche des 35 et 64 ans. Selon l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a baissé entre 2016 et 2018, passant de 20 459 à 16 619. En 2019, ce nombre était de 14 820 (dont 6 383 femmes), soit une baisse de 12,1 % sur la période 2018 – 2019.

Tableau 8 Le chômage au Burkina Faso

Indicateur	Valeur indicateur
Taux de chômage, OIT	4,8 % (2021)
Homme	4,7 % (2021)
Femme	4,8 % (2021)
Taux de chômage selon le milieu, INSD (ERI-ESI)	
Urbain	7,4 % (2018)
Rural	3,3 % (2018)
Durée moyenne du chômage (ans), INSD (ERI-ESI)	4,5 (2018)

Source : OIT, INSD

1.7.3 Taux de sous-emploi

Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : (i) elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont dis-

ponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ; (ii) elles travaillent à temps partiel ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

⁵ Le taux de chômage BIT est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de Chômage au sens BIT divisée par la main d'œuvre (Actifs + Chômeurs).

Selon les estimations de l'OIT, le taux de sous-emploi visible ⁶ (lié à la durée du travail) était de 16,4 % en 2019 au Burkina Faso. Ce taux était de 19,2 % en 2018 selon l'ERI-ESI. Ce qui signifie que près d'un actif occupé sur six travaille moins de 40 heures et désire travailler plus. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, ce taux était estimé à 19,2 % en 2019 selon l'OIT. La distribution du taux de sous-emploi selon le milieu de résidence montre que le taux de sous-emploi visible en milieu urbain était de 15,1 % contre 16,8 % en milieu rural en 2019.

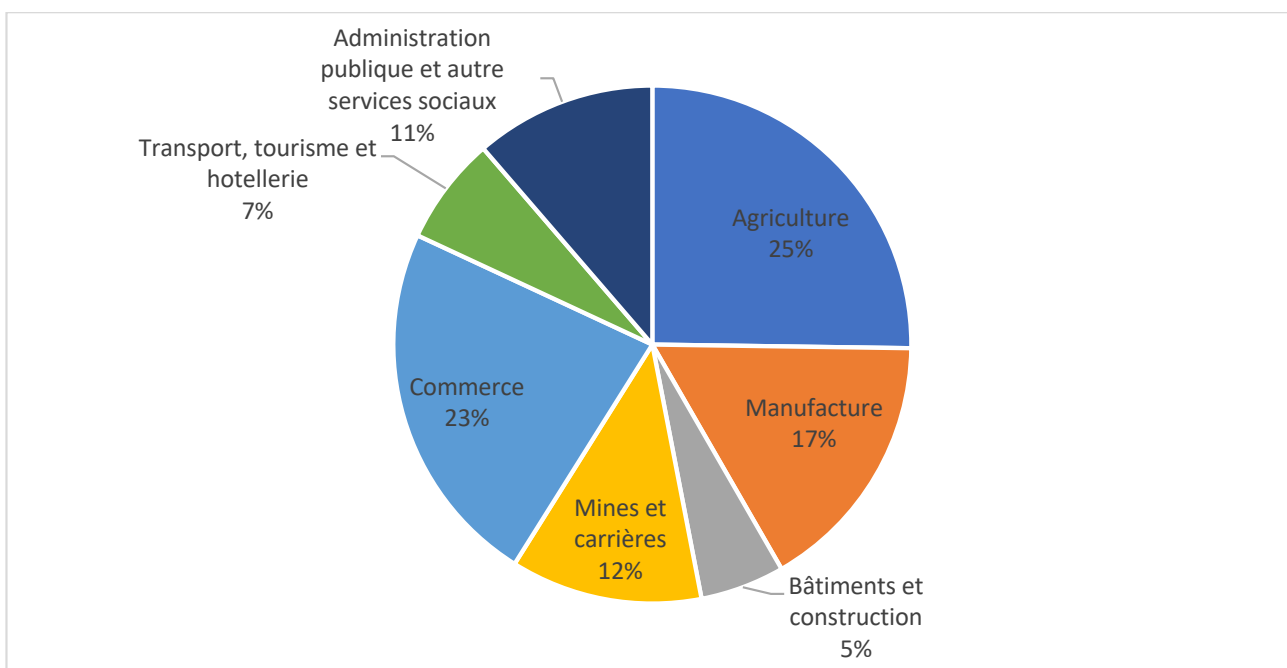
Le taux de sous-emploi visible est plus élevé chez les femmes. Parmi les femmes qui travaillent, 19,8 % sont en sous-emploi visible contre 13,6 % pour les hommes. Ces taux étaient de 19,2 % en 2018 selon l'ERI-ESI, dont 16,9 % chez les hommes et 22 % chez les femmes. Les résultats de l'ERI-ESI montrent également que le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre était de 35,6 % en 2018 au niveau national, dont 29,6 % chez les hommes et 41,9 % chez les femmes.

1.7.4 Emploi formel et informel

Selon l'ERI-ESI en 2018, le taux d'emploi ⁷ était estimé à 76 % au niveau national. En considérant les actifs âgés de 15 à 64 ans, le taux d'emploi est de 96,6 % au niveau national selon la même enquête. Le taux d'emploi recouvre aussi des disparités selon le genre. Il est plus élevé chez les femmes (97,1 %) que chez les hommes (96,6 %). Selon les estimations de l'OIT, la proportion de l'emploi informel en 2018 était de 95,4 %. La proportion de l'emploi en dehors du secteur formel était estimée à 87,5 % la même année.

En 2019, la proportion de l'emploi dans le secteur de l'agriculture selon l'OIT était de 25,2 % contre 33,7 % dans le secteur industriel et 41,1 % dans le secteur tertiaire. De façon spécifique, la figure 1 montre qu'en 2019 le secteur agricole occupait 25 % des emplois, suivi par le commerce (23 %), la manufacture (17 %), les mines et carrières (12 %) et l'administration publique (11 %). Le transport, l'hôtellerie et restauration occupaient environ 7 % des emplois et la branche des bâtiments et construction occupaient environ 5 % des emplois.

Figure 1 : Répartition des emplois au Burkina Faso en 2019



Source : OIT 2019.

⁶ Le sous-emploi lié à la durée du travail, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) Travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine (40h) ; ii) Disponible pour travailler plus et/ou iii) la recherche d'un travail supplémentaire.

⁷ Le taux d'emploi est le pourcentage de la population en âge de travailler (15 ans ou plus) avec un emploi.

1.7.5 Politique de l'emploi

Pour s'attaquer au problème de chômage des jeunes, le gouvernement burkinabè a adopté un référentiel principal de développement qui est le Plan national de développement économique et social (PNDES). L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Ce plan ambitionne de créer au moins 50 000 emplois décents par an sur la période 2016-2020. Avant le PNDES, des politiques sectorielles avaient été adoptées en 2008. Il s'agit des Politiques nationales de jeunesse (PNJ), d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) et d'emploi (PNE).

En ce qui concerne la question de l'emploi, la PNE est le cadre de référence. Elle a pour objectif principal « d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso ». La PNE vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions de promotion d'emplois au Burkina Faso. Elle compte quatre objectifs stratégiques :

- Renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales ;
- Renforcer la création d'emplois ;
- Améliorer l'employabilité ;
- Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi.

Pour l'opérationnalisation de la PNE, un plan d'actions a été adopté, des fonds nationaux, puis, plus tard, un Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) et un Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PAPS/EFTP) ont été mis en place afin de promouvoir l'emploi des jeunes. En plus de ces programmes, quatre fonds nationaux (FASI, FAPE, FAIJ et FAFPA) ont été mis en place pour soutenir les micro-projets des jeunes. En 2018, le nombre de projets financé était de 12 702 pour un coût total de 12,19 milliards de FCFA.

1.7.6 Dynamique de l'emploi

Le PSCE/JF a été conçu en 2011 et mis en œuvre sur trois ans couvrant la période 2012-2014. Selon le ministère en charge de la promotion de l'emploi, le programme a permis la création de 100 401 emplois au titre de la période 2012-2013 et de 49 465 emplois en 2014, soit près de 150 000 emplois directs et indirects ⁸ pour les trois ans du programme. En 2018, 1 370 postes enregistrés à l'ANPE sur 1 400 prévus ont été pourvus au profit de 959 hommes et 411 femmes. De même, 8 859 agents ont été recrutés en 2018 au profit de l'Administration publique au titre des concours directs avec et sans formation. Selon le rapport annuel de performance du PNDES 2019, 10 537 agents ont été recrutés au profit de l'administration publique en 2019. Le nombre de postes à pouvoir dans la fonction publique en 2020 était de 5 884 postes.

Le Projet Emplois Jeune et Développement de Compétences (PEJDC), lancé en 2014 avec l'appui de la Banque mondiale et doté d'une enveloppe de 25 milliards de francs CFA sur cinq ans couvrant la période 2014-2018, a créé des milliers d'emplois directs. A la date du 10 avril 2019, des résultats satisfaisants ont été enregistrés aux termes du projet selon l'équipe de supervision de la Banque Mondiale. 2 917 jeunes, dont 1350 filles bénéficiant de la formation par apprentissage dans les domaines de coupe-couture, coiffure, mécanique, électricité-bâtiment, soudure, menuiserie, etc., sont maintenant aptes pour le monde du travail, soit en créant leurs propres ateliers, soit en étant employés dans des entreprises artisanales. Il est ressorti que 97 % des apprenants ont affirmé être satisfaits de la formation reçue dans le cadre du projet.

1.8 Rappel des agrégats principaux

1.8.1 Niveau de développement

Le classement 2020 du niveau de développement humain place le Burkina Faso au 182ème rang mondial sur 189 pays avec un IDH faible estimé à 0,452. Au niveau africain, le Burkina Faso est classé 46ème sur 53 pays. Le pays conserve son rang par rapport au classement de 2019. Entre 2016 et 2019, l'IDH du Burkina Faso est passé de 0,412 à 0,452 et le pays était classé respectivement 185ème et 182ème dans le classement mondial. La faiblesse de l'IDH du

⁸ Emploi lié aux activités connexes du fait de l'existence du projet

Burkina Faso est due au bas niveau de l'offre d'éducation et à la faiblesse des revenus des populations.

Avec un indice de Gini de 47,3 % en 2018, le Burkina Faso enregistre une hausse des inégalités par rapport à l'année 2014 qui affichait un taux de 35,3 %. Le pays avait enregistré une baisse des inégalités

entre 2009 et 2014 avec un indice de Gini qui était ressorti à 39,8 en 2009. Le PIB par tête du Burkina Faso est passé de 1 619 \$ en 2012 à 2 461,9 \$ en 2021 (tableau 10). Evalué en FCFA, le PIB par tête au Burkina Faso était de 509 143,8 F CFA en 2021.

Tableau 9 Evolution du PIB/tête en PPP

Année	PIB/tête (ppa) en USD courant	PIB/tête en F CFA courant
2012	1 619,4	387 001,9
2013	1 683,1	388 930,8
2014	1 692,3	391 473,6
2015	1 713,5	386 254,7
2016	1 895,3	407 861,2
2017	2 044,4	426 780,5
2018	2 168,4	446 857,0
2019	2 267,3	466 452,7
2020	2 273,8	493 814,1
2021	2 461,9	509 143,8

Source : Banque Mondiale – Indicateurs du développement dans le monde, juillet 2022

1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau 11 résume les principaux indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso sur la période 2016-2021. Selon les estimations de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP)

réalisées en mars 2022, le PIB réel du Burkina Faso a progressé de 6,9 % en 2021 après 1,9 % un an plus tôt. Les taux d'inflation et d'investissement sont estimés respectivement à 3,9 % et 21,1 % en 2021 contre respectivement 1,9 % et 23,5 % en 2020.

Tableau 10 Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques entre 2014 et 2021 au Burkina Faso

Milliards FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Economie nationale						
PIB Nominal	7 605,1	8 191,3	8 920,4	9 369,2	10 153,7	10 802,4
Croissance du PIB réel (en %)	6,0	6,2	6,7	5,7	1,9	6,9
Taux d'investissement (en %)	20,8	22,1	21,7	22,9	23,5	21,1
Taux d'inflation (en %)	-0,2	2,9	1,9	-3,2	1,9	3,9
Balance des paiements						
Exportations FOB	1 676,4	1 887,3	2 196,4	2 301,3	2 789,9	3 075,1
Importations FOB	1 676,7	1 890,4	2 035,2	2 087,0	2 024,4	2 160,4
Solde	-0,4	-3,1	161,1	214,3	765,5	914,7
Balance courante	-462,4	-520,4	-369,3	-306,9	427,8	335,9
Finances publiques						
Recettes et dons	1 410,7	1 583,6	1 746,0	1 882,0	1 975,3	2 223,8
Dépenses	1 636,4	2 146,5	2 127,6	2 177,4	2 539,9	2 867,2
Solde	-225,7	-562,9	-381,7	-295,5	-564,6	-643,4
Dette publique	2 497,11	2 767,19	3 365,95	3 967,53	4 777,67	6 178,71
Dette intérieure	730,97	1 024,20	1 456,39	1 778,96	2 313,42	3 326,23
Dette extérieure	1 766,14	1 742,99	1 909,56	2 188,57	2 464,25	2 852,48
Dette intérieure en % du PIB nominal	9,6	12,5	16,3	19,0	22,8	29,5

Déficit budgétaire (solde primaire de base)						
En valeur	159,8	443,2	274,3	176,2	454,6	286,8
En pourcentage du PIB nominal (%)	2,1	5,4	3,1	1,9	4,5	2,7

Source : BCEAO, DGEP (Mars 2022)

La balance courante du pays, structurellement déficitaire, a connu une amélioration ces dernières années passant d'un déficit de 462,4 milliards de FCFA en 2016 à des excédents de 427,8 et 335,9 milliards de respectivement en 2020 et 2021. Le déficit budgétaire s'est creusé en 2021 en passant à 643,4 mil-

liards de FCFA contre 564,6 milliards de FCFA en 2020. La dette publique est passée de 4 777,67 milliards de FCFA à 6 178,71 milliards de FCFA entre 2020 et 2021. Le ratio dette intérieure/ PIB a augmenté de 22,8 % à 29,5 % entre 2020 et 2021.

2.1 Evaluation du produit intérieur brut

2.1.1 Niveau du PIB

Entre 2016 et 2021, le produit intérieur brut du Burkina Faso est passé de 7 605,1 à 10 802,4 milliards de francs CFA, soit environ 3 197,3 milliards de francs

CFA de richesses de plus créés sur la période. Cette dynamique économique devrait se poursuivre en 2022 où le PIB atteindrait 11 695,1 milliards de francs CFA.

Tableau 11 Evolution du niveau du PIB entre 2015 et 2021

Année	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (estimation)	2022 (Projection)	2023 (Projection)
PIB nominal (Milliards FCFA)	7 605,1	8 191,3	8 920,4	9 369,2	10 153,7	10 802,4	11 695,1	12 642,0

Source : DGEP, Mars 2022

2.1.2 Croissance du PIB réel

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2016 et 2021 (Tableau 13). En effet, après une décélération de son rythme de croissance en 2015 (1,6 % après 4,3 % en 2014), le PIB réel a affiché un niveau soutenu de croissance de 6,0 % en 2016 à 6,2 % en 2017 avant d'atteindre 6,7 % en 2018. En 2019, le taux de croissance du PIB s'est établi à 5,7 %. Ces performances observées sur la période sont dues au retour à une vie constitutionnelle normale en 2016, une pluviosité favorable et le retour de la confiance des investisseurs. La décélération enregistrée en 2015 est imputable principalement aux effets de l'insurrection populaire de 2014, l'épizootie de la grippe aviaire, le coup d'Etat manqué du 16 septembre 2015 et une campagne agricole difficile.

Après une décélération de la croissance du PIB en 2020, du fait de la pandémie de la COVID-19, l'activité économique a enregistré une accélération de son rythme de croissance en 2021. En effet, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,9 % en 2021 contre 1,9 % en 2020. La croissance en 2021 a été tirée principalement par les secteurs tertiaire (+12,6 %) et secondaire (+8,2 %), le secteur primaire ayant connu une récession (-6,4 %).

Selon les estimations de la DGEP réalisées en mars 2022, le secteur primaire a enregistré une baisse de sa valeur ajoutée de 6,4 % en 2021, après une croissance de 6,5 % en 2020. Cette évolution serait principalement liée à la mauvaise campagne agri-

cole 2021 – 2022 ayant conduit à une baisse dans le sous-secteur de l'agriculture, notamment l'agriculture vivrière (-7,5 %) et l'agriculture de rente hors coton (-18,4 %). Quant au coton, sa valeur ajoutée a augmenté de 6,6 % en 2021 par rapport à 2020. Le sous – secteur de l'élevage connu une croissance de 2,8 % en 2021 tandis que le sous – secteur de la sylviculture de la chasse et de la pêche a enregistré une hausse de sa valeur ajoutée de 5,2 %. La contribution du secteur primaire à la croissance économique a été de - 1,3 point de pourcentage en 2021.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a augmenté de 8,2 % en 2021 après une progression de 5,8 % en 2020. Cette accélération de la croissance est principalement liée à la dynamique de l'activité dans les industries et les travaux de construction, d'installation et de finition. Quant à la valeur ajoutée des activités d'extraction d'or, elles ont progressé de +7,1 en 2021 après 21,0 %. Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB réel a été de 2,4 points de pourcentage en 2021.

S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée a connu une hausse de 12,6 % en 2021 après avoir baissé de 2,7 % en 2020. Cette performance est tirée par la bonne tenue du secteur des services aussi bien marchands que non marchands. Le sous-secteur du commerce a progressé de +20,7 % en 2021 après +2,2 % en 2020. Le sous-secteur des transports et d'auxiliaires de transport a connu la même dynamique avec une hausse de 27,1 % de sa valeur ajoutée en 2021 contre seulement 2,6 % en 2020. Les sous-secteurs de l'hôtellerie et de la restaura-

tion, des postes et des télécommunications, et des services financiers et assurances ont connu respectivement une croissance économique de 17,6 %, 13,2 % et 6,1 % en 2021. Quant au sous-secteur des services d'administration publique, il a connu une croissance de 9,1 % en 2021. Après avoir été

légèrement touchée par les mesures prises au premier semestre de l'année 2020 pour contrer l'évolution de la COVID 19, le secteur tertiaire renoue avec de fortes croissances avec une contribution du secteur de 5,2 points de pourcentage à la croissance du PIB en 2021 contre -1,2 points un an plus tôt.

Tableau 12 Evolution du taux de croissance du PIB et de ses composantes entre 2016 et 2022 (Prix constants en 2015)

Burkina Faso	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (estimation)	2022 (Projection)
PIB total	6,0	6,2	6,7	5,7	1,9	6,9	4,2
Secteur primaire	4,2	-0,2	13,3	1,7	6,5	-6,4	9,5
Secteur secondaire	5,0	5,9	2,8	2,3	5,8	8,2	-2,2
Secteur tertiaire	6,7	6,2	3,7	8,4	-2,7	12,6	6,4
Dont PIB non marchand	11,9	7,5	6,7	7,1	-0,2	10,5	1,8
Dont Droits et taxes	9,3	22,6	16,3	11,8	3,5	6,9	6,3

Source : BCEAO, INSD, DGEP (Août 2022)

Selon les projections de la DGEP, l'économie du Burkina devrait progresser de 4,2 % en 2022 portée le secteur primaire (+9,5 %) et le secteur tertiaire (+6,4 %). Quant au secteur secondaire, il connaîtrait un repli de 2,2 % en 2022.

2.1.3 Décomposition du PIB en structure

La décomposition du PIB du Burkina Faso en structure montre que le secteur tertiaire est la première source de création de richesses du pays. Ce secteur à lui seul a représenté plus de 43,0 % du PIB en 2021. Entre 2019 et 2021, la part du secteur tertiaire dans la formation du PIB du Burkina Faso a

légèrement baissé, passant de 43,5 % à 43,1 %. Le secteur secondaire est la deuxième source de création de richesses du pays, avec une contribution à la formation du PIB de 29,9 % en 2021 contre 26,6 % en 2020. La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB était relativement stable jusqu'en 2019 (environ 24 %) avant de connaître une forte hausse à partir de 2020. Le secteur primaire est la troisième source de création de richesses du Burkina Faso, avec une contribution de 17,6 % à la formation du PIB en 2021. La part du secteur primaire dans le PIB du Burkina Faso est en baisse continue depuis 2015.

Tableau 13 Décomposition structurelle du PIB entre 2016 et 2021 (PIB aux prix courants)

Burkina Faso	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (estimation)	2022 (projection)
PIB total	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	22,3	20,4	21,9	22,2	21,1	17,6	19,0
Secteur secondaire	24,1	24,8	24,2	23,7	26,6	29,9	29,6
Secteur tertiaire	44,4	43,8	42,7	43,5	42,5	43,1	41,8
Dont PIB non marchand	19,8	19,7	18,9	20,2	20,3	20,1	19,2
Droits et taxes	9,2	11,0	11,2	10,5	9,9	9,3	9,6

Source : DGEP, Mars 2022

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

L'analyse détaillée des différents secteurs de l'économie burkinabè montre que la valeur ajoutée du secteur primaire était de 1 915,1 milliards de FCFA en 2021 contre 1 583,3 milliards de FCFA en 2015. L'agriculture est la première source de création de richesses dans le secteur primaire avec plus de la moitié des richesses créées (1 398,3 milliards de FCFA en 2021). L'élevage occupe la deuxième place en termes de création de richesses avec 336,1 milliards de FCFA en 2021. La branche de sylviculture, pêche et chasse ferme la marche avec une création de richesses dans le secteur primaire estimée à 180,8 milliards de FCFA en 2021.

La création de richesses dans le secteur secondaire est évaluée à 3 278,3 milliards de FCFA en 2021 contre 1 703,4 milliards de FCFA en 2015. Ce sec-

teur est dominé par les industries extractives avec 1 820,2 milliards de FCFA de richesses créées en 2021 contre 599,0 milliards de FCFA en 2015. L'industrie manufacturière et la construction occupent respectivement la deuxième et la troisième position avec respectivement 1 005,1 et 334,4 milliards de FCFA en 2021.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 3 083,7 milliards de FCFA en 2015 à 4 564,8 milliards de FCFA en 2021. Ce secteur est tiré par les services non marchands, dont la valeur ajoutée était estimée à 1 783,7 milliards de FCFA en 2021 contre 1 342,5 milliards de FCFA en 2015. Le commerce occupe le deuxième rang dans ce secteur avec une valeur ajoutée de 992,5 milliards de FCFA en 2021 contre 714,3 milliards de FCFA en 2015. La valeur ajoutée dans la branche des télécommunications est estimée à 279,9 milliards de FCFA en 2021 contre 198,6 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 14 Evolution du PIB en valeur et selon le détail des secteurs de 2015 à 2022

Milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (Estimation)	2022 (Projection)
Secteur primaire	1 651,4	1 686,2	2 057,9	1 890,1	2 046,7	1 915,1	2 210,3
Agriculture	1 179,5	1 227,5	1 619,0	1 410,4	1 549,3	1 398,3	1 677,7
Elevage	314,5	291,8	271,8	307,9	325,5	336,1	343,0
Sylviculture pêche et chasse	157,5	166,9	167,1	171,9	171,9	180,8	189,6
Secteur secondaire	1 892,3	2 059,3	2 186,8	2 396,6	3 000,8	3 278,3	3 354,1
Mines	698,9	865,2	973,1	1 053,2	1 634,2	1 820,2	1 786,6
Industrie manufacturière	845,7	840,4	870,0	947,5	934,5	1 005,1	1 087,9
Energie	72,1	66,0	66,7	84,5	109,3	118,6	125,6
Construction	275,6	287,7	276,9	311,4	322,8	334,4	353,9
Secteur tertiaire	3 331,5	3 601,5	3 786,0	4 172,0	4 158,3	4 564,8	4 956,4
Transport	101,8	130,3	121,8	139,4	147,1	135,4	178,1
Télécommunications	211,6	232,6	224,4	240,6	248,7	279,9	306,8
Commerce	702,1	724,0	779,8	801,9	824,1	992,5	1 106,0
Autres services	2 316,0	2 514,6	2 660,0	2 990,1	2 938,3	3 157,1	3 365,5
PIB non marchand	1 162,1	1 289,0	1 428,0	1 593,7	1 616,4	1 783,7	1 847,3
Somme des valeurs ajoutées	6 875,2	7 347,0	8 030,7	8 458,7	9 205,8	9 758,2	10 520,7
Droits et taxes	729,9	844,2	889,7	910,5	947,9	1 044,3	1 174,4
PIB Total	7 605,1	8 191,2	8 920,4	9 369,2	10 153,7	10 802,4	11 695,1

Source : DGEP, Mars 2022

2.2.2 PIB en composition

L'analyse de la part des composantes des différents secteurs de l'économie dans le PIB marchand montre que les mines viennent en première position avec une contribution de 16,2 % à la formation du

PIB en 2021. L'agriculture occupe le second rang avec une contribution de 12,9 % au PIB en 2021. L'industrie manufacturière vient en troisième position avec une contribution de 9,4 % à la formation du PIB en 2021. Le PIB non marchand représente 16,9 % du PIB en 2021 contre 19,6 % en 2015.

Tableau 15 Evolution des composantes des différents secteurs en volume de 2015 à 2022

En % du PIB	2016	2017	2018	2019	2020 (Esti- mation)	2021 (Esti- mation)	2022 (Pro- jection)
Secteur primaire	22,3	20,4	21,9	22,2	21,1	17,6	19,0
Agriculture	15,6	14,3	16,6	17,5	16,1	12,9	14,4
Elevage	4,5	4,1	3,3	2,9	3,3	3,1	3,0
Sylviculture, pêche et chasse	2,1	2,1	1,9	1,8	1,7	1,7	1,6
Secteur secondaire	24,1	24,8	24,2	23,7	26,6	29,9	29,6
Mines	8,4	10,9	10,9	10,2	13,0	16,2	16,1
Industrie manufacturière	11,3	10,0	9,4	9,6	9,6	9,4	9,2
Energie	0,9	0,7	0,7	0,8	0,9	1,1	1,2
Construction	3,6	3,2	3,2	3,1	3,1	3,2	3,1
Secteur tertiaire	44,4	43,8	42,7	43,5	42,5	43,1	41,8
Dont Transport	1,2	1,4	1,4	1,3	1,5	1,7	1,2
Dont Télécommunications	2,8	2,8	2,6	2,5	2,6	2,6	2,6
Dont Commerce	9,5	9,0	8,9	8,8	8,6	9,2	9,3
Dont Autres services	30,9	30,6	29,8	30,9	29,8	29,6	28,7
PIB non marchand	15,4	15,6	15,9	17,2	17,2	16,9	16,2
Somme des valeurs ajoutées	90,8	89,4	88,8	89,5	90,1	90,7	90,4
Droits et taxes	9,2	10,6	11,2	10,5	9,9	9,3	9,6
PIB Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DGEP, Mars 2022

2.2.3 PIB par composante

Du côté de la demande, la croissance économique est soutenue principalement par la demande interne qui était estimée à 10 543,1 milliards de FCFA en 2021 contre 7 990,6 milliards de FCFA en 2016. La demande extérieure nette était évaluée à 1 125,6 milliards de FCFA en 2021 contre 602,0 milliards en 2016. En analysant les composantes de la demande interne, il ressort qu'elle est essentiellement tirée par

la consommation finale, dont le montant était estimé en 2021 à 7 920,2 milliards de FCFA contre 2 622,9 milliards de FCFA pour l'investissement. Entre 2020 et 2021 la demande interne a augmenté de 4,1 % grâce au dynamisme aussi bien de la consommation finale publique (+10,0 %) que des investissements (+4,5 %). En 2022, la demande intérieure devrait augmenter de 6,2 % portée par la consommation finale (+7,0 %).

Tableau 16 Décomposition du PIB par composante en volume de 2015 à 2022

En milliards FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Demande interne	7 990,6	8 512,4	8 821,3	10 007,7	10 126,9	10 543,1	11 193,6
Consommation finale	6 449,9	6 800,6	7 041,3	7 545,5	7 616,3	7 920,2	8 477,3
Privée	5 216,1	5 402,2	5 532,0	5 943,1	6 003,1	6 145,0	6 569,1
Public	1 233,8	1 398,4	1 509,3	1 602,4	1 613,1	1 775,2	1 908,2
Investissements totaux	1 540,7	1 711,8	1 780,0	2 462,2	2 510,6	2 622,9	2 716,3
Privé	1 014,3	880,5	1 025,6	1 905,4	1 730,6	1 646,8	1 808,1
Public	526,4	831,3	754,3	556,8	780,0	976,1	908,2
2. Demande extérieure totale	-602,0	-692,1	-614,7	-1 338,6	-1 471,9	-1 125,6	-1 174,0
3. Variation des stocks	23,5	51,6	185,2	211,5	395,1	259,2	307,5
PIB	7 412,1	7 871,9	8 391,8	8 880,6	9 050,1	9 676,7	10 327,0

Source : DGEP (Mars 2022), BCEAO

Le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau référentiel national de développement pour la période 2021-2025 dénommé « Deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES II) », adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 30 juillet 2021. Il est le cadre unique des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2021-2025. Ce nouveau référentiel de développement est

le prolongement du premier PNDES qui a couvert la période 2016-2020. Cependant, dans le cadre de la transition politique à la suite du changement institutionnel intervenu le 24 janvier 2022, un Plan d'action de la transition (PAT) a été élaboré et adopté pour la période 2022-2025. C'est un document stratégique d'orientation des priorités de développement du pays durant la période de transition.

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du PAT

Le PAT 2022 - 2025 découle des priorités définies par l'Agenda de la Transition et des actions pertinentes et structurantes des politiques publiques en vigueur notamment la Politique nationale de développement qu'est le PNDES II 2021-2025. Le PAT est structuré autour des quatre piliers fondamentaux, sous lesquels se retrouvent les axes et objectifs stratégiques du PNDES II :

- Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ;
- Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire ;
- Pilier 3 : Refonder l'État et améliorer la gouvernance ;
- Pilier 4 : Œuvrer à la Réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Le coût global de la mise en œuvre du PAT est de 11 840,79 Milliards de FCFA. Le financement du plan est assuré à 46,03 % par l'État burkinabè, à 28,64 % par les partenaires techniques et financiers et le gap de financement à rechercher est de 25,33 %.

Le PAT sera mis en œuvre à travers les instruments suivants :

- Les Plans d'action sectoriels ;
- Les plans d'actions des Ministères et institutions ;
- Les Plans de travail annuel des Ministères et institutions ;

- Les Plans d'action régionaux ;
- Les Plans annuels d'investissements des Collectivités territoriales ;
- Les budgets-programmes.

3.1.2 Présentation du PNDES II

Le PNDES s'inscrit dans un schéma de développement, axé sur la paix, la sécurité, la justice, les droits humains et la transformation de la structure de l'économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables dans un contexte de préservation de la stabilité macroéconomique. L'objectif global du PNDES II est de « rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, inclusive et durable ». Le PNDES II se décline en quatre axes stratégiques qui sont : (i) Axe 1 : consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix, (ii) Axe 2 : approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique, (iii) Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale et (iv) Axe 4 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Pour relever ces défis, le PNDES II propose de concilier les objectifs de transformer les structures économiques, démographiques et sociales avec les difficultés du contexte ; réduire les inégalités et améliorer durablement le bien-être des populations, dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire et de risque d'effritement de la cohésion sociale

Partant de l'objectif global, les impacts attendus du PNDES II sont :

- i. le renforcement de la paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays ;
- ii. la consolidation de la démocratie et l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, financière, locale et environnementale ;
- iii. le relèvement du niveau d'éducation et de formation, leur adaptation aux besoins de l'économie, tout en accroissant de 8 % en moyenne par an, les effectifs de l'EFTP dans les effectifs scolarisés ;
- iv. la création au profit des jeunes et des femmes, de 50 000 emplois décents en moyenne par an ;
- v. la réduction du taux de pauvreté de 41,4 % en 2018 à moins de 35 % en 2025 et ;
- vi. la modernisation, la diversification et la dynamisation du système de production, générant un taux de croissance annuel moyen du PIB de 7,1 %.

Le coût global de la mise en œuvre du PNDES II est estimé à 19 030,7 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 3 806,14 milliards de francs CFA. La part consacrée aux dépenses d'investissements (y compris les transferts en capital) est de 34,7 %, correspondant à une enveloppe globale de 6 608,1 milliards de francs CFA sur la période, soit 1 321,6 milliards de francs CFA par an. Au total, 63,0 % du coût total du PNDES-II sera assuré par les ressources propres (11 989,60 milliards FCFA) et 9,0 % par les ressources extérieures (1 712,97 milliards FCFA) sur la base des conventions déjà conclues avec les partenaires au développement. Il se dégage un besoin de financement additionnel de 5 328,12 milliards FCFA, correspondant à 28,0 % du coût total du plan. Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PNDES II comprend une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation. La composante technique de suivi vise à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des

programmes et le suivi des effets du PNDES-II. La composante technique de l'évaluation comprend notamment : (i) une évaluation à mi-parcours (2023) et (ii) une évaluation finale.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Sur la période de mise en œuvre du PNDES 2016 – 2020, le Burkina Faso a adopté plusieurs réformes structurelles nécessaires pour renforcer la gouvernance politique, administrative, économique et sociale.

Dans le domaine de la gouvernance politique et administrative, les réformes suivantes ont été adoptées :

- l'indépendance de la justice (réformes du Conseil Supérieur de la Magistrature, code de déontologie, promotions par appels à candidatures) ;
- la spécialisation et renforcement des instruments juridiques de la lutte contre la corruption : adoption des décrets réprimant les délits d'apparence, délits d'acceptation des cadeaux indus et celui relatif à l'obligation de déclaration de patrimoine par les hautes autorités ;
- l'amélioration du délai de traitement des affaires judiciaires civiles (TGI) ;
- la mise en place d'un fonds d'assistance judiciaire ;
- l'amélioration du maillage du territoire en service de sécurité opérationnel : 68,38 % en 2019 contre 56,8 % en 2015 soutenu par la Loi de Programmation Militaire ;
- la dématérialisation des procédures et services : impôts, douane, commerces, éducation, fonction publique, etc.

Dans le domaine de la gouvernance économique, le pays a enregistré :

- des réformes en matière de lutte contre le blanchissement des capitaux à travers les actions de la CENTIF ;
- l'introduction de la facture normalisée et renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale ;
- le renforcement des instruments de financement de l'économie (banque agricole du Faso, CDC, fonds de développement agricole, FONAFI, Burkina star up).

Dans le domaine de la décentralisation et de la gouvernance locale, on note :

- l'adoption de nouveaux référentiels de la décentralisation ;
- l'adoption d'une nouvelle loi portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales et ses textes d'application ;
- l'amélioration du dispositif de transfert aux Collectivités territoriales : Restructuration du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) en Agence nationale d'Appui au Développement des collectivités Territoriales (ADCT) et la notification aux collectivités territoriales des ouvertures de crédit à temps ;
- le développement des potentialités locales et renforcement de la résilience des populations des zones touchées par le terrorisme : le Programme d'Appui aux Economies Locales (PADEL), le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF).

3.1.3 Bilan du PNDES à mi-parcours (2016 – 2018) et les performances en 2019

Le bilan de la mise en œuvre en 2018 des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES met en lumière des acquis importants. Environ 183 635 emplois formels ont été créés durant les deux années d'exécution du PNDES, dont 87 515 emplois décents par an. La part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi a augmenté entre 2016 et 2017 en passant de 5,81 % à 6,43 %. La mise en œuvre du Programme emplois jeunes pour l'éducation nationale (PEJEN) a permis à 1 659 jeunes diplômés des universités d'être recrutés en 2018. En outre, plusieurs acquis ont été enregistrés en matière d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes en 2018. Il s'agit notamment de : (i) la formation en cours de 110 jeunes bénéficiaires dans les métiers des mines (dynamitage et traitement de minerais) ; (ii) la formation en entrepreneuriat de milliers de jeunes et de femmes ; (iii) le placement de plus de 3 000 demandeurs d'emploi en stage d'initiation à la vie professionnelle ; (iv) le placement en stage pré-emploi de 507 jeunes diplômés ou qualifiés (soit 264 femmes et 243 hommes) ; (v) le recrutement de plusieurs cohortes de volontaires nationaux ; (vi) le placement des jeunes et femmes en situation d'apprentissage auprès des maîtres artisans.

En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les principaux résultats obtenus ont trait à l'augmentation de la résilience du pays face à la menace terroriste avec l'accroissement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'adoption de la loi de programmation militaire en vue d'optimiser la mise en œuvre du Plan stratégique de réformes des forces armées nationales (PSR 2018-2022), la poursuite des réformes des finances publiques avec le passage au budget-programme et l'amélioration des performances dans le recouvrement des recettes propres. Selon les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PNDES réalisé en 2020, tous les ministères appliquent le budget-programme depuis 2016 et le taux de pression fiscale est passé de 17 % à 18 % entre 2015 et 2020. La part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales est passée de 3 % à 10 % entre 2015 et 2020. Le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels est passé de 57 % à 71,87 % entre 2015 et 2020. Le ratio, agents de sécurité / population, s'est aussi amélioré sur la période en passant de 1 pour 800 habitants à 1 pour 666 habitants.

Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2), la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans a permis de réaliser 16 920 917 interventions gratuites en faveur du groupe cible. En plus de la mesure de gratuité des soins, l'effort d'amélioration de l'offre et de la qualité des soins a conduit à l'équipement des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) en système autonome de production d'oxygène, à la transformation de 14 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) en Centres Médicaux (CM), à la normalisation de centres de santé, à la construction de nouveaux centres de soins qu'il s'agisse de CSPS ou de CM.

En 2018, pour le compte du projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en CM, 23 CM ont été reçus, 23 autres sont en attente de finition et 10 CSPS ont entamé leur première tranche. Au total, 93 CSPS ont été construits en 2018. La réforme du service de planification familiale, pour rendre son accès gratuit, a été mise en œuvre en 2018 avec notamment l'adoption d'un décret actant la gratuité totale de la planification familiale en conseil des ministres du 26/12/2018. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PNDES

montrent que le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes est passé de 81,6 en 2015 à 54,7 en 2020. Le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans a baissé de 1,4 % à 1,1 % entre 2015 et 2020. Le taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 1000 parturientes est passé de 134,6 à 119,6 entre 2016 et 2020.

Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre de l'enseignement ont été poursuivis avec la réalisation d'infrastructures, le recrutement de personnel dans tous les ordres d'enseignement notamment au niveau du post-primaire, de même qu'il a été procédé à l'ouverture de 02 lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le taux d'achèvement au post-primaire a été porté de 24,2 % en 2016 à 32,95 % en 2017 pour une cible de 30,2 % en 2017. Environ 55 lycées et 409 collèges ont été construits en 2017. Au 31 décembre 2018, 86 salles de classe ont été réalisées uniquement sur ressources transférées, soit 54 salles pour le primaire et 32 salles pour le secondaire. Les travaux de construction de 9 lycées sur 10 ont démarré courant novembre 2018. Les efforts de l'Etat et des autres acteurs ont permis d'accroître le nombre d'établissements du primaire à 15 756, dont 3 985 pour le privé en 2017-2018 contre 14 655 dont 3 363 pour le privé en 2015-2016, soit un accroissement de 7,5 % favorisant ainsi une évolution des effectifs du primaire de 2 873 049 en 2015-2016 à 3 206 060 en 2017-2018, soit un accroissement de 11,6 %.

Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 3), les acquis majeurs enregistrés en 2017 ont porté notamment sur le désenclavement interne et externe du pays avec un accroissement significatif de la proportion de pistes rurales aménagées, les aménagements de voiries urbaines, le bitumage de nouvelles routes ainsi que la poursuite et le démarrage de la construction d'autres nouvelles voies. La proportion des pistes rurales aménagées a été portée de 27,5 % en 2015 à 32,6 % en 2020. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PNDES montrent que le nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier est passé de 6 696 en 2016 à 51 631 en 2020. Le nombre cumulé de nouveaux barrages construits a été de 5 à 11 sur la période 2016 – 2020. Le taux de crédit à l'économie et le taux de bancarisation sont respectivement passés de 29 % à 34 % et de 30 % à 41 % entre 2015 et 2020.

Dans le cadre du Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF), en 2018 : i) 675 entreprises informelles ont été immatriculées sur une prévision de 8 550 permettant d'augmenter le nombre d'entreprises formelles des femmes de 200 à 875 sur une cible prévisionnelle de 25 000 entreprises à immatriculer d'ici à 2020 ; (ii) 1 770, sur une cible de 1 960, femmes ont été formées à l'entrepreneuriat ; (iii) 300 associations et groupements féminins ont été dotés des technologies et (iv) 150 300 femmes sur une prévision de 150 000 femmes ont bénéficié de crédits pour leurs Activités génératrices de revenus (AGR), à travers le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), soit pour des petits crédits allant de 500 000 FCFA à 1 500 000 FCFA ou pour des microcrédits allant de 1 500 000 FCFA à 15 000 000 FCFA.

La puissance électrique installée a augmenté, plusieurs localités du pays ont été connectées au réseau électrique national et plusieurs villages et infrastructures socio-économiques sont alimentés en énergie solaire photovoltaïque. S'agissant de l'amélioration de l'accès à Internet, la capacité de la bande passante s'est nettement renforcée avec un débit estimé à 16 Gbps en 2017 (Rapport de suivi de l'exécution du PNDES), grâce à l'achèvement des travaux de déploiement de 347 km de fibre optique de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana et le déploiement de 341 km de fibre optique dans le cadre de l'effectivité du projet G-CLOUD. En 2019, le pays a également lancé la 4G pour rattraper ses homologues du continent en termes de connectivité.

En somme, le rapport d'évaluation à mi-parcours du PNDES montre qu'au niveau de l'efficacité, le taux de réalisation globale des effets du PNDES, calculé sur la base des données disponibles, ressort à 65,67 %. Ce résultat est le reflet de (i) la bonne performance au niveau de l'axe 1, dont la réalisation ressort à 71,32 %, (ii) la performance jugée moyenne au niveau de l'Axe 2 « développer le capital humain » avec un taux de réalisation de 47,81 %, (iii) la bonne performance au niveau de l'Axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », dont le taux de réalisation ressort à 77,88 %.

Selon le rapport de performance du PNDES de 2019 les principaux résultats d'effet de l'action publique se présentent comme suit :

- Dans le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, pour une cible annuelle de 28 000

- tonnes, la production de poisson a été portée à 28 952 tonnes contre 27 700 tonnes en 2018. Le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel a été de 95 %, dépassant largement la cible annuelle de 75 %. En outre, la protection des animaux contre certaines maladies s'est améliorée comme en atteste l'évolution du taux de vaccination contre la MNC qui a été porté à 53,7 %, contre 52,78 % en 2018. L'effet le plus important de l'action dans ce secteur se rapporte sans doute à la création d'emplois dans le secteur primaire qui s'élève à 120 294 emplois salariés en 2019 pour une cible de 80 000 ;
- En termes d'appui à l'employabilité de la main-d'œuvre, 13 000 brigadiers sur 13 000 prévus ont été recrutés pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) en milieu urbain ainsi que 7 500 autres brigadiers pour les THIMO en milieu rural. En outre, 44 988 jeunes et femmes ont bénéficié des actions d'amélioration de leur employabilité notamment, de stages d'initiation à la vie professionnelle et de pré-emploi, de l'engagement sur les chantiers de développement en qualité de volontaires, de placement dans les ateliers auprès des maîtres artisans pour une formation par apprentissage, de la formation en entrepreneuriat ;
 - En ce qui concerne la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, les principaux résultats concernent : (i) le ciblage et la sensibilisation de 45 625 personnes des communautés aux violences faites aux enfants ; (ii) le retrait de 1 302 enfants et jeunes (dont 62 filles) en situation de rue ; (iii) le placement de 146 enfants dans des centres de formation spécialisée et (iv) la prise en charge intégrée de 9 081 orphelins et autres enfants vulnérables dont 8 143 filles. Par ailleurs, la promotion de l'autonomisation économique de la femme s'est renforcée avec l'immatriculation de 19 362 entreprises de femmes, la formation de 8 400 femmes et jeunes filles en entrepreneuriat et l'octroi de financement à 133 093 femmes par le FAARF pour le développement de leur AGR ;
 - En matière de financement du développement, la performance en matière de recouvrement des recettes fiscales (17,8 %) est en progrès et le secteur de la finance privé s'approfondit avec l'entrée en service de nouvelles institutions financières (la Banque agricole du Faso, la Caisse de dépôts et consignations). Les taux de mobilisation et de décaissement de l'aide publique au développement ont également été très appréciables en 2019 ;
 - Concernant la planification et la gestion du développement, l'ensemble des référentiels et programmes de développement élaborés (100 %) sont validés par la CNPD. De même, 100 % des départements ministériels appliquent le budget-programme ;
 - En matière de développement industriel et artisanal, le progrès le plus net en termes d'effets de l'action publique se rapporte à l'accroissement de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB qui a été porté à 20,53 % en 2019 contre 19,7 % en 2018 pour une cible fixée à 21,5 %. Cette performance s'explique par l'accroissement de la part dans la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB qui fut de 13,13 % en 2019 pour une cible 2018 établie à 9,5 % ;
 - Dans la quête de la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée dans le but de créer des emplois décents, les principaux acquis enregistrés en 2019 en termes d'effets de l'action publique se rapportent au renforcement de la formalisation de l'économie avec une part de l'informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire qui est ressortie à 17,2 % en 2019 contre une cible de 15 % en 2018. De même, avec un taux de crédit à l'économie de 34,45 % contre 33,1 % en 2018 et une cible de 35 % en 2020, l'accès aux services financiers modernes s'est accru et ce d'autant que le taux élargi de bancarisation a été de 42,28 % en 2018 pour une cible de 35 % en 2020. Un résultat d'effet important du PNDES a aussi été enregistré en diversification des exportations du pays puisque la part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations est passé de 80,4 % en 2018 à 80 % en 2019 ;
 - En matière d'accès aux services énergétiques de qualité et de garantie de l'efficacité énergétique, malgré les efforts de mise en place des infrastructures de production et de distribution, le taux de couverture électrique nationale a été de 38,7 % pour une cible de 52,3 %, tandis que le taux d'électrification nationale a lui été porté de 21,4 % en 2018 à 22,8 % en 2019 contre une cible annuelle fixée à 40%. Dans le domaine de l'énergie, la puissance installée enregistre un accroissement, passant de 359,5 MW en 2018 à 410 MW en 2019, de même que la part des énergies renouvelables dans la production totale qui a été portée à 18,36% contre 16,87% en 2018. La mise en service de la centrale thermique d'Agrecco de 50 MW et la production des centrales solaires en activité associée à l'accroissement de l'énergie importé du Ghana et de la Côte d'Ivoire expliquent ces performances ;

- En matière d'infrastructures routières, malgré le contexte sécuritaire et les difficultés opérationnelles de certaines entreprises, la proportion de routes bitumées est passée de 25,61% en 2018 à 26,72% en 2019 pour une cible de 26,10% et la proportion des pistes rurales aménagées à 33,11% en 2019 contre 32,6% en 2018 pour une cible de 36,5% en 2019, la longueur totale de routes en travaux de bitumage ou de renforcement est de 860,52 km dont 148 km achevées. Pour ce qui est des pistes rurales, 198,33 km de pistes rurales ont été réalisés en 2019. Par ailleurs, des avancées significatives en matière d'aménagements de voiries urbaines sont à relever avec l'achèvement d'un linéaire de 117,6 km et 151,01 km en cours de réalisation en 2019 ;
 - Concernant les infrastructures ferroviaires, les acquis notables concernent le démarrage effectif de l'étude de faisabilité du projet de liaison d'interconnexion ferroviaire Burkina Faso-Ghana avec un niveau d'exécution de 50% et la sélection de 4 investisseurs potentiels pour la réalisation de l'infrastructure ;
 - En matière d'amélioration de l'accès à Internet, les résultats sont plus tangibles et concernent l'amélioration de la connectivité traduite par une amélioration de la capacité de la bande passante en 2019 dont le débit a atteint 44,3 Gbps contre 39,3 Gbps en 2018 et le taux de pénétration à l'internet estimé à 30,41% en 2019 contre 29,18% en 2018. Ces progrès ont été possibles grâce aux efforts de maillage du territoire en fibre optique dont 861,8 km déployés grâce aux efforts conjugués de l'administration publique et des opérateurs de téléphonie ;
 - En matière de défense et de sécurité, les principaux acquis se rapportent à l'élaboration d'une politique de sécurité nationale, au renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'augmentation des effectifs, l'acquisition d'équipements performants et la construction et/ou l'achèvement des constructions de CPD et de BT de gendarmerie. Ces acquis ont permis aux FDS de mener avec succès de nombreuses opérations sur le front de la lutte contre le terrorisme.
- structurelle de l'économie. Ces efforts devraient permettre de porter, entre autres, sur :
- i. la part des productions irriguées dans la production totale à 22 % en 2019 puis à 25 % en 2020 ;
 - ii. le taux de couverture des besoins céréaliers de 140% en 2019 et en 2020 ;
 - iii. La productivité de l'emploi du secteur primaire de 475 000 FCFA en 2019 à 535 000 FCFA en 2020 ;
 - iv. le taux de commercialisation des produits agricoles à 28 % en 2019 puis à 37,5 % en 2020 ;
 - v. le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie de 35 % en 2019 à 50 % à l'horizon 2020 ;
 - vi. la quantité de poissons produite de 28 000 tonnes en 2019 à 30 000 tonnes en 2020 ;
 - vii. le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 75 % en 2019 puis à 80 % deux ans plus tard ;
 - viii. le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 66 % en 2019 à 70 % en 2020 ;
 - ix. le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire à 80 000 en 2019 et 110 000 en 2020.

Sur la période 2019-2020, il s'agissait de porter :

- i. le taux de couverture électrique national de 52,3 % en 2019 à 80 % en 2020 ;
- ii. le taux d'électrification national de 40 % en 2019 à 45 % en 2020 ;
- iii. le taux d'électrification urbain de 70 % en 2019 à 75 % en 2020 ;
- iv. le taux d'électrification rural de 12,6 % en 2019 à 19 % en 2020 et
- v. la part des énergies renouvelables dans la production totale de 25 % en 2019 à 30 % en 2020.

Au niveau de l'industrie, les actions seront orientées vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la promotion des PME, la mise en œuvre du Projet de création et de mise en place

3.2 Réalisations prévues en 2020

Pour les perspectives à moyen terme (2018-2020), la poursuite des actions entamées depuis la mise en œuvre du PNDES devrait permettre d'asseoir une véritable évolution du secteur de la production agro-sylvo-pastoral au service de la transformation

de l'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire (PIPHE-SA), la mise en œuvre du Projet d'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI).

En matière de mise en œuvre technique de la planification du développement, il s'agira de : (i) adopter le projet de loi sur le pilotage et la gestion du développement ; (ii) adapter les logiciels existants à la

loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et acquérir une infrastructure de production et de faire migrer le système intégré de gestion des finances publiques sous la plateforme JAVA ; (iii) relire la loi 020-2013 du 23 mai 2013 et les textes d'application, d'élaborer les dossiers d'appel d'offres et contrats-type ainsi que les guides de bonnes pratiques des partenariats public-privé.

4.1. Éléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le

compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) États-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des États membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des États membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;

- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste⁹.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des États membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des États-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des États-membres de l'Union. La création, l'émis-

⁹ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

sion et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,25 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,25 % et 4,25 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire s'est consolidée entre 2016 et 2021 au Burkina Faso, en passant de 2 780,6 à 5 585,1 milliards de francs CFA (Tableau 18). En 2021, la masse monétaire du Burkina Faso était composée de 2 636,8 milliards de francs CFA d'actifs étrangers nets et 3 487,4 milliards de franc CFA d'actifs domestiques.

Tableau 17 Evolution de la masse monétaire du Burkina Faso

Milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs étrangers nets	1 052,8	1 330,1	1 443,5	1 507,7	1 983,7	2 636,8
Banque centrale	-136,6	-1,0	310,5	75,8	205,5	467,4
Dans les banques	1 189,4	1 331,1	1 133,0	1 431,8	1 778,2	2 169,3
Actifs domestiques	2 055,8	2 436,3	2 721,9	3 068,1	3 380,8	3 487,4
Au crédit de l'Etat	-88,5	66,1	57,2	151,9	192,4	-66,5
Banque centrale	-149,8	-55,7	-66,7	-41,7	21,4	-95,4
Dans les banques	61,3	121,8	124,0	193,6	170,9	28,9
Au crédit de l'économie	2 144,3	2 370,2	2 664,7	2 916,2	3 188,5	3 553,9
Autre	328,0	399,7	447,1	519,3	585,3	539,0
Offre de monnaie (M2)	2 780,6	3 366,7	3 718,3	4 056,4	4 779,2	5 585,1
Billets et pièces en circulation	280,6	447,9	577,8	655,9	697,7	833,5
Dépôt	2 500,0	2 918,8	3 140,5	3 400,5	4 081,5	4 751,6
% d'augmentation observée au 31						
Actifs étrangers nets	42,7	26,3	8,5	4,4	31,6	32,9
Actifs domestiques nets	0,4	-99,3	-31 918,9	-75,6	170,9	127,5
Crédit à l'Etat	36,1	11,9	-14,9	26,4	24,2	22,0
Banque centrale	1,0	18,5	11,7	12,7	10,2	3,2
Banques	-595,1	-174,7	-13,4	165,4	26,7	-134,6
Crédit à l'économie	963,4	-62,8	19,7	-37,5	-151,4	-544,8
Offre de monnaie (M2)	91,8	98,7	1,8	56,2	-11,7	-83,1

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marché financier

4.2.1 L'environnement bancaire

L'environnement bancaire burkinabè est composé des banques et établissements de crédit classiques et des institutions de microfinance.

Selon la commission bancaire de l'UMOA, le pays comptait 19 établissements de crédit agréés au 31 mars 2022 (15 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire agréés) contre 17 en 2016. Le tableau 19 donne le bilan des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés sur la période 2014-2020.

En 2014 et 2020, les actifs des banques ont augmenté de 3 216 à 6 725 milliards de franc CFA. On note une augmentation des actifs des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés de 16,4 % entre 2019 et 2020. Selon la commission bancaire, en 2020, le paysage bancaire burkinabè était composé de 11 banques de grande taille (bilan >200 milliards F CFA), 2 banques de taille moyenne (bilan compris entre 100 et 200 milliards F CFA) et 2 banques de petite taille (bilan <100 milliards F CFA).

Tableau 18 Evolution du bilan des établissements de crédit agréés

BILAN (Millions de FCFA pour 19 établissements)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Opération de trésorerie et interbancaire	321 276	464 915	592 438	726 459	721 984	693 655	847 605
Opération avec la clientèle	1 940 472	2 071 315	2 235 682	2 633 821	2 878 779	3 227 120	3 461 237
Opération sur titres et diverses	781 915	987 976	1 360 117	1 623 64	1 512 920	1 650 623	2 203 797
Valeur immobilière	168 358	242 490	271 494	167 096	186 677	204 774	
Actionnaire ou Associés	1 500	0	0	0	542	535	0
TOTAL DE L'ACTIF	3 216 521	3 766 696	4 459 731	5 151 024	5 300 902	5 776 708	6 725 324
Opération de trésorerie et interbancaire	791 145	947 519	1 202 761	1 291 110	1 145 409	1 141 229	1 194 616
Opération avec la clientèle	2 054 593	2 416 133	2 758 622	3 284 863	3 520 800	3 888 231	4 701 665
Opération sur titres et diverses	80 508	83 465	106 246	150 408	154 353	173 981	181 531
Versements restant à effectuer sur immobilisations financières	3	3	3	3	3	3	0
Provisions, fonds propres & assimilés	290 272	319 576	392 099	424 639	480 337	573 264	647 512
TOTAL DU PASSIF	3 216 521	3 766 696	4 459 731	5 151 024	5 300 902	5 776 708	6 725 324

Source : Commission bancaire de l'UMOA, Rapport annuel 2020. (*) : Données provisoires

La commission bancaire de l'UMOA indique que les emplois du système bancaire burkinabè ont progressé en 2020 de 15,6 %, pour s'établir à 5 877,7 milliards à fin décembre 2020. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle à hauteur de 58,88 % et les titres de placement pour 27,68 %, tandis que les parts des titres d'investissement et des autres immobilisations se situaient respectivement à 2,88 % et 3,92 %. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 7,3 % en 2020, passant à 3 461,2 milliards de FCFA. Ils sont composés principalement des crédits à court terme (52,97 %), des crédits à moyen terme (42,02 %), des crédits à long terme (1,9 %) et des créances en souffrance (2,36 %).

Les crédits à court terme s'élevaient à 1 833,4 milliards FCFA en 2020. Ils ont enregistré un accroissement de 13,5 % entre 2019 et 2020. Quant aux crédits à moyen terme, d'un montant de 1 454,5 milliards, ils ont affiché une progression de 0,6 % sur la même période. Les crédits de long terme étaient de 65,9 milliards en 2020, soit une baisse de 7,2 % par rapport à l'année précédente.

S'agissant des créances en souffrance, elles se sont établies, en termes net, à 81,9 milliards, soit une baisse de 0,6 % entre 2019 et 2020. Les titres de placement se sont établis à 1 627,5 milliards à fin 2020, soit une hausse de 20,5 %. Pour ce qui est des titres d'investissement et des autres immobilisations, ils s'élevaient à 448,8 milliards et 171,9 milliards, respectivement en hausse de 164,8 % et 3,4 % entre 2019 et 2020.

Au 31 décembre 2020, le taux brut de dégradation du portefeuille client était de 7,8 %. En prenant en compte les provisions, le taux net de dégradation du portefeuille client s'établissait à 2,4 % en 2020. Ce ratio est en baisse de 0,2 % par rapport à l'année 2019.

En 2020, le taux d'intérêt des prêts variait entre 4,28 et 7,38 % d'une banque à une autre contre 5,22 à 6,22 % pour la rémunération de l'épargne. Le taux débiteur moyen est ressorti à 6,63 % en 2020 contre 7,27 % en 2019, soit une baisse de 64 points de base. Selon la BCEAO, la baisse des taux débiteurs s'est maintenue en 2020 avec un taux débiteur moyen évalué à 7,11 %.

Tableau 19 Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur selon la durée du crédit (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
inf ou égale à 1 mois	8,36	7,87	7,22	7,51	7,46	5,87
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	6,94	6,87	6,46	6,40	6,62	5,66
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	8,40	7,49	7,58	7,39	6,95	6,51
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,83	8,04	7,61	8,32	7,99	7,21
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	7,49	7,94	6,71	7,57	7,12	7,11
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,10	7,84	7,95	7,70	7,47	7,38
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	7,44	7,24	7,10	7,12	6,99	6,67
Plus de 10 ans	5,22	4,35	5,13	6,21	5,48	4,28
Total	7,97	7,54	7,21	7,44	7,27	6,63
Taux d'intérêt créditeur par nature du dépôt (en %)						
inf ou égale à 1 mois	2,92	4,02	5,25	5,00	5,80	5,22
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,68	5,81	5,64	5,61	5,68	5,99
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	6,04	5,88	5,77	5,99	6,09	6,06
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	5,36	5,66	5,58	5,21	5,86	5,63
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5,72	5,76	5,55	5,64	5,68	5,46
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,77	5,94	5,98	6,14	5,96	6,07
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	5,26	5,32	5,97	6,17	6,21	6,22
Plus de 10 ans	5,75	3,93	2,85	6,22	4,07	5,56
Total	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87	5,79

Source : BCEAO

Le secteur de la microfinance occupe une place importante dans l'économie du Burkina Faso. Selon le rapport annuel de la BCEAO sur la situation de la microfinance, au 31 Mars 2021, le Burkina Faso comptait 78 systèmes financiers décentralisés (SFD) avec 585 points de services et 1 367 572 clients. Le montant total des dépôts s'élevait 303,497 milliards de F CFA et l'encours des crédits s'élevait 216,227 milliards F CFA. Entre 2020 et 2021, le montant des dépôts collectés a augmenté de 14,4 % et l'encours des crédits a également connu une hausse de 15,7 % sur la période. Le montant des crédits en souffrance était estimé à 13,765 milliards F CFA et le taux de dégradation de portefeuilles était de 6,4 %. Cette accentuation de la dégradation constatée est liée à une augmentation des crédits en souffrance en rapport avec la crise occasionnée par la pandémie de Covid-19. Au total 3 SFD étaient en difficulté en 2021.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;

- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

La reprise dynamique des activités au sein de la région au cours de l'année 2021 a apporté un nouveau souffle à la place boursière sous régionale mettant fin à plusieurs années de contreperformance. A cet effet, durant l'exercice boursier 2021, l'Indice BRVM composite est passé de 145,4 points le 31/12/2020 à 202,3 points le 31/12/2021. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 368 milliards de FCFA à fin 2020 à 6 085 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 39 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 7 247 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 6 051 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 20 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au

mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Tableau 20 Evolution du marché financier de la BRVM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indices BRVM 10	290	262	220	154	149	131	154
Indices BRVM composite	304	292	243	172	159	145	202
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332
Marché Actions	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085
Marché Obligations	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247
Nombre de sociétés cotées	39	43	45	45	46	46	46

Source : BRVM

Le marché des actions

En 2021, les sociétés cotées en bourse du Burkina Faso étaient au nombre de trois. Il s'agit de Coris Bank international (CBI), Bank of Africa Burkina Faso (BOABF) et l'Office National des Télécommunications du Burkina Faso (ONATEL BF). Le 23 mars 2022,

CBI affichait une capitalisation globale de 329,60 milliards de FCFA avec un volume de 32 millions de titres. BOABF affichait une capitalisation globale de 136,29 milliards FCFA, avec un volume de 22 millions de titres et l'ONATEL BF affichait, quant à elle, une capitalisation globale de 330,82 milliards F CFA avec un volume de 68 millions de titres. Au 23 mars

2022, l'ONATEL BF était la seule société burkinabè à être dans le BRVM 10.

Marché des obligations

Selon UMOA-Titres, le gouvernement burkinabè, à travers le Trésor public, a organisé treize (13) émissions de bons du trésor et vingt-quatre (24) émissions d'obligations du trésor en 2021. Au total, un montant de 1 389,08 milliards de FCFA a été mobilisé en 2021 sur le marché financier sous-régional contre 926 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 50 %. Au cours de l'année 2021, un montant total de 455,46 milliards de FCFA a été mobilisé à travers les émissions de bons du trésor contre 486 milliards de

FCFA en 2020, soit une baisse de 6,28 %. Quant aux obligations, un montant total de 933,625 milliards a été mobilisé en 2021 à travers les émissions sur le marché sous-régional contre 440 milliards en 2020, soit une hausse de 112,18 %. Les taux d'intérêt en 2021 variaient entre 4,25 % et 6,25 % selon la maturité des titres, soit de 6 mois à 10 ans.

Entre janvier et septembre 2022, le Trésor public burkinabè a organisé cinq (05) émissions de bons du trésor et dix-huit (18) émissions d'obligations de trésor. Au total 645,13 milliards de FCFA ont été mobilisés sur la période, dont 119,862 milliards FCFA via les bons de trésors.

Tableau 21 Les émissions du Burkina Faso depuis 2021

Instrument	Date d'opération	Date de valeur	Date d'échéance	Maturité (année)	Montant en millions de FCFA
Obligations du Trésor	14/09/2022	16/09/2022	16/09/2027	5,00	11 300
Obligations du Trésor	14/09/2022	16/09/2022	16/09/2029	7,00	18 700
Bons du Trésor	17/08/2022	18/08/2022	16/08/2023	1,00	22 035
Obligations du Trésor	17/08/2022	18/08/2022	18/08/2025	3,00	10 690
Obligations du Trésor	08/08/2022	08/08/2022	08/08/2034	12,00	165 000
Obligations du Trésor	03/08/2022	04/08/2022	04/08/2025	3,00	10 500
Obligations du Trésor	03/08/2022	04/08/2022	04/08/2029	7,00	25 313
Obligations du Trésor	20/07/2022	21/07/2022	21/07/2025	3,00	12 503
Obligations du Trésor	20/07/2022	21/07/2022	21/07/2027	5,00	17 750
Obligations du Trésor	25/05/2022	26/05/2022	27/05/2027	5,00	700
Obligations du Trésor	25/05/2022	26/05/2022	27/05/2029	7,00	17 807
Obligations du Trésor	11/05/2022	12/05/2022	28/04/2027	5,00	11 203
Obligations du Trésor	11/05/2022	12/05/2022	12/05/2029	7,00	28 888
Bons du Trésor	27/04/2022	28/04/2022	26/04/2023	1,00	3 000
Obligations du Trésor	27/04/2022	28/04/2022	28/04/2027	5,00	22 550
Obligations du Trésor	13/04/2022	14/04/2022	14/04/2029	7,00	51 655
Bons du Trésor	16/03/2022	17/03/2022	15/03/2023	1,00	25 327
Obligations du Trésor	02/03/2022	03/03/2022	03/03/2025	3,00	8 490
Obligations du Trésor	02/03/2022	03/03/2022	03/03/2032	10,00	41 368
Bons du Trésor	16/02/2022	17/02/2022	17/08/2022	0,50	33 000
Obligations du Trésor	02/02/2022	03/02/2022	03/02/2025	3,00	27 856
Obligations du Trésor	19/01/2022	20/01/2022	20/01/2027	5,00	44 000
Bons du Trésor	05/01/2022	06/01/2022	04/01/2023	1,00	36 500
Bons du Trésor	15/12/2021	16/12/2021	14/12/2022	1,00	33 000
Obligations du Trésor	01/12/2021	02/12/2021	04/11/2024	3,00	3 750
Obligations du Trésor	01/12/2021	02/12/2021	02/12/2026	5,00	29 250
Bons du Trésor	17/11/2021	18/11/2021	16/11/2022	1,00	31 981
Obligations du Trésor	03/11/2021	04/11/2021	04/11/2024	3,00	1 919
Obligations du Trésor	03/11/2021	04/11/2021	04/11/2026	5,00	30 800
Bons du Trésor	20/10/2021	21/10/2021	19/10/2022	1,00	31 200
Bons du Trésor	08/10/2021	11/10/2021	09/10/2022	1,00	47 062
Obligations du Trésor	06/10/2021	07/10/2021	07/10/2026	5,00	9 800

Obligations du Trésor	06/10/2021	07/10/2021	07/10/2028	7,00	33 946
Bons du Trésor	22/09/2021	23/09/2021	21/09/2022	1,00	45 500
Obligations du Trésor	15/09/2021	16/09/2021	24/06/2026	5,00	27 500
Obligations du Trésor	01/09/2021	02/09/2021	27/05/2028	7,00	27 500
Bons du Trésor	18/08/2021	19/08/2021	17/11/2021	0,25	33 000
Obligations du Trésor	28/07/2021	29/07/2021	29/07/2024	3,00	16 500
Obligations du Trésor	28/07/2021	29/07/2021	29/07/2031	10,00	38 500
Bons du Trésor	07/07/2021	08/07/2021	06/07/2022	1,00	36 500
Obligations du Trésor	24/06/2021	24/06/2021	24/06/2031	10,00	165 000
Obligations du Trésor	23/06/2021	24/06/2021	24/06/2024	3,00	10 510
Obligations du Trésor	23/06/2021	24/06/2021	24/06/2026	5,00	11 407
Obligations du Trésor	23/06/2021	24/06/2021	24/06/2028	7,00	54 312
Bons du Trésor	09/06/2021	10/06/2021	08/06/2022	1,00	32 240
Obligations du Trésor	26/05/2021	27/05/2021	27/05/2024	3,00	15 000
Obligations du Trésor	26/05/2021	27/05/2021	27/05/2028	7,00	15 750
Obligations du Trésor	26/05/2021	27/05/2021	27/05/2031	10,00	57 181
Bons du Trésor	10/05/2021	11/05/2021	08/11/2021	0,50	33 000
Obligations du Trésor	28/04/2021	29/04/2021	29/04/2024	3,00	14 500
Obligations du Trésor	28/04/2021	29/04/2021	29/04/2026	5,00	51 500
Bons du Trésor	14/04/2021	15/04/2021	13/04/2022	1,00	33 000
Obligations du Trésor	07/04/2021	08/04/2021	08/04/2026	5,00	28 150
Obligations du Trésor	07/04/2021	08/04/2021	08/04/2028	7,00	59 850
Bons du Trésor	24/03/2021	25/03/2021	23/03/2022	1,00	33 000
Obligations du Trésor	24/03/2021	24/03/2021	24/03/2031	10,00	165 000
Bons du Trésor	17/02/2021	18/02/2021	18/08/2021	0,50	33 000
Obligations du Trésor	03/02/2021	04/02/2021	04/02/2026	5,00	33 000
Obligations du Trésor	20/01/2021	21/01/2021	21/01/2024	3,00	33 000
Bons du Trésor	06/01/2021	07/01/2021	05/01/2022	1,00	32 980

Source : DGTCP

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur red dans ou en dehors de l'UEMOA peut redit r dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les redit sont redit par le biais des intervenants redit du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de redit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obliga-

tions du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA ¹⁰;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette

¹⁰ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale ¹¹ ;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional. ¹²

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le mar-

¹¹ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

¹² L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

ché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation est estimé à 3,9 % en 2021 au Burkina Faso contre 1,9 % en 2020. Sur la période 2016 – 2020, le Burkina a respecté la norme communautaire de l'UEMOA relative au taux d'inflation (<=3 %) avec un taux d'inflation qui s'est situé entre -0,2 % et 1,9 %. La bonne tenue de la campagne agricole 2018/2019 et la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la vente

des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de points de vente de céréales à prix subventionnés) expliqueraient la maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation de 3,9 % en 2021 qui est supérieur à la norme communautaire serait lié à l'impact de la COVID 19. Cet état de fait pourrait s'expliquer par le déficit pluviométrique qu'a connu la campagne agricole 2021/2022 ayant entraîné un déficit d'offre de céréales et par la reprise de l'activité Post-COVID qui a alimenté la hausse des prix à la consommation.

Tableau 22 Evolution du taux d'inflation

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'inflation (en %)	-0,2	2,9	1,9	-3,2	1,9	3,9

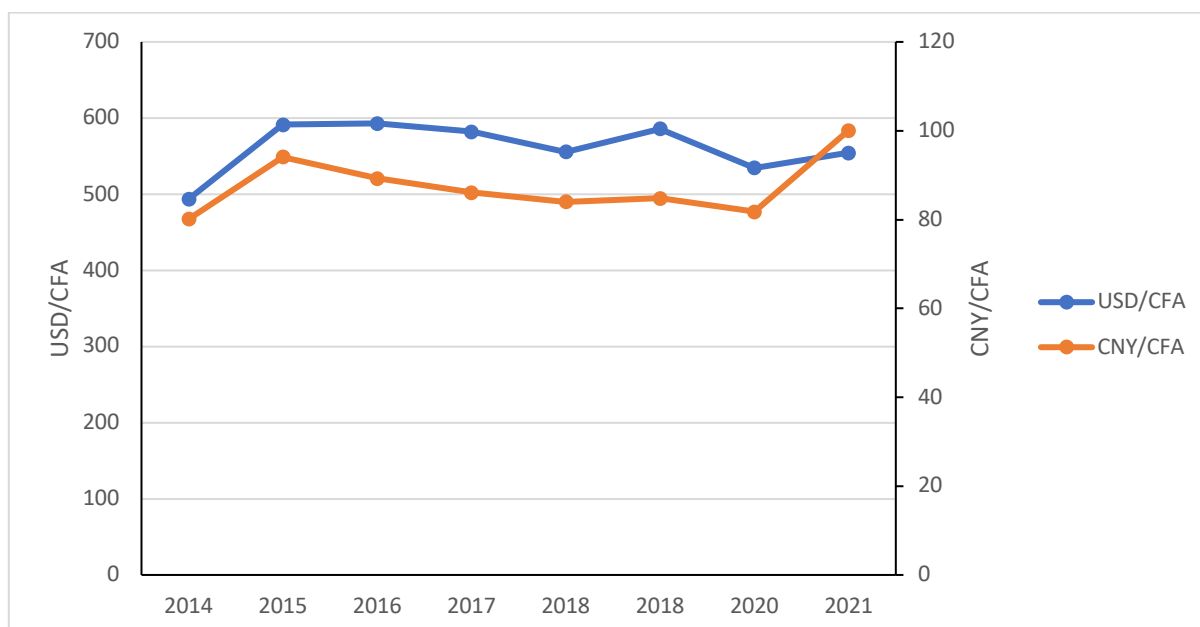
Source : BCEAO

4.4 Taux de change

Le taux de change entre le Dollar US et le Franc CFA a légèrement baissé entre 2015 et 2021, passant de 1 USD pour 591,45 FCFA à 1 USD pour 554,53 FCFA (Figure 2). Quant au taux de change entre le Yuan chinois et Franc CFA, il est passé de 1 CNY pour 94,12 FCFA en 2015 à 1 CNY pour 100,09 FCFA en

2021. Sur la période 2015-2020, le franc CFA s'est légèrement apprécié par rapport aux deux monnaies particulièrement importantes pour le financement de l'économie du pays. Cependant entre 2020 et 2021, le Franc CFA s'est déprécié par rapport au Yuan chinois. Cela pourrait s'expliquer par la pandémie de la COVID-19 qui perturbe les échanges commerciaux entre les pays de l'UEMOA et la Chine.

Figure 2 : Evolution du taux de change USD/FCFA et CNY/FCFA



Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Les principaux actifs recensés au niveau de la Banque centrale sont les avoirs de réserve, c'est-à-

dire les avoirs extérieurs mis à la disposition ou sous le contrôle des autorités monétaires.

Les réserves du Burkina Faso sont centralisées au niveau de la BCEAO conformément aux principes de la zone Franc. Le tableau 24 montre que les réserves du Burkina Faso sont passées de 349,9 à 970,2 milliards de francs CFA de 2014 à 2020, et s'élevaient à 1 044,1 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 23 Evolution des réserves étrangères de 2014 à 2021

Actifs extérieur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Milliards de francs CFA								
Avoirs officiels de réserve	47	40,6	33,3	22	24,1	31,3	134,1	240,1
Or monétaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Monnaie étrangère	0,8	2,6	2	1	1,7	1,8	2,3	0,6
Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles	0	0	0	0	0	0	0	0
Position de réserve au FMI	8,5	7,1	21,2	13,5	19,8	17,07	13,3	21,9
Avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS)	37,7	31	10,1	7,5	2,6	12,4	118,5	217,6
Autres actifs extérieurs	302,8	517,9	588,5	875,7	905,4	1000,6	836,1	804,0
Total	349,9	558,5	621,8	897,8	929,5	1031,9	970,2	1 044,1

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

Selon la BCEAO, le solde de la balance des paiements courants est ressorti excédentaire de 335,9 milliards en 2021 contre 427,8 milliards en 2020, soit une dégradation de 91,9 milliards (-21,5 %). Cette évolution du solde courant reflète la baisse de l'excédent de la balance des biens et services et de celui du compte du revenu secondaire combinée à l'augmentation du déficit du compte du revenu primaire.

Le solde de la balance des biens s'est affiché excédentaire pour la quatrième année consécutive (161,1 milliards de FCFA en 2018 ; 214,3 milliards de FCFA en 2019 ; 765,5 milliards de FCFA en 2020 et 914,7 milliards FCFA en 2021), en lien avec le dynamisme de l'activité dans le secteur minier. En revanche, la balance des services, structurellement déficitaire, s'est dégradé de 36,8 % en passant de -433,5 milliards en 2020 à -593,0 milliards en 2021.

Le solde structurellement déficitaire du compte du revenu primaire s'est dégradé de 7,6 % en 2021 par rapport à 2020, en s'établissant à -344,1 milliards. Le solde excédentaire du compte du revenu secondaire a baissé de 13,8 % en passant de 415,6 à 358,3 milliards F CFA entre 2020 et 2021. Cette performance est imputable à une baisse des transferts en faveur de l'Administration publique.

Au terme de l'année 2021, le compte de capital a affiché un solde excédentaire de 253,0 milliards, en augmentation de 82,68 milliards par rapport à 2020, soit +19,6 %. Cette progression est liée notamment à la progression des transferts en capital sous forme de dons projets au profit de l'Administration publique. Le solde du compte financier (flux net des actifs et passifs financiers) a enregistré des entrées nettes de 64,2 milliards en 2021 contre -159,2 milliards en 2020, soit une baisse de 223,4 milliards.

Tableau 24 Evolution de la balance de paiements du Burkina Faso entre 2016 et 2022

En milliard FCFA	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimations)	2021 (Estimations)	2022 (Projections)
Balance du compte courant	-462,4	-520,4	-369,3	-306,9	427,8	335,9	242,0
Balance des biens et services	-471,7	-521,6	-364,1	-325,5	332,0	321,7	138,2
Balance des biens	-0,4	-3,1	161,1	214,3	765,5	914,7	919,8
Exportations FOB	1 676,4	1 887,3	2 196,4	2 301,3	2 789,9	3 075,1	3 569,8
Dont coton	198,4	253,3	250,4	206,1	150,7	251,4	322,4
Dont Or	1 091,8	1 278,4	1 492,5	1 685,8	2 279,3	2 413,9	2 830,0
Importations FOB	-1 676,7	-1 890,4	-2 035,2	-2 087,0	-2 024,4	-2 160,4	-2 650,0
Importations CAF	-1 983,5	-2 267,1	-2 436,0	-2 491,6	-2 240,0	-2 620,2	-3 288,2
Dont produits pétroliers	-425,7	-478,9	-650,5	-704,3	-640,2	-755,5	-1 180,9
Dont produits alimentaire	-175,6	-178,4	-269,9	-238,7	-251,2	-273,0	-380,9
Services (net)	-471,4	-518,5	-525,3	-539,8	-433,5	-593,0	-781,6
Balance des revenus primaires	-231,8	-230,4	-267,0	-299,5	-319,9	-344,1	-321,3
Balance des revenus secondaire (transfert)	241,1	231,5	261,8	318,0	415,6	358,3	425,1
Compte en capital	150,1	172,8	175,8	125,9	211,6	253,0	284,1
Acquisition et vente d'actifs non financiers	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Transfert de capital	150,0	172,6	175,6	125,8	211,4	252,8	283,9
Compte financier	-554,9	-599,1	-313,2	-252,9	159,2	-64,2	88,2
Dont investissements directs	-201,6	4,5	-111,5	-85,9	52,7	-61,8	-66,4
Dont Autres investissements	-345,4	-491,2	-51,5	-47,1	212,3	131,9	252,7

Erreurs et omissions nettes	-3,3	-4,5	1,2	-4,2	-4,2	0,0	0,0
Solde global	239,4	247,0	121,0	67,7	476,0	653,1	437,9
Réévaluations et autres flux non transactionnels	75,6	30,4	-7,6	0,0	0,0	0,0	
Variation des avoirs extérieurs nets	-315,0	-277,4	-113,4	-67,7	-476,0	-653,1	-437,9

Source : BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politiques commerciales régionales

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel,

et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;

- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;

- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• Le Tarif Extérieur Commun

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

• Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans ¹³;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux du Burkina Faso avec le reste des sept (7) pays de l'UEMOA entre 2014 et 2020 montre que le pays a une balance commerciale intra-zone déficitaire sur toute la période (Figure 3). Les exportations du Burkina Faso, en 2020, vers les autres pays de l'UEMOA ont atteint 150,5 milliards FCFA répartis par ordre d'importance croissant de la façon suivante : la Côte d'Ivoire avec 70,84 milliards F CFA (47,08 %), le Niger avec 29,46 milliards FCFA (19,58 %), le Mali avec 23,03 milliards

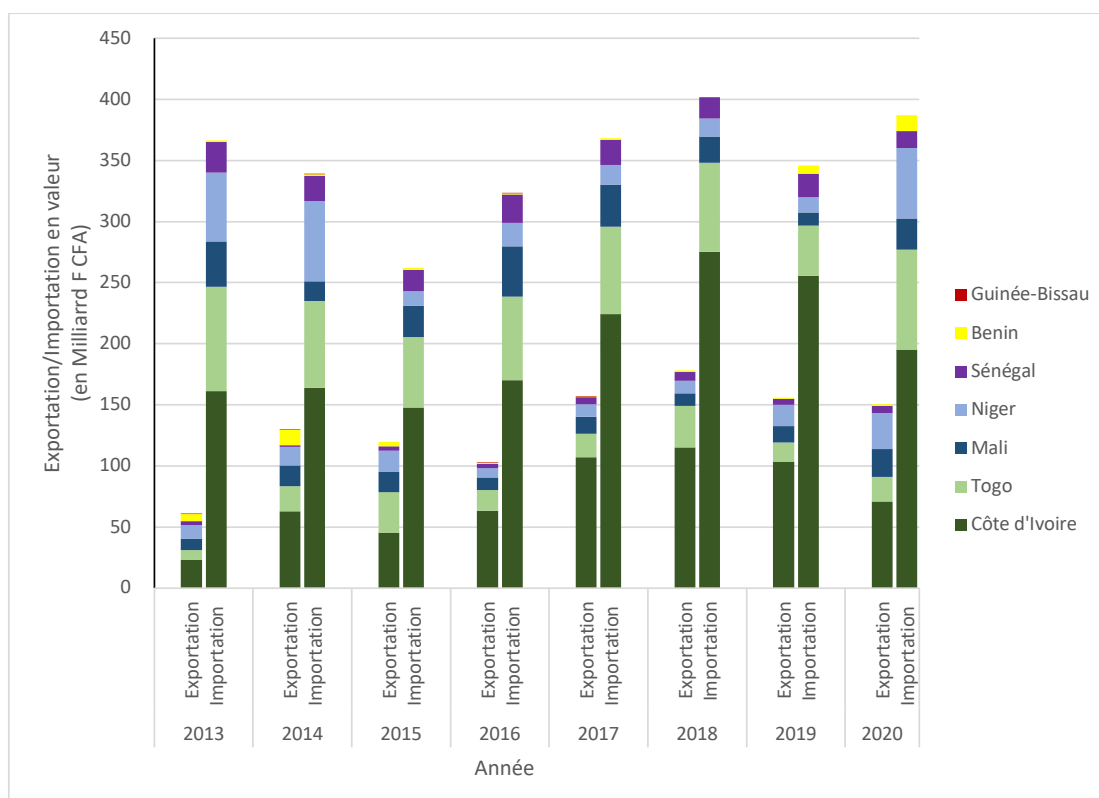
FCFA (15,31 %), le Togo avec 20,02 milliards FCFA (13,3 %), le Sénégal avec 5,99 milliards FCFA (3,98 %) et le Bénin avec 1,13 milliard FCFA (0,76 %). Il n'y a presque pas eu d'exportations vers la Guinée-Bissau.

En ce qui concerne les importations, les fournisseurs du Burkina Faso en 2020 dans l'espace UEMOA, par ordre d'importance, ont été la Côte d'Ivoire avec 195,36 milliards FCFA (50,46 %), le Togo 81,46 milliards FCFA (21,04 %), le Niger avec 57,29 milliards FCFA (14,8 %), le Mali avec 25,85 milliards FCFA (6,68 %), le Sénégal avec 13,96 milliards FCFA (3,6 %), et le Bénin avec 13,23 milliards FCFA (3,42 %). La Côte d'Ivoire reste donc le principal client et fournisseur du Burkina Faso dans l'espace UEMOA avec près de 47 % des exportations et 50 % des importations du pays. Le poids de la Côte d'Ivoire dans le commerce intra - UEMOA du Burkina Faso a cependant légèrement baissé par rapport aux années antérieures où il était à plus de 60 % des exportations et importations. Ce recul pourrait s'expliquer par les mesures de fermetures des frontières intervenues en 2020 à la suite de la pandémie de la COVID-19.

En 2020, les importations intra-UEMOA du Burkina Faso représentaient environ 2,57 fois ses exportations dans la zone. En 2019, ce ratio était de 2,21 contre 2,6 en 2014. A l'exception de l'année 2020, on note de façon générale une baisse du ratio importation sur exportation sur la période 2014-2019, ce qui dénote une amélioration de la capacité du Burkina Faso à exporter vers le reste de la région. Selon la BCEAO, le degré d'ouverture de l'économie burkinabè, mesuré par le rapport entre la somme des importations et des exportations des biens et services, et le double du PIB, s'est situé à 28,7% en 2020, contre 29,7 % en 2019. En moyenne, sur la période 2016-2020, cet indicateur est ressorti à 29,5 %.

¹³ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Figure 3. Evolution des exportations et des importations entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA de 2014 à 2020



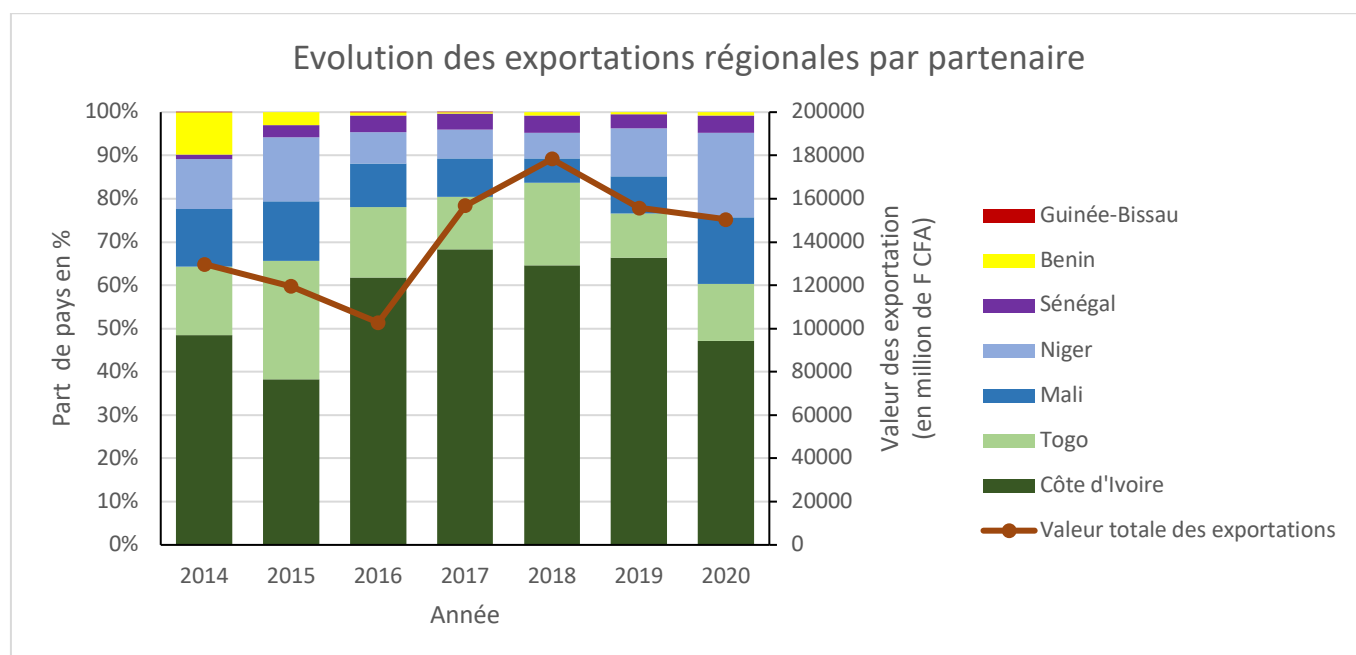
Source : BCEAO

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les échanges régionaux du Burkina Faso montrent une certaine stabilité dans la structure du commerce avec les sept (07) autres pays de la zone UEMOA. La Côte d'Ivoire est ainsi le premier partenaire à l'exportation. Son poids dans les exportations est passé de 48,5 % à 66,4 % entre 2014 et 2019 avant de baisser à 47 % en 2020 (Figure 4). Le Niger, le Mali et le Togo viennent ensuite respectivement en 2ème, 3ème et 4ème position en tant que partenaires clés

à l'exportation en 2020 et cet ordre est quasiment le même depuis 2014 avec juste un changement de position entre le Togo et le Niger en 2020. Ces trois partenaires représentaient respectivement des parts de 19,58 %, 15,3 % et 13,3 % en 2020 avec des variations de quelques points les années précédentes. Enfin, le Sénégal, le Bénin et la Guinée-Bissau sont respectivement 5ème, 6ème et 7ème dans l'ordre des pays partenaires à l'exportation en 2020 représentant respectivement 3,98 %, 0,76 % et moins de 0,01 % de la valeur des exportations en 2020.

Figure 4. Structure des exportations par destination pour les exportations vers les sept autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2020

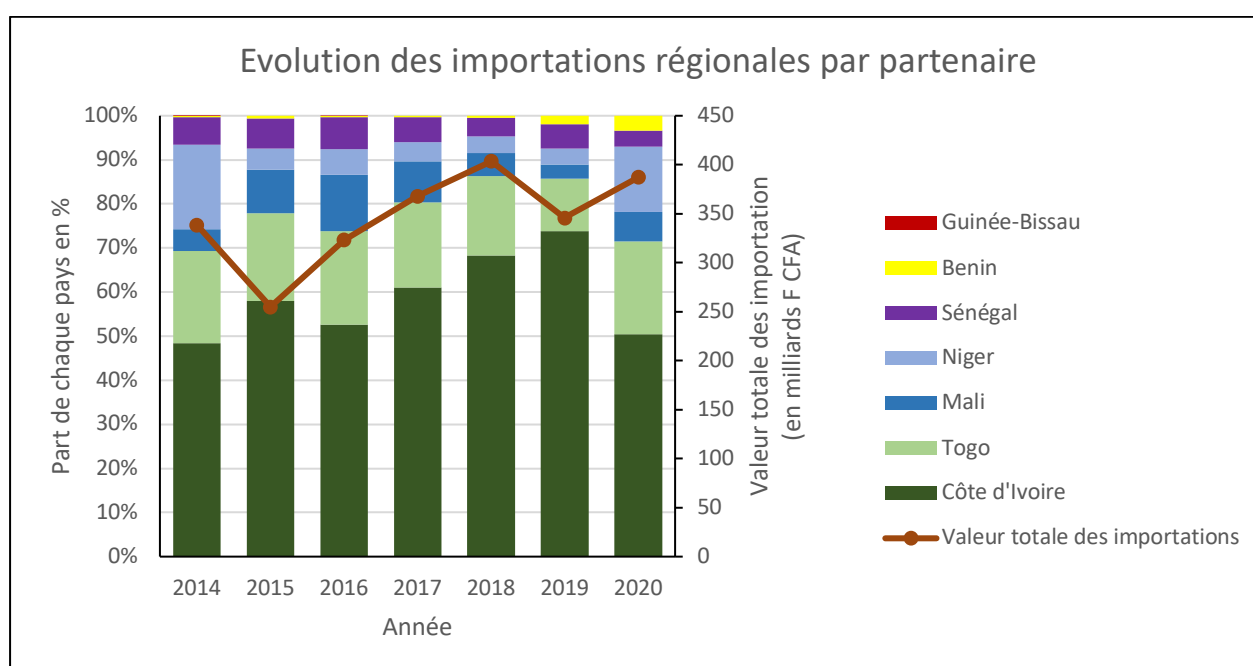


Source : BCEAO

En termes d'importations en provenance de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire demeure le premier fournisseur du Burkina Faso. Son poids dans les importations totales du Burkina Faso était de 50,46 % en 2020 contre 73,9 % en 2019 (Figure 5). Le Togo est le deuxième fournisseur du pays avec 21,04 % en 2020 contre 11,9 % en 2019 des importations. Le Niger, le Mali et le Sénégal et occupent respective-

ment la troisième, la quatrième et cinquième place avec respectivement 14,8 %, 6,6 % et 3,61 % des importations totales en 2020 avec des variations de quelques points les années précédentes. Le Bénin et la Guinée-Bissau viennent en sixième et septième position avec respectivement 3,42 % et moins de 0,01 % des importations intra-UEMOA du Burkina Faso en 2020.

Figure 5. Structure des importations par fournisseur pour les importations en provenance des sept autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2020



Source : BCEAO

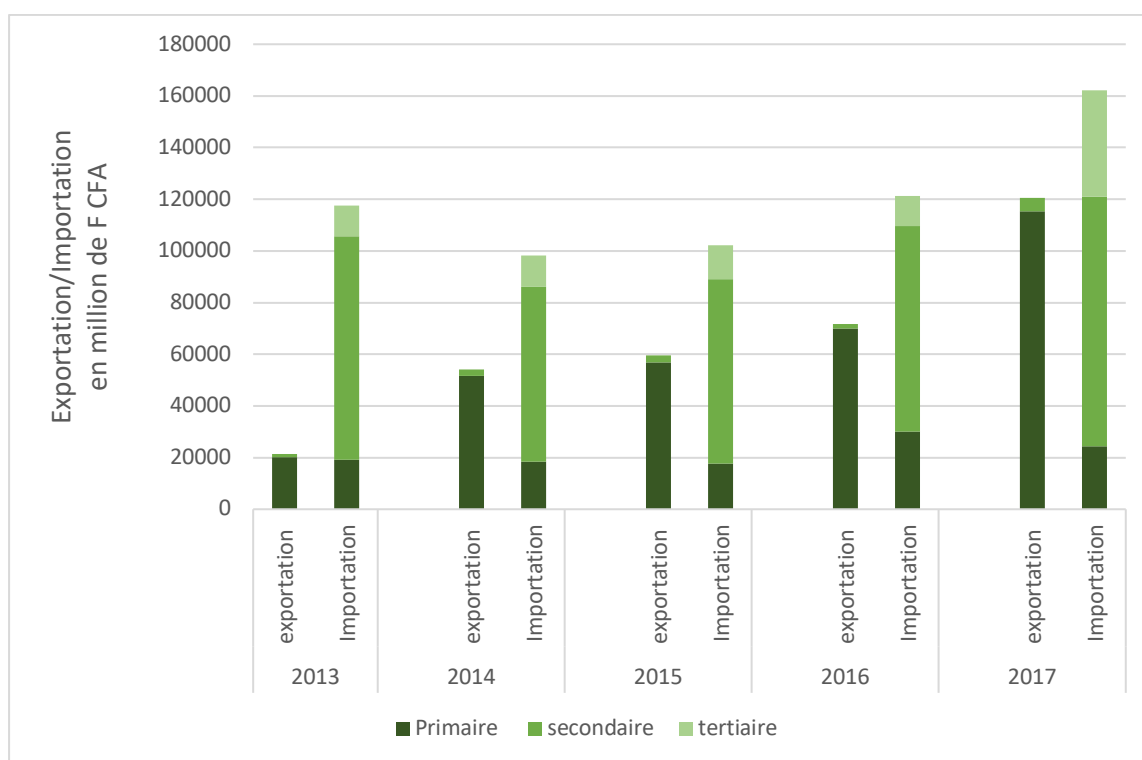
5.2.4 Echanges régionaux par type de produit

Les exportations du Burkina Faso dans l'espace UEMOA sont essentiellement orientées vers la Côte d'Ivoire et le Togo. Les produits exportés vers ces deux pays sont dominés par les produits du secteur primaire composés essentiellement de zinc sous forme brute, de graines de sésame, des noix de cajou, des graines et fruits oléagineux, des produits maraîchers. Le montant total des produits du secteur primaire exportés vers ces deux pays était d'environ 115,3 milliards FCFA en 2017 contre 20 milliards FCFA en 2013 (Figure 6). Le montant total des exportations des produits du secteur secondaire vers ces deux pays était de 5,2 milliards FCFA en 2017 contre 1,2 milliard FCFA en 2013. Ces produits sont composés principalement de fils retors ou câble de coton, tombereaux automoteurs et dericks automobiles pour le sondage. Le Burkina Faso n'échange quasiment pas de services avec ces deux

pays. Le zinc sous forme brute représentait environ 79,5 % des exportations totales du pays vers la Côte d'Ivoire et le Togo.

Les importations du Burkina Faso en 2017 en provenance de ces deux pays étaient dominées par les produits du secteur secondaire, suivis des produits des secteurs tertiaire et primaire. Le montant total des importations en provenance de ces deux pays en 2017 était d'environ 162 milliards FCFA contre 117,6 milliards FCFA en 2013. Les produits du secteur secondaire importés de la Côte d'Ivoire et du Togo comprennent essentiellement les huiles de pétrole¹⁴, le ciment hydraulique et les produits laminés. Les produits du secteur primaire sont composés principalement d'huile de palme et ses fractions, du lait et crème de lait. En ce qui concerne, les produits du secteur tertiaire, on note essentiellement l'énergie électrique et les vêtements.

Figure 6 : Principaux produits par catégorie échangés avec les principaux partenaires¹⁵ de l'UEMOA



Source : DGC, Ministère du Commerce

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le cadre de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales du Burkina Faso est constitué

par les lois et les règlements sur les échanges commerciaux. Les lois et règlements en rapport avec les échanges commerciaux du Burkina Faso sont perçus essentiellement à travers la Constitution, les textes législatifs et réglementaires, le code minier et

¹⁴ Pour le Togo, il s'agit de produits pétroliers en transit.

¹⁵ Les principaux partenaires du Burkina Faso dans le commerce intra UEMOA sont la Côte d'Ivoire et le Togo. Ces deux pays représentent plus de 60 % des exportations et 70 % des importations du pays dans l'espace UEMOA.

le code des investissements. Les objectifs généraux de la politique commerciale du Burkina Faso se résument ainsi :

- Mettre en place les conditions favorables à la libéralisation du commerce ;
- Améliorer les conditions réglementaires de création et d'exercice de l'entreprise privée, tant pour les nationaux que pour les investissements étrangers à travers la création des Centres de Formalité des Entreprises ;
- Favoriser le développement des affaires dans un cadre de sécurité juridique conforme aux normes internationales ;
- Poursuivre les mesures d'adaptation des réglementations nationales avec celles en vigueur dans l'UEMOA, la CEDEAO et l'OMC.

La politique du Burkina Faso en matière de commerce des marchandises consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA. Ces dispositions s'inspirent de celles de l'article 18 du code des douanes de l'UEMOA. Le régime des importations et des exportations est règlementé par l'Ordonnance n° 91-069 du 25 novembre 1991 et son Décret d'application n° 91-034 du 27 novembre 1991 ainsi que la loi n° 15/94 du 5 mai 1994 portant organisation de la concurrence et de la consommation qui a été modifiée par la loi n°33-2001/AN du 4 décembre 2001. Les mesures du commerce extérieur burkinabè ne dérogent pas aux principes communautaires.

Au nombre des accords et arrangements conclus par le Burkina Faso, on peut relever les accords multilatéraux, les accords régionaux, les accords bilatéraux et les accords préférentiels. Au titre des accords multilatéraux, le pays est membre du GATT depuis 1963 et a ratifié l'Accord instituant l'OMC devenant ainsi Membre fondateur de cette organisation le 3 juin 1995. En ce qui concerne les accords régionaux, le Burkina Faso est membre fondateur de l'UEMOA créée le 10 janvier 1994. Il est aussi membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Burkina Faso a institué des consultations bilatérales avec certains de ses partenaires. Cette dynamique de partenariats a permis au pays d'engager des négociations en vue de la signature de plusieurs protocoles d'accords de promotion commerciale et de protection des investissements avec les partenaires bilatéraux. Le pays a renoué ses relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine le 28 mai 2018 avec la signature de plusieurs protocoles d'accord de coopération commerciale et protection des investissements.

Au niveau des accords préférentiels, la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) est une partie intégrante de la loi 2000 sur le commerce et le développement. Déclaré éligible à l'AGOA le 10 décembre 2004, le Burkina Faso a tout mis en œuvre pour se conformer aux exigences de cette loi et pour obtenir le visa textile afin de permettre à ses opérateurs économiques de tirer avantage de l'AGOA. Dans le cadre du traitement spécial et différencié de l'OMC, l'Union européenne s'est engagée à accorder un accès aux marchés de 97 % des lignes tarifaires des pays les moins avancés. Le système généralisé de préférence « tout sauf les armes et les munitions », entré en vigueur en 2001, accorde en franchise de douane et sans contingentement à 97 % des produits en provenance des PMA bénéficiaires dont le Burkina Faso.

Les accords commerciaux qui lient le Burkina Faso et ses principaux partenaires sont résumés dans le tableau 26.

Accord régissant l'échange de biens et services	Pays concernés
Traité de l'UEMOA	Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau
Traité de la CEDEAO	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée
Accord de Marrakech instituant l'OMC	AFRIQUE : Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée, Maroc, Egypte, Tunisie, Afrique du Sud
	ASIE : Inde, Singapour, Vietnam, Japon, Chine, Dubaï, Thaïlande, Indonésie, Liban, Birmanie, Corée du Sud.
	AMERIQUE : USA, Canada, Brésil, Haïti, Guadeloupe (France), Paraguay, Guatemala, Pérou
	EUROPE : Turquie, Russie, France, Suisse, Pays-Bas, Danemark, Royaume – Uni, Turquie, Allemagne, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Suède, Finlande
Traité de la Commission Economique pour l'Afrique (Union Africaine)	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée, Maroc, Egypte, Tunisie, Afrique du Sud
Accord entre le Burkina Faso et la République de Guinée (accord ratifié le 26 août 2004)	Guinée
Accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Royaume du Maroc, ratifié le 22 avril 2008.	Maroc
Accord de protection des investissements et de non double imposition entre le Burkina Faso et la Tunisie (Accord ratifié par la Tunisie le 07-01-1993, loi 93-56 du 15-06-1993)	Tunisie
Accord concernant la promotion et la protection réciproque des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République de Corée (Accord ratifié le 22 avril 2008)	Corée du Sud
Accord entre le Burkina Faso et la République populaire de Chine (accord ratifié le 28 mai 2018)	République populaire de Chine
AGOA	USA
Accord de Cotonou entre les pays ACP et l'Union Européenne	France, Suisse, Pays-Bas, Danemark, Royaume – Uni, Allemagne, Russie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Suède, Finlande
Convention fiscale entre le Burkina Faso et la France.	France
Traité entre le Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne (accord ratifié le 26 août 2004).	Allemagne
Convention entre le Burkina Faso et la Belgique (accord ratifié le 18 août 2003)	Belgique
Accord de promotion et de protection des investissements (APPI) entre le Burkina Faso et le Luxembourg.	Luxembourg

Source : APEX Burkina

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Le Burkina Faso a exporté pour environ 2 507,19 milliards FCFA en 2020 avec ses principaux partenaires (Tableau 27). On distingue essentiellement trois groupes d'importance pour les exportations en valeur. L'Europe constitue le premier partenaire, représentant environ 80 % des exportations en 2020. L'Asie et l'Afrique sont respectivement deuxième et troisième et constituent le second groupe avec res-

pectivement 10,85 % et 8,35 %. Enfin, l'Amérique est un partenaire assez négligeable, représentant à peine 0,24 % des exportations en valeur en 2020. Les exportations du Burkina Faso sont ainsi essentiellement orientées vers l'Europe. En 2020, la valeur totale des exportations du Burkina Faso vers cette destination était d'environ 2 019,3 milliards FCFA contre 759,8 milliards FCFA en 2015.

Tableau 26 Principales destinations des exportations du Burkina Faso entre 2015 et 2020 en millions FCFA

Pays	2016	2017	2018	2019	2020
Union européenne	116 569,7		89 468,9	118 394,9	96 966,0
dont France	36 380,9	43 078,3	71 902,3	58 559,5	29 336,0
Belgique, Luxembourg	1 817,3	3 666,8	5 205,4	8 175,7	12 515,8
Pays-Bas	5 922,9	16 447,6	15 976,4	5 085,0	6 243,0
Allemagne	6 341,2	5 064,6	7 211,6	8 520,6	11 029,2
Italie	1 314,0	734,1	665,9	1 750,9	1 217,0
Royaume-Uni	22 267,0	8 682,2	17 354,6	12 006,9	2 391,2
Danemark	15 364,5	10 575,6	12 064,4	18 448,2	15 896,3
Espagne	1 097,4	987,0	579,5	1 525,4	2 018,8
Suède	137,2	76,4	416,0	71,0	143,6
Autres pays européens	889 488,8	999 974,9	957 034,7	1 049 325,2	1 922 382,4
dont Suisse	889 459,6			1 048 863,4	1 921 298,7
Afrique du nord	522,0	999 959,3	957 030,8	878,8	566,7
dont Maroc	490,3	379,9	840,5	339,6	228,2
Tunisie	22,2	259,5	689,2	131,4	52,3
Egypte	0,0	84,0	134,8	309,7	181,8
Soudan	-	-	8,9	-	0,2
Afrique de l'Ouest	141 610,1	191 598,0	1,0	210 128,1	187 786,1
dont Mauritanie	2 067,6	1 154,7	234 647,4	532,0	409,1
Mali	10 298,5	14 064,3	1 370,6	13 471,1	23 033,2
Niger	7 484,0	10 549,3	9 078,4	17 198,6	29 463,7
Sénégal	3 862,6	6 496,7	9 785,4	5 244,9	5 991,0
Guinée	1 651,7	4 785,0	5 687,5	1 920,0	3 000,5
Côte d'Ivoire	63 525,1	107 345,0	2 858,0	103 450,4	70 844,6
Ghana	34 991,4	26 193,0	114 236,0	51 546,3	33 775,2
Togo	16 746,0	20 487,3	55 725,6	15 760,8	20 020,5
Bénin	840,2	460,9	34 003,4	675,8	1 139,3
Nigeria	108,4	30,4	1 191,9	47,9	23,7
Afrique centrale	306,8	396,3	19,4	484,5	119,8
dont Tchad	51,7	14,2	281,7	281,8	40,1
Cameroun	113,7	106,6	49,0	51,5	64,1
Gabon	59,7	56,7	18,7	17,9	7,9
Congo	36,4	43,2	122,5	30,6	0,0
Afrique australe	54 067,1	16 529,3	40,3	1 412,4	1 528,4
dont Afrique du Sud	54 067,1	16 529,3	389,1	1 291,6	1 528,4
Afrique orientale	291,0	724,1	389,1	3 229,0	19 456,7
Asie	274 662,4	374 036,2	318,0	497 478,9	272 069,9
dont Turquie	192,2	6 120,9	460 611,9	228,3	1 109,1
Liban	387,3	11,3	2 240,3	0,5	20,0
Dubaï	1 030,4	931,5	33,6	5 298,0	7 618,5
Inde	77 296,3	167 999,0	5 467,4	336 294,9	170 361,4
Indonésie	10,3	98,0	278 653,8	-	-
Malaisie	1 907,8	1 239,8	1 766,5	3 318,8	4 588,4
Singapour	136 984,9	153 188,3	139 714,3	123 784,1	69 005,6
Chine	24 929,9	5 843,6	7 280,2	8 057,5	1 482,4
Japon	9 545,1	16 656,8	2 256,8	4 339,1	4 764,7
Hong Kong	1 045,3	72,0	5,2	291,1	411,8
Vietnam	16 558,5	21 575,3	22 918,7	15 579,7	12 103,0
Amérique	11 898,2	2 551,0	12 612,6	15 222,5	6 239,2

dont Etats Unis d'Amérique	1 240,0	1 842,3	3 855,6	3 797,5	5 471,3
Canada	10 614,9	515,8	8 087,5	1 214,4	669,6
Océanie	57,1	35,5	69,6	164,0	76,6
dont Australie, Iles Norfolk, Cocos	57,0	33,4	64,2	86,9	76,6
Nouvelle Zélande	0,2	2,1	5,4	77,1	-
Autres pays	-	-	-	-	-
Ensemble	1 489 473,1	1 675 694,1	1 798 260,8	1 896 718,1	2 507 191,7

Source : INSD, 2022

En termes d'importations, l'Europe reste le premier fournisseur du Burkina Faso avec 814,7 milliards FCFA en 2020, soit 34,3 % des importations totales du pays (Tableau 28). L'Asie et l'Afrique viennent en deuxième et troisième position avec respectivement 671,6 milliards FCFA et 652,9 milliards FCFA

en 2020, soient respectivement 28,34 % et 27,55 % des importations totales du Burkina Faso. L'Amérique demeure le quatrième fournisseur du pays avec une valeur totale des importations de 210,1 milliards FCFA en 2020, soit environ 8,8 %.

Tableau 27 Orientation des importations du Burkina Faso entre 2014 et 2020 en millions FCFA

Pays	2016	2017	2018	2019	2020
Union européenne	513 208,6	667 906,4	589 675,1	617 078,5	616 101,0
dont France	160 448,1	192 374,9	176 787,4	181 806,6	175 666,6
Belgique, Luxembourg	35 045,9	42 900,6	42 590,8	51 071,8	37 668,4
Pays-Bas	92 264,0	152 301,4	77 020,4	54 782,5	74 836,0
Allemagne	59 229,5	88 259,2	82 781,1	73 548,0	83 048,9
Italie	33 282,0	34 151,4	38 263,1	51 000,4	54 020,8
Royaume-Uni	25 085,8	23 729,5	29 775,8	47 190,9	45 206,8
Irlande	5 176,2	3 936,2	7 206,2	6 493,4	5 072,9
Danemark	8 245,4	5 791,8	12 538,1	12 119,9	7 226,6
Portugal	4 674,5	6 346,7	10 332,1	9 596,0	7 579,1
Espagne	40 812,0	56 299,7	51 664,8	34 606,8	50 257,3
Suède	20 911,0	20 603,1	18 903,7	33 200,4	26 869,7
Finlande	9 629,8	14 176,2	13 215,4	25 972,2	15 710,3
Pologne	2 150,1	5 028,5	3 026,8	3 363,8	6 288,6
Hongrie	1 644,1	3 530,8	5 399,5	2 745,9	1 769,5
Roumanie	1 219,5	1 820,2	2 237,4	1 855,8	1 662,8
Autres pays européens	60 435,0	94 055,6	188 318,1	243 055,8	198 601,7
dont Suisse	3 029,6	25 116,2	11 438,5	4 206,8	3 717,5
Russie	45 214,7	50 278,8	128 842,0	195 996,4	167 914,9
Ukraine	4 695,5	8 179,3	10 175,4	7 572,2	11 732,4
Afrique du nord	41 057,2	40 202,2	71 555,5	60 270,5	56 816,8
dont Maroc	27 104,8	22 704,4	38 110,6	41 431,3	29 800,7
Algérie	401,3	161,3	5 631,3	1 347,2	6 825,0
Tunisie	5 980,7	7 844,5	15 081,2	10 125,9	9 537,4
Libye	566,2	1 247,5	1 356,7	11,6	64,0
Egypte	6 985,7	8 233,4	11 375,8	7 306,0	10 585,4
Afrique de l'Ouest	427 742,3	489 829,0	517 986,7	525 894,6	544 114,8
dont Mali	41 405,1	34 481,6	21 354,0	10 809,2	25 854,4
Niger	18 938,0	16 238,8	8 887,6	12 659,4	57 279,9
Sénégal	23 240,2	21 983,9	17 473,3	19 323,5	13 964,8
Sierra Leone	69,3	40,5	2,3	158,4	2,6

Libéria	-	-	1 079,9	217,8	1,3
Côte d'Ivoire	170 090,6	227 853,3	271 121,1	255 473,8	195 367,7
Ghana	95 495,1	109 064,3	116 750,3	172 256,6	150 946,0
Togo	68 296,3	71 863,0	72 238,6	41 044,2	81 469,8
Bénin	1 179,6	1 171,3	1 789,6	6 425,0	13 237,7
Nigeria	6 908,3	6 957,5	7 103,0	6 682,9	5 535,4
Afrique centrale	14 982,5	2 853,4	1 356,3	3 394,1	11 678,0
dont Cameroun	2 540,9	361,4	482,2	655,2	188,9
Guinée équatoriale	6 304,7	569,2	200,3	2 482,7	729,8
Gabon	63,8	60,8	9,0	4,8	488,4
Congo	550,4	290,0	9,1	13,8	7 157,1
RD Congo	10,2	1,1	3,3	20,4	2 556,6
Afrique australe	34 701,5	44 067,0	47 093,4	38 150,0	38 137,3
dont Afrique du Sud	34 159,5	43 598,4	47 007,8	37 521,9	37 684,0
Afrique orientale	1 330,2	603,9	825,9	381,9	2 226,1
Asie	617 548,8	650 935,2	747 319,6	689 289,8	671 657,9
dont Turquie	32 663,8	34 412,0	29 856,3	35 090,5	41 361,2
Inde	91 115,2	91 529,5	124 606,9	138 423,5	129 864,3
Birmanie	-	8 782,3	12 866,7	11 599,5	5 233,1
Thaïlande	43 270,4	38 812,6	39 877,0	31 981,7	10 696,5
Indonésie	6 257,1	9 863,0	11 171,4	12 938,4	23 558,3
Malaisie	13 078,3	9 666,8	9 560,2	5 565,2	7 008,7
Singapour	9 426,7	2 086,7	2 675,4	8 505,3	1 765,3
Chine	267 728,4	310 706,1	289 908,7	282 322,8	282 866,1
Corée du sud	27 066,3	31 659,8	103 044,1	36 893,9	56 313,4
Japon	51 434,1	73 417,5	70 770,2	69 422,4	81 498,1
Taïwan	5 658,6	5 129,3	3 071,2	3 491,0	1 666,6
Vietnam	26 370,8	6 184,9	7 920,8	9 656,4	9 452,3
Amérique	225 628,9	215 884,7	203 409,5	237 463,1	210 110,3
dont Etats Unis d'Amérique	160 619,7	158 170,5	142 123,3	156 189,3	170 423,4
Canada	17 592,5	20 122,0	16 761,6	18 993,8	15 261,0
Mexique	2 320,6	4 656,1	5 500,7	5 515,3	5 255,5
Colombie	11 095,7	33,7	16,0	64,3	26,0
Venezuela	3 632,1	77,6	5 485,3	1 060,6	7,9
Brésil	10 142,1	14 546,5	14 844,2	50 639,6	12 432,5
Argentine	433,9	1 665,2	5 117,8	3 030,9	1 017,3
Océanie	21 602,5	31 628,3	32 525,2	38 711,1	20 235,7
dont Australie, Iles Norfolk, Cocos	20 431,2	30 737,2	29 673,4	37 086,4	18 782,4
Nouvelle Zélande	1 161,9	796,2	2 079,3	1 494,4	1 360,6
Autres pays	-	-	129,8	5,2	-
Ensemble	1 958 237,4	2 237 995,0	2 400 195,1	2 453 694,9	2 369 758,2

Source : INSD, 2022

Entre 2019 et 2020, les importations en provenance des continents européen, américain et asiatique ont baissé respectivement de 5,28 %, 11,5 % et 2,55 %. En revanche, celles en provenance de l'Afrique ont connu une augmentation de 3,9 %.

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les produits miniers et agricoles demeurent les principaux produits d'exportation en 2020 (Tableau 29). L'or non monétaire vient en tête avec une part de 81,8 % dans le total de la valeur des exportations,

suivi du coton en masse (6,0 %), du zinc (2,4 %), de la noix de cajou (1,5 %) et des graines de sésame (1,4 %).

Sur la période 2015-2020, l'Or et le Coton restent les deux principaux produits d'exportation du Burkina Faso.

Tableau 28 Les principaux produits d'exportation du Burkina Faso sur la période 2015-2020, en millions FCFA

Postes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part en 2020
Or non monétaire	875 815	1 091 752	1 386 731	1 492 457	1 685 773	2 050 761,4	81,8 %
Coton en masse	213 434	198 443	253 264	250 355	206 120	150 675,0	6,0 %
Graines de sésame	99 875	67 415	59 024	71 069	80 318	36 892,8	1,4 %
Noix de cajou	51 573	67 087	99 718	117 113	56 016	39 041,6	1,5 %
Zinc	32 699	53 156	95 818	94 836	90 870	60 723,9	2,4 %
Total exportations de biens	1 397 695	1 676 361	1 995 635	2 196 367	2 301 324	2 507 191,7	100,0 %

Source : BCEAO

La structure des importations présentée dans le tableau 30 révèle, comme sur les cinq (05) dernières années, une prédominance des parts en 2020 des biens d'équipement (26,1%) et des produits pétroliers (27,01 %). Le troisième groupe de biens impor-

tés est constitué des matières premières (22,5 %) suivi des produits des produits alimentaires (10,6 %). Les autres produits ont représenté 3,4 % des exportations en 2020.

Tableau 29 Les principaux produits d'importation du Burkina Faso sur la période 2015-2020, en millions FCFA

Postes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part en 2020
Biens d'équipement	478 405	534 583	598 733	617 040	705 318	619 047	26,1%
Produits énergétiques	454 656	425 722	478 937	651 495	704 882	640 212	27,01%
Matières premières	281 563	290 634	319 698	337 977	328 869	534 071	22,5%
Produits alimentaires	207 480	231 422	249 935	236 846	251 119	251 221	10,6%
Produits chimiques	183 546	203 642	228 079	344 343	305 480		
Produits divers	216 080	297 520	392 671	248 275	199 763	81 015	3,4%
Total importations de biens CAF	1 821 729	1 983 523	2 268 053	2 435 975	2 495 431	2 369 758,2	100,0%

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

Les investissements étrangers du Burkina Faso en 2020 se sont soldés par des sorties nettes de 52,75 milliards de FCFA, après des entrées nettes de 85,9

milliards FCFA en 2019, soit un repli de 138,604 milliards. En 2014, les entrées nettes de capitaux étaient estimées à 141,6 milliards FCFA avant de chuter à 128,8 milliards FCFA en 2015 et remonter à 201,6 milliards FCFA en 2016.

Tableau 30 Evolution des investissements directs étrangers entre 2014 et 2019

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement direct étranger (En milliard de FCFA)	128,8	201,6	-4,5	111,5	85,9	-52,746

Source : BCEAO

Selon la BCEAO, les sorties d'IDE en 2021 sont expliquées exclusivement par les transactions portant

sur les instruments de dette qui se sont soldées par une sortie nette de capitaux de 251,058 milliards,

les échanges de titres de participation entre les entreprises résidentes et leurs maisons-mères ou autres sociétés apparentées non-résidentes s'étant traduits par des entrées de ressources financières (198,312 milliards). La progression des opérations sur les titres de participation est imprimée par les nouvelles acquisitions par des non-résidents à hauteur de 129,984 milliards et les réinvestissements de bénéfices dans les entreprises d'investissement pour 67,577 milliards. Parallèlement, les participations des acteurs résidents dans les entreprises non-résidentes (acquisition des nouveaux titres de participation ou réinvesti de bénéfices) se sont réduites de 750 millions.

Les principaux pays de provenance des IDE entrant sous forme de participations au Burkina Faso en 2020 sont le Canada, avec un encours de 271,4 milliards (24,4 % du total, en accroissement de 27,8 %), la Russie, avec un encours de 233,4 milliards (21,0 % du total, stable par rapport à 2019), la Barbade avec un encours de 180,0 milliards (16,2 % du total, en hausse de 33,9 %), la France avec un encours de 114,0 milliards (10,2 % du total, en baisse de 9,7 %), la Côte d'Ivoire, avec un encours de 108,5 milliards (9,7 % du total, +9,6 %), la Libye avec un encours de 61,3 milliards (5,5 % du total, en hausse de 2,1 %) et le Togo avec un encours de 61,0 milliards (5,5 % du total, +9,1 %).

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

La surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques établies au sein de l'UEMOA est fondée sur cinq critères. Les trois (3) critères de premier rang sont :

- Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal : il devrait être supérieur ou égal à -3 % ;
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3 % au maximum par an ;
- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70 %.

Les critères de second rang sont au nombre de deux (2) :

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35 % ;
- Taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 20 % à l'horizon de convergence.

Cependant, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, pour permettre aux Etats membres de disposer d'une marge budgétaire nécessaire pour faire face aux effets de la pandémie liée à la COVID-19, l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union a été suspendu par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 27 avril 2020 pour compter de l'année 2020.

Pendant la durée de la suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, l'exercice de la surveillance multilatérale se poursuit conformément aux modalités définies dans la Directive n°01/96/CM du 15 janvier 1996 relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques au sein des Etats membres de l'UEMOA. Pour ce faire, les critères de convergence au titre du Pacte de convergence de 2015 ne s'appliquent pas en attendant l'adoption d'un nouveau Pacte de convergence.

Conformément à la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA relative aux modalités de l'exercice de la surveillance multilatérale dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tous les Etats membres de l'UEMOA élaborent et transmettent à la Commission, des rapports de suivi de la surveillance multilatérale. Il s'agit d'un suivi de principaux indicateurs macroéconomiques sans une application stricte du respect des critères de convergence conformément à la directive relative à la surveillance multilatérale des politiques économiques.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Premier rang								
Solde budgétaire de base/PIB nominal (%)	-2,2	-3,6	-6,3	-4,3	-3,3	-5,2	-6,0	-5,5
Taux d'inflation moyen (%)	0,9	-0,2	2,9	1,9	-3,2	1,9	3,9	13,9
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	30,9	32,3	33,4	37,7	42,1	46,9	55,4	58,5
Second rang								
Masse salariale/Recettes Fiscales (%)	49,6	57,6	46,4	52,2	59,0	65,0	52,2	51,6
Pression fiscale (%)	12,5	13,0	15,3	15,3	15,2	13,3	15,1	15,3

Source : Commission de l'UEMOA, CNPE *l'année 2022 présentent des projections

Entre 2015 et 2019, le Burkina Faso a respecté de façon durable deux (02) critères de convergence de premier rang (Tableau 32). Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette publique. Le solde budgétaire sur PIB s'est en revanche amélioré de façon importante et progressive entre 2017 et 2019. En 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la baisse des recettes fiscales combinée à l'accroissement des dépenses pour faire face à la crise, le solde budgétaire s'est davantage creusé ressortant à -5,2 % du PIB. En 2021, seul le critère relatif à l'encours de la dette publique a été respecté.

Cependant aucun critère de second rang n'a été respecté entre 2015 et 2021. Le critère relatif à la pression fiscale n'est à ce jour été respecté par aucun des 8 pays de zone. Ce non-respect est structurel, du fait d'une perception de l'impôt encore faible.

Sur la base des projections de la situation économique et financière du Burkina Faso pour l'année 2022, les indicateurs macroéconomiques se présenteraient comme suit :

- ✓ Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal ressortirait à -5,5 % en 2021 contre -6,0 % en 2021 ;
- ✓ Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à +13,9 % en 2022 contre +3,9 % en 2021 ;
- ✓ Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal ressortirait à 58,5 % en 2022 contre 55,4 % en 2021 ;
- ✓ Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales s'établirait à 51,6 % en 2022 contre 52,2 % en 2021 ;

- ✓ Le taux de pression fiscale s'est situé à 15,3 % en 2022 contre 15,1 % en 2021.

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

L'UEMOA a été créée par le Traité de Dakar signé le 10 janvier 1994. Le Traité est entré en vigueur le 1er août 1994, après sa ratification par les Etats membres. L'Union s'est élargie à huit Etats membres le 02 mai 1997 avec l'adhésion de la Guinée-Bissau. Le 8 décembre 1999, un acte additionnel au traité de l'UEMOA, portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de solidarité (PCSC) entre les Etats membres de l'UEMOA et un règlement communautaire en date du 21 décembre 1999 portant mise en œuvre du Pacte de convergence, ont été adoptés. La nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA comporte un mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Avec l'adoption en 2015 de l'Acte additionnel No 01/2015/CCEG/UEMOA instituant de nouveaux critères de convergence, l'horizon de la convergence était fixé au 31 décembre 2019.

Les objectifs de l'UEMOA sont :

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- Créer entre Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité

indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale ;

- Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication ;

- Harmoniser, dans la mesure du nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Le tarif extérieur commun de l'UEMOA a été mis en place en 2000.

6.1 Climat des affaires

Le rapport Doing Business 2020 classe le Burkina Faso 151^{ème} sur 190 pays avec un score de 51,4. Le pays occupait le même rang dans le classement Doing Business 2019. Ce résultat est en baisse par rapport aux années 2018 et 2017 où il était classé respectivement 148^{ème} et 146^{ème} mondial. En trois années consécutives, c'est au total 5 places qui ont été perdues. Les facteurs explicatifs de cette baisse observée entre 2017 et 2019 se trouvent dans le fait que les procédures liées à la « création d'entreprises », « l'obtention du permis de construire », « le raccordement à l'électricité », et « l'obtention de prêts

» restent moins flexibles, voire compliqués, pour les entrepreneurs.

De même, sur des critères comme « la protection des investisseurs minoritaires », « l'exécution des contrats », « le règlement de l'insolvabilité », « le commerce transfrontalier », « le paiement des taxes et impôts », et « le transfert de propriété », le pays n'a pas travaillé ces dernières années à améliorer ses performances (Tableau 33). Dans ces domaines, il n'y a pas eu d'actes véritables qui permettent de lever les lourdeurs et autres désagréments dans l'objectif de tendre vers les meilleures pratiques internationales.

Tableau 32 Indicateurs de performance du Burkina dans le classement Doing Business 2020

Créer une entreprise					
	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût consacré (% du revenu par tête)	Capital minimum requis (% du revenu par habitant)
Créer une entreprise	Décret No. 2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MTEJ du 21 juillet 2005	3	13	42,8	6,3
Permis de construction					
	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur de la construction)	Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15)
Permis de construction	Arrêté conjoint N 2008-066/MHU/MATD/MEF/MID et la circulaire N 10-01195/MID/SG/LNBTP	15	121	7,6	12
Accès à l'électricité					
	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8)	
Accès à l'électricité	4	169	8 977,4	0	
Enregistrement de propriété					

Enregistrement de propriété	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur du bien)	Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)
	Décret N : 2008-164	4	67	11,9	12,8
Accès au crédit					
Accès au crédit		Indice de fiabilité des garanties (0-12)	L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	La couverture du registre de crédit (% adultes)	La couverture du bureau de crédit (% adultes)
		6	0	0,0	2,0
Temps moyen pour être payé					
Protection des investisseurs minoritaires					
Protection des investisseurs minoritaires	Indice de la divulgation des informations (0-10)	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	Indice des droits des actionnaires (0-6)	Indice de détention et de contrôle (0-7)
	7	1	5	4	2
Niveau des taxes et facilité					
Niveau des taxes	Paiements (nombre par année)	Délai (heures par année)	Total à payer (% du bénéfice brut)	Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0 - 100)	
	45	270	41,3	49,31	
Facilité pour payer les taxes					
Facilité d'exportation					
Délai à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)
	75	261	84	86	102
Faire respecter le droit des contrats					
		Temps (jours)	Coût (% de la créance)	Qualité des procédures judiciaires (0-18)	
Faire respecter le droit des contrats		446	81,7	7,5	
Résolution d'insolvabilité					
		Taux de récupération (centimes de dollar américain)	Temps (années)	Coût (% du patrimoine)	Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)
Résolution d'insolvabilité		23,6	4	21	9
Résolution des faillites					

Source : Banque Mondiale

6.2 Gouvernance financière

Les autorités du Burkina Faso ont toujours fait de la gouvernance vertueuse leur cheval de bataille. En effet, elles ont initié des mesures fortes allant dans ce sens. Il s'agit notamment de l'amélioration de la mobilisation des ressources, de la réduction du train de vie de l'Etat et de la relance économique.

Pour l'amélioration de la mobilisation des ressources, les nouvelles autorités ont annoncé des mesures visant à consolider les réformes du foncier urbain et rural, à renforcer l'informatisation des régies de recettes ainsi que l'interconnexion de leurs bases de données.

S'agissant des mesures de rationalisation de la dépense publique, il a été décidé de la suspension de l'acquisition des véhicules sur le budget de l'Etat afin de pouvoir dégager des ressources en vue du financement des secteurs prioritaires. Toujours dans le cadre de la réduction du train de vie de l'Etat, il a été décidé de l'utilisation rationnelle du matériel roulant de l'Etat. En effet, instruction a été donnée au ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, d'organiser régulièrement et de façon inopinée, des opérations de contrôle sur l'utilisation des véhicules de l'Etat. A ces mesures, s'ajoute celle visant à encadrer les voyages à l'extérieur des membres du gouvernement. En outre, un audit général de l'administration publique sur instruction du Président du Faso est en cours en vue de satisfaire les attentes légitimes des populations dans le domaine de la gouvernance et conformément aux objectifs prioritaires poursuivis.

Dans le cadre de la relance économique, les nouvelles autorités œuvrent à la consolidation des acquis du PNDES et s'attèlent à la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le PNDES 2. En vue de prendre en compte les actions prioritaires contenues dans l'agenda de la transition, il est prévu l'élaboration d'un nouveau référentiel de développement pour la période transitoire.

Ce sont autant de mesures, qui témoignent de la volonté des autorités de Transition, de promouvoir une nouvelle gouvernance vertueuse, soucieuse du bien commun et de la gestion rationnelle des ressources publiques dans l'œuvre de refondation de l'Etat burkinabè.

En 2021, le recouvrement des recettes était dans l'ensemble conforme à l'objectif. Selon le ministère en charge de l'économie, les prévisions de recettes, au titre de la loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021 se chiffrent à 2 181,98 milliards de FCFA. Au 31 décembre 2021, la mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à 2 250,84 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement annuel de 103,16 % correspondant à une hausse de 5,72 points par rapport à 2020 à la même période qui était de 97,44 %.

Avec cette augmentation des recettes par rapport à la même période de l'année 2021, le déficit budgétaire s'est établi à 5,1 % du PIB sur la base des engagements, en amélioration de 0,3 point par rap-

port à l'année 2020. Globalement, les montants et les taux de recouvrement des recettes en 2021 dépassent largement ceux de 2020 à la même période. Les recettes ordinaires, avec une progression de 221,2 milliards FCFA en valeur absolue et de 12,62 % en valeur relative par rapport à celles de 2020 à la même période, représentent 87,7 % du montant des recouvrements réalisés. Spécifiquement, les recettes fiscales recouvrées sont de 1 733,35 milliards FCFA sur des prévisions annuelles de 1 647,05 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 105,24 %. Comparé à la même période de l'année 2020, les recettes fiscales connaissent une progression en volume de 18,59 %. Depuis mars 2018, le FMI a approuvé en faveur du Burkina Faso un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 108,36 millions de DTS (environ 157,6 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays) en appui au programme national de réformes économiques et financières. Le nouveau programme vise à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire ; en accroissant les recettes intérieures et en améliorant les dépenses publiques. Il a pour objectif de ramener le déficit budgétaire à un niveau viable correspondant aux engagements pris par le pays dans le cadre de l'UEMOA, tout en protégeant les dépenses essentielles qui sont consacrées aux services sociaux et aux investissements publics prioritaires.

6.3 Notations financières

L'agence de notation Standard & Poor (S&P) procède régulièrement depuis 2004 à une notation financière du Burkina Faso. En 2019, la note du Burkina Faso était B pour les émissions souveraines de long terme et court terme en devises étrangères, avec une perspective stable. Cette note implique que le pays maintiendra ses performances macroéconomiques pendant encore une année, et ce, malgré l'insécurité qui sévit. Standard & Poor's souligne que la note du pays reste inchangée malgré la pandémie du coronavirus. Selon l'analyse de l'institution, le Burkina Faso devrait retrouver le chemin de la croissance dès 2021. Son ancrage à l'UEMOA, sa diversification et sa production d'or devraient compenser le risque sécuritaire. Cependant, avec l'avènement du coup d'Etat le 24 janvier 2022, l'agence de notation S&P a abaissé la note du Burkina Faso de B à CCC+ avec des perspectives et a mis la note du pays sous surveillance, selon un communiqué publié le 27 janvier 2022. Au terme de la période d'examen, la note du

Burkina Faso a été confirmée à CCC+ avec perspective stable. L'historique des notations du Burki-

na Faso par l'agence de notation S&P est présenté dans le tableau 34.

Tableau 33 Historique des notations du Burkina Faso par l'agence de notation S&P

Agence	Note	Perspective	Date
Standards and Poor's	CCC+	Stable	13 mai 2022
Standards and Poor's	CCC+	En cours d'examen	26 janvier 2022
Standards and Poor's	B	Stable	12 novembre 2021
Standards and Poor's	B	Stable	15 mai 2020
Standards and Poor's	B	Stable	23 novembre 2018
Standards and Poor's	B	Stable	25 mai 2018
Standards and Poor's	B	Stable	24 novembre 2017
Standards and Poor's	B	Stable	26 mai 2017
Standards and Poor's	B-	Positive	26 novembre 2016
Standards and Poor's	B-	Positive	27 mai 2016
Standards and Poor's	B-	Stable	04 décembre 2015
Standards and Poor's	B-	Stable	1er octobre 2015
Standards and Poor's	B-	Stable	05 juin 2015
Standards and Poor's	B-	Stable	05 décembre 2014
Standards and Poor's	B	En cours d'examen	03 novembre 2014
Standards and Poor's	B	Stable	06 juin 2014
Standards and Poor's	B	Stable	06 décembre 2013
Standards and Poor's	B	Stable	28 février 2013
Standards and Poor's	B	Stable	14 décembre 2011
Standards and Poor's	B	Stable	27 mai 2011
Standards and Poor's	B	Stable	26 mai 2010
Standards and Poor's	B	Stable	15 juin 2009
Standards and Poor's	B	Stable	06 août 2008
Standards and Poor's	B	Positive	13 juillet 2007
Standards and Poor's	B	Positive	06 juillet 2006
Standards and Poor's	B	Stable	06 juin 2005
Standards and Poor's	B	Stable	05 mai 2004

Source: Standards and Poor's

7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

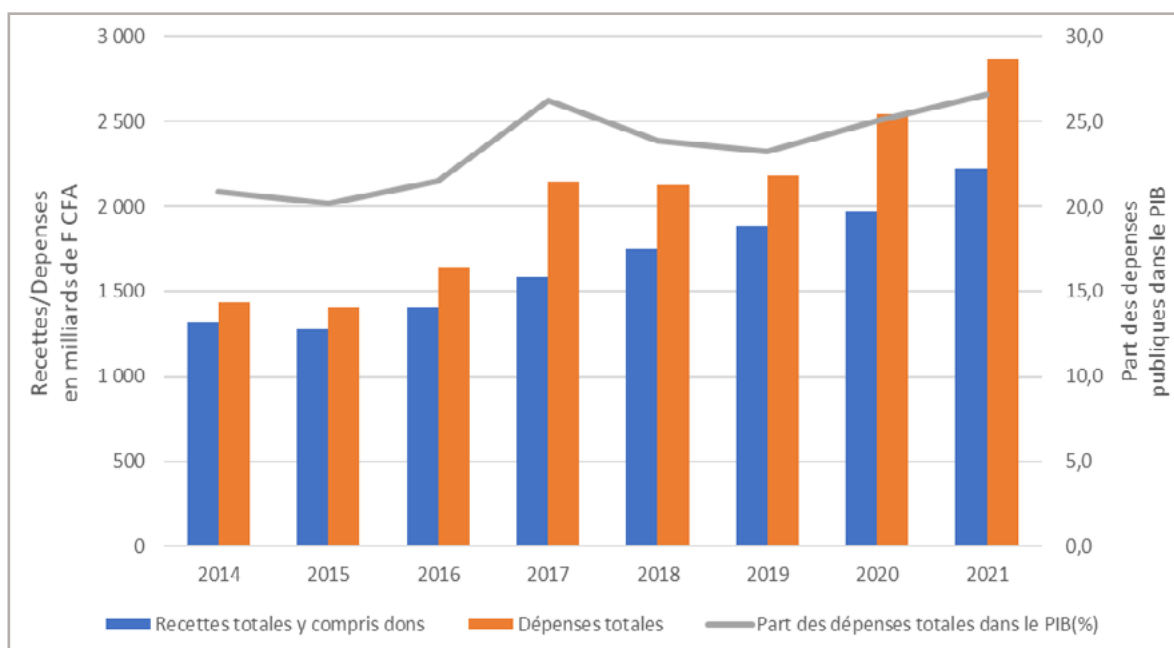
Selon le Ministère en charge de l'économie, les recettes totales, y compris les dons, ont connu une hausse de 12,6 % en 2021, soit 248,5 milliards de francs CFA par rapport à 2020. Cette hausse est imputable en grande partie à l'augmentation des recettes fiscales. Les recettes totales se sont chiffrées à 2 223,8 milliards de francs CFA pour une prévision de 2 100,9 milliards de francs CFA en 2021, soit un taux de recouvrement de 105,9 %. Comparativement à 2020, les recettes totales, hors dons, ont connu une hausse de 17,3 %, représentant 287,2 milliards de francs CFA. Sur la période 2015 – 2021, les recettes totales sont passées de 1 278,0 milliards de francs CFA à 2 223,8 milliards de francs CFA.

Les dépenses totales et prêts nets de 2021 se sont établis à 2 867,2 milliards de francs CFA sur une

prévision de 2 657,5 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 107,9 %. Par rapport à 2020, les dépenses totales et prêts nets ont connu une hausse de l'ordre de 12,9 %. Les dépenses courantes ont été exécutées en 2021 à hauteur de 1 887,5 milliards de francs CFA sur une prévision de 1 769,8 milliards de francs CFA, soit un taux de 106,7 %.

Comparativement à l'année 2020, il ressort une augmentation de 24,3 % des dépenses en capital. En effet, ce type de dépense a enregistré une augmentation de 189,5 milliards de francs CFA pour s'établir à 969,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2021. Entre 2015 et 2021, les dépenses totales et prêts nets sont passées de 1 411,6 milliards de FCFA à 2 867,2 milliards de FCFA. Sur la même période, la part des dépenses totales et des prêts nets dans le PIB est passée 20,2 % à 26,6 %.

Figure 7. Evolution des finances publiques entre 2014 et 2021



Source : Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

La hausse des recettes totales constatée entre 2020 et 2021 est imputable essentiellement à une hausse des recettes fiscales (+310,5 milliards de francs CFA).

Les recettes fiscales en 2021 ont été mobilisées à hauteur de 1 687,5 milliards de francs CFA sur une

prévision de 1 584,8 milliards de francs CFA, soit un taux de recouvrement de 106,5 %. Il ressort une hausse de 310,5 milliards de francs CFA (+22,5 %) par rapport à 2020 où le recouvrement se chiffrait à 1 377,0 milliards de francs CFA. Cette performance est principalement imputable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (615,0 milliards de FCFA soit 98,1 %), à l'Impôt sur les Sociétés (325,7 milliards soit 147,4 %) et

aux droits de douane (191,6 milliards de FCFA, soit 99,1 %).

A fin décembre 2021, les recettes non fiscales se sont élevées à 259,1 milliards de francs CFA, sur une prévision de 204,7 milliards de francs CFA. Ce qui équivaut à un taux de réalisation de 126,6 %. Ces recettes sont en baisse de 23,0 milliards de francs CFA par rapport à 2020. Cette performance est imputable à la baisse dans le recouvrement des droits proportionnels (droits d'octroi, du renouvellement, du transfert des titres miniers ou des autorisations administratives délivrés en vertu du code minier) et taxes superficielles (taxes payées par les sociétés minières en exploration et en exploitation, en fonction de la nature de leurs activités et de la superficie occupée).

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 1 887,5 milliards de francs CFA en 2021 sur une prévision de 1 769,8 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 106,7 %. Comparées à l'année 2020, il a été enregistré une augmentation de 7,0 %, représentant un montant global de 123,2 milliards de francs CFA. Cette hausse est imputable à quasiment l'ensemble de ses composantes.

En effet, à fin décembre 2021, les dépenses de personnel se sont établies à 949,6 milliards de franc CFA sur une prévision de 950,0 milliards de franc CFA, soit un taux d'exécution de près de 100,0 %. Par rapport à 2020, il ressort une progression de 5,8 % (+52,3 milliards de franc CFA) et cela s'explique essentiellement par la répercussion de la prise en charge des mesures prises par le gouvernement avec les partenaires sociaux de 2016 à 2019, aux effectifs additionnels et dans une moindre mesure aux promotions statutaires.

Comparativement à 2020, les dépenses d'acquisition des biens et services ont connu une hausse de 12,1 % en 2021 pour se situer à 197,5 milliards de francs CFA sur une dotation initiale de 199,0 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 99,3 % contre 88,6 % en 2020.

A fin décembre 2021, les intérêts de la dette ont été payés à hauteur de 192,5 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 101,7 %. L'analyse comparative entre les deux exercices budgétaires, 2020 et 2021, fait ressortir une hausse du niveau d'ordonnement desdites dépenses de 52,0 milliards de FCFA expliquée principalement par la mise en exécution de certaines garanties de prêt des titres publics de la Société Burkinabé de Télédiffusion.

Les dépenses en capital ont été exécutées en 2021 à hauteur de 969,5 milliards de francs CFA sur une prévision de 897,7 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 108,0 %. Par rapport à 2020, le montant desdites dépenses a enregistré une hausse de 189,5 milliards de francs CFA. Cette hausse est liée à une augmentation des investissements exécutés par l'Etat de 241,6 milliards FCFA et à une baisse des dépenses de transferts en capital d'un montant de 52,1 milliards FCFA.

Le solde global base engagement, dons compris, s'est établi à -643,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2021 contre -564,6 milliards de francs CFA en 2020, en baisse de 78,8 milliards de francs CFA. En 2021, ce solde a représenté 5,96 % du PIB nominal contre 5,65% en 2020. Le solde primaire de base était de -286,8 milliards de FCFA en 2021 contre -454,6 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 34

Présentation détaillée des dépenses et des recettes du Burkina Faso entre 2014 et 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total recettes et dons	1 278,0	1 410,7	1 583,6	1 746,0	1 882,0	1 975,3	2 223,8
Recettes totales hors dons	1 047,9	1 230,5	1 389,3	1 530,9	1 747,7	1 659,4	1 946,6
Recettes courantes	1 047,9	1 230,5	1 389,3	1 530,9	1 747,7	1 659,1	1 946,6
Recettes fiscales	929,3	1 075,4	1 238,2	1 354,3	1 424,9	1 377,0	1 687,5
Impôts sur les revenus et bénéfiques	234,6	285,8	323,3	375,3	448,6	457,1	572,6
Impôt sur la main d'œuvre	7,9	8,8	10,8	12,4	13,2	14,6	16,2
Impôt sur la propriété	7,5	10,7	8,4	7,8	8,6	10,3	58,9
Taxes sur les biens et services	528,9	601,6	702,9	744,9	746,8	701,2	822,5
Dont TVA	388,5	440,6	511,9	537,7	536,7	485,0	615,5
Impôt sur le commerce extérieur	142,9	159,1	181,2	202,5	195,9	185,3	215,8
Autres recettes fiscales	7,5	9,3	11,6	11,4	11,6	8,6	1,4
Recettes non fiscales	118,7	155,1	151,0	176,6	322,8	282,1	259,1
Recettes en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Dons	230,0	180,2	194,3	215,1	134,3	316,0	277,2
Dépenses totales et prêts nets	1 411,6	1 636,4	2 146,5	2 127,6	2 177,4	2 539,9	2 867,2
Dépenses totales	1 424,2	1 645,1	2 150,0	2 137,7	2 201,3	2 544,3	2 857,0
Dépenses courantes	923,2	1 118,7	1 318,7	1 383,4	1 644,5	1 764,3	1 887,5
Salaires	468,5	554,5	618,0	705,1	844,4	897,2	949,5
Dépenses de fonctionnement	109,4	128,0	174,1	196,2	198,4	176,3	197,5
Intérêts dus	43,8	65,3	69,5	97,2	117,1	140,6	192,5
sur dette intérieure	27,9	48,5	49,4	74,1	95,6	117,0	163,9
sur dette extérieure	15,9	16,8	20,2	23,1	21,5	23,5	28,6
Transferts courants	301,5	370,9	457,1	384,8	484,6	550,2	547,9
Dépenses en capital	501,0	526,4	831,3	754,3	556,8	780,0	969,5
Investissements sur ressources propres	302,5	338,6	570,4	447,0	419,0	432,9	518,7
Transferts en capital et restructurations	46,9	7,0	16,5	82,2	1,3	61,7	9,5
Investissements sur ressources extérieures	151,6	180,8	244,4	225,2	136,5	285,4	441,3
Prêts nets	-12,6	-8,7	-3,5	-10,1	-23,8	-4,4	10,2
Solde global (Base engagement)	-133,6	-225,7	-562,9	-381,7	-295,5	-564,6	-643,4
Solde global hors dons (Base engagement)	-363,7	-405,9	-757,2	-596,7	-429,7	-880,5	-920,6
Solde primaire de base	-168,3	-159,8	-443,2	-274,3	-176,2	-454,6	-286,8
Solde primaire hors dons	-398,4	-340,0	-637,6	-489,4	-310,4	-770,5	-564,1
Solde global base caisse	-222,8	-138,7	-488,1	-478,3	-298,0	-532,8	-639,2
Financement	220,9	137,5	482,6	470,5	294,1	531,7	643,4
Financement extérieur	89,2	105,7	74,3	75,9	97,2	152,4	235,4
Financement intérieur	131,7	31,8	408,3	394,6	196,9	379,3	408,0
En pourcentage du PIB							
Recettes budgétaires	15,0	16,2	17,0	17,2	18,7	16,3	18,0
Recettes fiscales	13,3	14,1	15,1	15,2	15,2	13,6	15,6
Dépenses totales	20,2	21,5	26,2	23,9	23,2	25,0	26,5
Dépenses courantes	13,2	14,7	16,1	15,5	17,6	17,4	17,5
Dépenses en capital	7,2	6,9	10,1	8,5	5,9	7,7	9,0
Solde primaire de base	-2,4	-2,1	-5,4	-3,1	-1,9	-4,5	-2,7

Source : Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

7.1.3 Présentation générale du budget

La présentation détaillée de la répartition du budget selon les différents ministères révèle les choix stratégiques qui sont faits pour financer le développement du Burkina Faso. Ils sont en accord avec le PNDES. Ainsi, les ministères à vocation sociale sont les premiers bénéficiaires du budget. Le Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation a reçu 18,4 % du budget en 2021 contre 10,7 % en 2015. Le Ministère de la Santé vient en deuxième position avec environ 11,3 % du budget contre 7,3 % en 2015.

L'augmentation de la part du budget reçue par ces deux ministères est un bon indicateur des priorités nationales pour le développement du pays. Le Ministère de l'économie a vu sa dotation diminuer de 12,4 % du budget total en 2021 contre 17,32 % en 2015. Le reste du budget national est réparti entre les autres ministères et institutions spécifiques. La part du budget national allouée aux dépenses communes interministérielles était de 6,8 % en 2021 contre 13,8 % en 2015.

Tableau 35 Evolution des dépenses budgétaires globales par ministère et institution hors financement extérieur

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget total en milliards de FCFA	1453,3	1606,4	1871	1947,5	2 108	2 502	2 651,8
Ministères à vocation sociale (en % du budget total)							
Education Nationale et de l'Alphabétisation	10,7	16,57	17,46	19,8	14,7	18,0	18,4
Santé	7,28	9,13	9,76	10,1	13,9	13,6	11,3
Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et de l'Innovation	-	7,66	5,46	4,5	3,6	4,0	3,8
Ministères régaliens (en % du budget total)							
Economie, Finances et Développement	17,32	19,1	9,58	11,6	9,6	10,9	12,4
Défense Nationale et des Anciens Combattants	6,02	5,94	6,1	8,7	9,6	8,8	9,58
Administration Territoriale et de la Décentralisation	5,69	5,43	4,86	1,8	1,9	2,2	2,33
Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	0,77	0,94	3,05	2,1	1,5	1,5	1,6
Présidence du Faso	1,03	1,19	1,47	1,1	2,2	1,7	1,26
Premier Ministère	1,71	1,31	1,32	1,3	3,8	1,1	1,08
Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	1,13	1,18	1,26	1,4	1,0	1,2	1,11
Sécurité	2,72	-	1,12	3,7	3,9	4,1	4,5
Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur	2,52	2,2	2,03	1,8	1,6	1,9	2,05
Autres ministères d'importance stratégique (en % du budget total)							
Infrastructures	2,57	3,81	5,21	5,5	6,8	4,9	4,9
Eau et Assainissement	-	1,57	4,09	2,6	2,5	1,9	2,12
Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	4,82	3,03	3,84	4,4	5,6	4,6	4,9
Dépenses Communes Interministérielles	24,63	13,32	14,2	9,0	7	8,9	6,8
Autre ministères et institutions	13,79	7,63	9,18	10,6	11,1	10,7	11,87

Source : Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

7.2 Politique fiscale

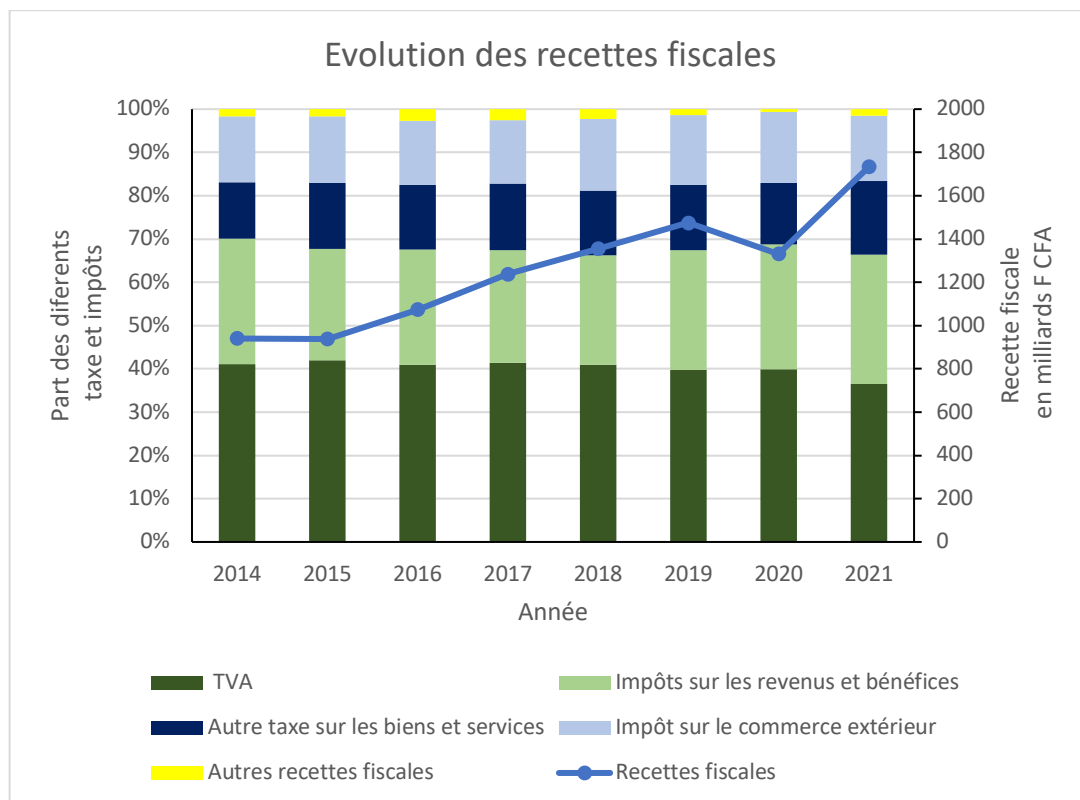
7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

La structure des recettes fiscales est restée assez stable sur la période 2014-2021 en passant de 940,7 milliards F CFA à 1 687,5 milliards F CFA. Au regard des statistiques, la TVA, est la source la plus importante de recettes fiscales. Elle a représenté près de 36,5 % des recettes fiscales en 2021. L'impôt sur

les revenus et bénéfices est la deuxième source de recettes fiscales du Burkina Faso avec une part de 33,9 % en 2021.

L'impôt sur le commerce extérieur est la troisième source de recettes fiscales avec 12,8 % de l'ensemble des recettes fiscales en 2021. Quant à l'impôt sur la propriété, il a représenté 3,5 % des recettes fiscales totales en 2021 constituant ainsi la troisième source de mobilisation des recettes fiscales au Burkina Faso en 2021.

Figure 8. Evolution des recettes fiscales entre 2014 et 2021



Source : MINEFIP

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

La loi de finances 2022 comporte des dispositions fiscales importantes qui apportent des modifications au code général des impôts (CGI). Les principales innovations fiscales proposées sont :

- la transparence : Conformément aux recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales auquel le Burkina a adhéré depuis 2012, il est fait obligation désormais aux sociétés, quelles que soient leur forme et leurs activités de déclarer les bénéficiaires effectifs au fisc et de tenir un registre de leurs bénéficiaires effectifs. Pour les entreprises de même groupe, il est désormais obligatoire de souscrire une déclaration annuelle des prix de transfert suivant un imprimé modèle de l'administration fiscale ;
- la lutte contre la fraude : La loi de finances 2022 institue la procédure de flagrance fiscale qui vise à réprimer les activités occultes, délivrances de factures fictives, déductions de charges fictives, agissements privant la comptabilité de valeur probante comme les ventes sans délivrance de factures, l'utilisation de logiciel de comptabilité ou de caisses et procédés frauduleux entraînant

une dissimulation de chiffre d'affaires, les importations sous fausses identités. Par la nouvelle reformulation de l'article 614-1 du CGI, le droit d'enquête qui s'exerçait seulement à l'égard des assujettis des droits et taxes indirects a été étendu à toute imposition et à tous contribuables. Dans cette logique, il est institué désormais le droit pour les vérificateurs de prendre copie des pièces comptables jugées utiles sans que le contribuable ne puisse s'y opposer ;

- Au niveau de la fiscalité immobilière : La contribution foncière n'est plus calculée sur la base de la valeur déclarée par le contribuable mais désormais déterminée sur la base de la valeur cadastrale des terrains ou constructions, déterminée par l'administration. Dans ce sens, désormais, les propriétaires de terrains bâtis et non bâtis doivent remplir une déclaration suivant un formulaire modèle de l'administration fiscale.

En vue d'améliorer davantage le recouvrement des recettes ordinaires, le Gouvernement poursuivra les réformes en cours au niveau des régies de recettes. Les principales actions porteront sur :

- la poursuite de la digitalisation des services de la Direction générale des impôts à travers la mise en application du module e-liable pour les états financiers de l'exercice 2020 ;

- le renforcement des actions d'informations et de sensibilisation des contribuables sur les nouvelles échéances déclaratives des impôts et taxes contenues dans la Loi de finance 2021 ;
- le suivi régulier des obligations déclaratives et de paiements des contribuables ;
- la poursuite des actions de formation et de sensibilisation des grandes et moyennes entreprises en vue du recours systématique au télépaiement ;
- la poursuite des travaux d'analyse et d'apurement des arriérés fiscaux pour un meilleur ciblage des actions de recouvrements ;
- l'application effective de la Taxe sur les Activités Financières (TAF) ;
- le renforcement du contrôle des éléments de la taxation, en particulier la valeur des marchandises ;
- le renforcement du contrôle non intrusif par l'usage du scanner comme moyen de contrôle des chargements homogènes dans les offices ;
- la relecture des textes relatifs aux bureaux frontières pour adapter leurs compétences aux réalités économiques actuelles et réduire du même coup les déperditions de recettes au cours du transport intérieur.

7.3 Loi de finance 2022

La loi de finance 2021 fixe le budget à 2 349,1 milliards FCFA en recettes et 2 919,1 milliards FCFA en dépenses. Les prévisions de recettes propres se chiffrent à 2 010,04 milliards FCFA en 2022 contre 1 799,518 milliards FCFA en 2021, soit un accroissement de 210,522 milliards FCFA en valeur nominale et 11,7 % en valeur relative. Elles sont constituées essentiellement de recettes fiscales qui représentent 75,02 % du total en 2022. Les recettes propres représentent 85,5 % des recettes totales du budget de l'Etat en 2022 contre 85,25 % en 2021. Quant aux ressources extérieures, elles se chiffrent en 2022 à 339,07 milliards FCFA contre 311,456 milliards FCFA

en 2021, soit une hausse de 27,6 milliards FCFA en valeur absolue et 8,8 % en valeur relative.

Les prévisions de dépenses du budget de l'Etat se chiffrent à 2 919,1 milliards FCFA en 2022 contre 2 651,7 milliards FCFA pour 2021. Elles sont constituées de dépenses courantes pour un montant de 1 913,2 milliards FCFA et de dépenses en capital pour 1 005,8 milliards FCFA, correspondant à des parts relatives de 65,5 % et 34,5 %. Ces parts relatives étaient de 66,9 % et 33,06 % en 2021 et 65,93 % et 34,07 % en 2020.

La prédominance des dépenses courantes dans le budget 2022 s'explique essentiellement par l'évolution des dépenses de personnel qui sont passées de 845,900 milliards FCFA en 2019 à 878,000 milliards FCFA en 2020 puis à 950,000 milliards en 2021 avant d'atteindre 1 012,03 milliards en 2022. Leur part relative par rapport aux dépenses totales est de 34,66 % en 2022 contre 35,83 % en 2021 et 34,67 % en 2020. Elles absorbent 50,3 % des ressources propres du budget de l'Etat en 2022 contre 52,79 % en 2021. Rapportées aux recettes fiscales, les dépenses de personnel représentent 57,4 % en 2022 contre 59,95 % en 2021.

Les dépenses d'investissements prévues par l'Etat se chiffrent à 1 005,8 en 2022 contre 856,725 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 149,1 milliards FCFA. Les investissements financés sur ressources propres se chiffrent à 649,6 milliards FCFA contre 511,1 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 138,5 milliards FCFA.

L'épargne budgétaire ressort à 96,7 milliards en 2022 contre 24,469 milliards FCFA en 2021, soit une amélioration de 72,231 milliards FCFA. Le déficit budgétaire s'élève à 570 milliards FCFA en 2022 contre 540,8 milliards FCFA en 2021. Il est prévu être couvert par les annonces d'appuis budgétaires et des emprunts obligataires.

L'environnement national et international est porteur de risques qui peuvent affecter le développement économique. Cette section traite des risques politiques et sécuritaires, des risques sociaux et

sanitaire, des risques liés à la mobilisation des ressources financières, des risques sanitaires et des risques environnementaux.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Depuis la chute de l'ancien président Blaise Compaoré en octobre 2014 suivi d'un coup d'Etat militaire manqué en septembre 2015 et de l'élection du président Roch Marc Christian Kaboré en 2016 le climat politique a été plutôt stable dans le pays, malgré la menace grandissante d'attaques terroristes dans la capitale et les régions frontalières avec les voisins malien et nigérien.

Monsieur Roch Marc Christian Kaboré a été réélu président avec 57,74 % des voix fin 2020. Son parti, le Mouvement pour le Peuple et le progrès (MPP), a remporté les élections législatives locales en 2020. Cependant, du fait de la crise sécuritaire, le scrutin n'a pas pu se dérouler dans certaines communes du pays. Au total, 1 619 villages et secteurs (sur 9 299), dont 22 communes, n'ont pas été couverts par l'opération d'enrôlement sur les listes électorales menée du 3 janvier au 17 juillet 2020 à cause de l'insécurité, selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Le Gouvernement a mis un accent particulier dans la sécurisation du territoire et des citoyens à travers des allocations conséquentes de ressources aux Ministères en charge de la défense nationale et de la sécurité. En effet, la part du budget de l'Etat allouée aux secteurs de la défense et de la sécurité est passée de 12,49 % en 2016 à 20,22 % en 2021.

Malgré les efforts du gouvernement et la mise en place du G5 Sahel, la situation sécuritaire au Burkina Faso reste toujours très volatile bien que l'on ait observé une accalmie au début du second semestre de l'année 2020. Le Sahel est la région la plus touchée, et principalement la province du Soum, en proie à l'activisme des Groupes Armés Non Identifiés. La série d'attaques sanglantes faisant environ 147 morts parmi les civils à Solhan (dans la région du Sahel) dans la nuit de vendredi à samedi 5 juin 2021 est la plus violente et la plus meurtrière au Burkina Faso depuis 2015. Cette situation s'est aggravée avec l'attaque intervenue le 14 novembre 2021 à

Inata (dans la région du Sahel) et ayant fait 57 morts dont 53 gendarmes.

Le Premier ministre et son gouvernement ont démissionné le 8 décembre 2021 après plusieurs manifestations de la population dénonçant son incapacité à lutter contre les attaques djihadistes récurrentes. Le gouvernement suivant n'aura pas duré longtemps, puisque dissout à la suite du coup d'état militaire intervenu le 24 janvier 2022. Un gouvernement de transition a été mis sur pied depuis le 5 mars 2022 avec pour missions principales la reconquête de l'intégrité territoriale, le retour des personnes déplacées internes dans leur village et la restauration de l'Etat burkinabè.

8.2 Risques sociaux

Le nombre d'incidents liés à l'agitation sociale a augmenté sur la période 2016-2020. Les grèves dans le secteur public et les tensions sociales ont influé sur le recouvrement des recettes au premier semestre de 2019 et ont orienté à la hausse les salaires et les transferts. Ces grèves sont motivées par les inégalités de salaires et de prestations qui existent au sein des ministères et entre ces derniers, et ont souvent conduit à des accords salariaux propres à chaque ministère, qui ont à leur tour causé de nouvelles grèves dans d'autres ministères.

La masse salariale publique a été touchée aussi par la réforme de 2016 (loi 081), qui a répondu à une revendication de longue date : incorporer les agents contractuels dans la fonction publique et harmoniser la rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires et des agents contractuels. Des réformes sont actuellement en discussion sous l'égide du Ministère en charge de la fonction publique en vue d'une mise à plat du système de rémunération afin de réduire les inégalités entre les fonctionnaires. Un tel système devra permettre d'apaiser le climat social. L'année 2020 a été marquée par un apaisement du climat social bien que le début de l'année fût entaché de

mouvements de revendication à la suite de l'élargissement de l'impôt unique sur le traitement salariale (IUTS) aux primes et indemnités des travailleurs de la fonction publique. Cet apaisement s'est poursuivi en 2021 mais quelque fois parsemé par des manifestations des populations contre la persistance de l'insécurité dans certaines régions du pays.

Les conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19 combinées à l'avènement des poches de sécheresses lors de la campagne agricole 2021/2022 ont entraîné une augmentation du prix de certaines denrées alimentaires, menaçant ainsi la sécurité alimentaire des populations vulnérables. Cette situation pourrait s'aggraver avec la guerre en Ukraine, au regard du poids de ces deux pays dans la production mondiale de blé qui est une matière essentielle à la production du pain. Si des réponses appropriées ne sont pas trouvées à cette crise alimentaire qui s'annonce, le climat social pourrait se détériorer dans les mois à venir.

8.3 Risques macroéconomiques

Après un rebond de la croissance en 2021, elle pourrait fléchir en 2022, car la détérioration de la situation sécuritaire et politique pourrait entraver l'activité. L'économie Burkinabè est dépendante de la production agricole, des exportations d'or et de celles de coton. Les déplacements massifs de population, liés à l'insécurité, continueront de perturber la production agricole. Les pressions inflationnistes resteront alors alimentées par les prix élevés des denrées alimentaires, comptant pour près d'un tiers du panier de biens des ménages. Sur le plan intérieur, les principaux risques sont l'instabilité politique liée au coup d'Etat, la recrudescence de la COVID-19, de nouveaux problèmes de sécurité et des conflits du travail qui déprimeraient encore davantage l'activité économique et nuiraient à l'exploitation minière, à la production de coton, au tourisme et aux recettes et dépenses publiques.

Sur le plan extérieur, le Burkina Faso serait pénalisé par les retombées d'un protectionnisme accru, les bouleversements de la chaîne d'approvisionnement mondiale dus à la COVID-19 et une révision à la baisse de la croissance mondiale du fait de la guerre en Ukraine. Cette situation pourrait dégrader le solde du compte courant qui a enregistré un excédent au cours des deux dernières années, bien que cet excédent ait reculé par rapport à 2020 pour se situer

à 0,3 % du PIB en 2021 après 2,1 % du PIB. Cette embellie pourrait être partiellement remise en cause par la baisse des envois de fonds et des recettes du tourisme ainsi les enjeux d'ordre sécuritaire et politique ou des problèmes liés à la COVID-19 pourraient entraîner des perturbations dans le secteur de la production d'or.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

La loi de finances 2022 reste assujettie aux perspectives concernant la COVID-19 et la crise sécuritaire, et repose sur de solides efforts de la part des pouvoirs publics. Les prévisions tablent sur une augmentation des recettes propres de 11,7 % par rapport à 2021, soit 210,552 milliards de FCFA. Quant aux ressources extérieures, elles progresseraient de +8,8 % comparées à 2021 (+27,6 milliards de FCFA). Les ressources avaient connu une baisse en 2021 (-38,7 milliards de FCFA) après l'appui exceptionnel que les partenaires extérieurs ont apporté en 2020 pour aider le Burkina Faso dans la lutte contre la COVID-19. L'instabilité politique que connaît le pays pourrait affecter la mobilisation des recettes publiques, tandis que les besoins de dépenses augmenteront considérablement, notamment les dépenses liées à la crise alimentaire qui s'annonce et les dépenses de sécurité. Les risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées sont également liés aux risques de grève dans la fonction publique et les risques liés à l'instabilité politique.

8.5 Risques sanitaires

Le Burkina Faso enregistre régulièrement des épidémies en particulier de polio, de rougeole et de méningite dans les régions souvent difficiles d'accès. Avec l'appui de ses partenaires, le Ministère de la santé mène des campagnes de riposte pour maîtriser ces épidémies et s'aligner avec les objectifs mondiaux d'éradication de la poliomyélite et du contrôle de la rougeole. Comme le reste du monde, le Burkina Faso est frappé par la pandémie du COVID-19 depuis mars 2020. Cela a dégradé la situation sanitaire et a augmenté le risque sanitaire lié aux retards de vaccination notamment celle contre la poliomyélite. La pandémie de la COVID-19, est responsable de l'augmentation du nombre de cas de poliomyélite dans le monde et au Burkina Faso en 2020. Le ministère de la santé a organisé une campagne nationale de rattrapage vaccinal des enfants de 3 à 6 ans

avec le vaccin antipoliomyélique inactivé durant la période du 12 au 15 mars 2021.

Afin de contenir la propagation de la COVID-19, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre un plan de riposte évalué à 394,05 milliards de FCFA. A la date du 28 mars 2022, le pays enregistrait 20 822 cas de COVID-19, dont 381 décès.

Le contexte d'insécurité accroît également le risque de santé au Burkina Faso. Les attaques enregistrées ont touché le système de santé entraînant la fermeture des formations sanitaires et laissant d'autres en fonctionnement partiel. Cette situation a fortement augmenté les besoins d'offre des soins de santé primaires selon le rapport du cluster santé en 2020. Selon ce rapport, il en découle dans les zones en sécurité précaire :

- Un accès limité à certains districts qui sont restés enclavés et en proie aux forces armées négatives. En fin décembre 2020 environ 860 mille personnes ont été privées d'accès aux soins de santé ;
- Les recrudescences des attaques ont entraîné la fuite des personnels soignants et une fermeture des formations sanitaires dépassants les projections du Cluster Santé avec 13 % des formations sanitaires fermées et 18 % autres partiellement fonctionnelles sans disponibilité d'offrir les paquets de soins de santé de qualité ;
- Les nombreuses épidémies qui ont touché le Burkina Faso (la rougeole, la poliomyélite, la COVID-19 et l'hépatite E) ont entraîné des consé-

quences socio-économiques graves en plus des conséquences sanitaires.

8.6 Risques environnementaux

Le Burkina Faso connaît ces dernières décennies un développement progressif du secteur minier. Ce secteur est caractérisé par la coexistence de l'exploitation industrielle et de l'exploitation artisanale ou orpaillage. Le mercure et le cyanure sont utilisés dans le traitement des minerais, contribuant ainsi à polluer les ressources en eau dans les régions du pays où l'activité est pratiquée.

Le Burkina Faso étant un pays sahélien, il est soumis à une forte variabilité de la pluviométrie annuelle avec un risque de sécheresse élevé d'une année à une autre. La position géographique du pays le rend particulièrement vulnérable aux changements climatiques qui entraînent une augmentation des températures, une croissance de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes et une régression de la pluviométrie de façon générale. Les secteurs les plus vulnérables au changement climatique seront l'eau, l'agriculture et les forêts. Le système alimentaire du pays étant essentiellement basé sur la production agricole domestique, les changements climatiques constituent un risque important pour la sécurité alimentaire du pays. Pour mitiger ce risque, le gouvernement appuie les producteurs agricoles à l'adoption de stratégies d'adaptation à travers plusieurs projets et programmes de développement agricole faisant la promotion des techniques de conservation des eaux et des sols.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

Au cours des six dernières années, l'encours de la dette publique a connu une hausse continue en passant de 2 497,11 milliards de FCFA à fin 2016 à 4 777,67 milliards de FCFA en 2020 pour atteindre 6 178,71 milliards de FCFA à la fin de l'année 2021,

soit une progression moyenne annuelle de 20,0 %. En 2021, le portefeuille de la dette publique du Burkina Faso était composé de 46,2 % de dette extérieure et 53,8 % de dette intérieure, soit respectivement 2 852,48 milliards de francs CFA et 3 326,23 milliards de FCFA. Il représentait environ 54,8 % du PIB en 2021 contre 32,8 % en 2016.

Tableau 36 Vue globale de la dette publique du Burkina Faso

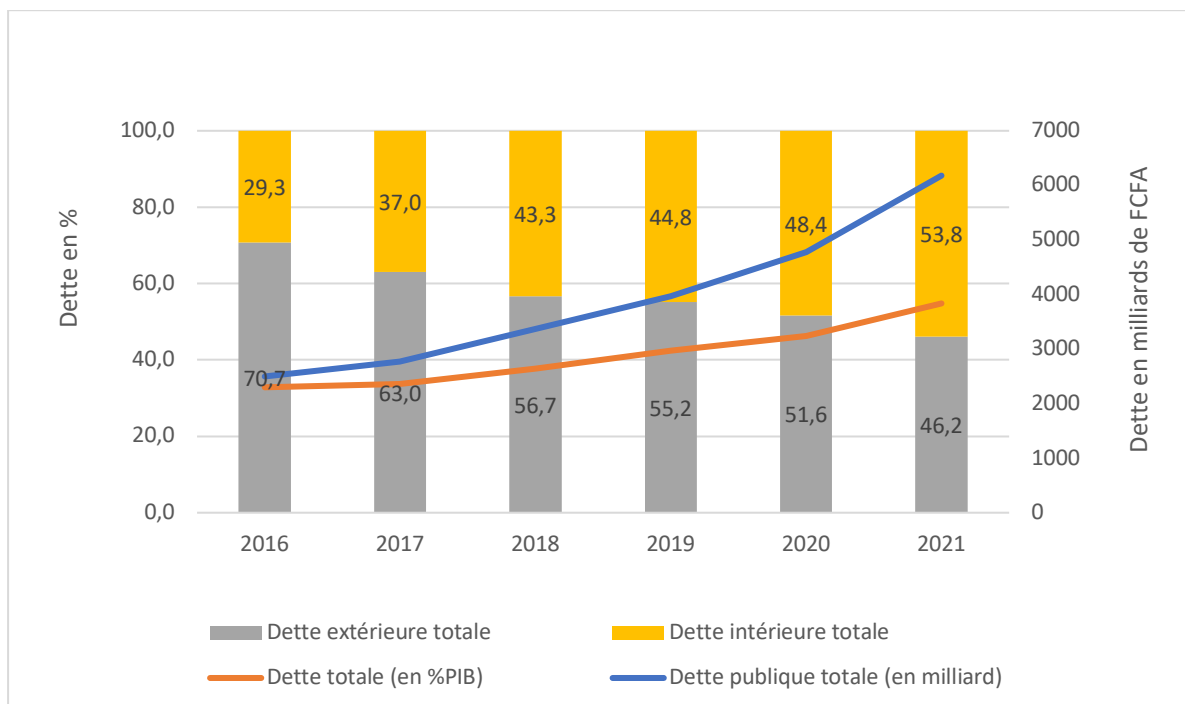
Burkina Faso	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette totale (en % PIB)	32,8	33,8	37,7	42,3	46,3	54,8
Dette total (en milliard F CFA)	2 497,11	2 767,19	3 365,95	3 967,53	4 777,67	6 178,71
Restant due						
Arriéré	0	0	0	0	0	0
Dû	226,92	229,3	256,04	345,07	558,534	1 049,02
Payé	226,92	229,3	256,04	345,07	558,534	1 049,02
Dette extérieure (en % PIB)	23,2	21,3	21,4	23,4	23,9	25,3
Dette extérieure (en milliard F CFA)	1 766,14	1 742,99	1 909,56	2 188,57	2 464,25	2 852,48
Restant due						
Arriéré	0	0	0	0	0	
Dû	56,33	70,37	78,14	80,45	84,91	101,16
Payé	56,33	70,37	78,14	80,45	84,91	101,16
Dette intérieure (En % PIB)	9,6	12,5	16,3	19,0	22,4	29,5
Dette intérieure (en milliard F CFA)	730,97	1 024,20	1 456,39	1 778,96	2 313,42	3 326,23
Restant due						
Arriéré	0	0	0	0		0
Dû	170,59	158,93	177,9	264,62	473,62	947,86
Payé	170,59	158,93	177,9	264,62	473,62	947,86
PIB nominal (milliard FCA)	7 605,12	8 191,30	8 920,42	9 369,19	10 310,05	11 275,82

Source : Direction de la dette publique

Sur la période 2016-2021, la part de la dette extérieure dans la dette totale est en baisse tandis que celle de la dette intérieure est en progression continue. En 2021, la dette extérieure représenterait 46,2

% contre 32,8 % en 2016. La dette intérieure, quant à elle, atteindrait 53,8 % en 2021 contre 29,3 % en 2016.

Figure 9. Evolution de la dette publique du Burkina Faso de 2016 à 2021



Source : Direction de la dette publique

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Au 31 mai 2021, le montant total de la dette du Burkina Faso à rembourser au FMI à l'horizon 2026 était

de 120 826 020 millions de DTS (Tableau 38). En effet, 14,4 % de ces dettes sont des dettes de court terme (inférieur à 1 an) et le reste sont des dettes de moyen terme (1 à 5 ans).

Tableau 37 Profil temporel de la dette à rembourser au FMI au 31 mars 2022

Période	Montant en millions de DTS	Montant total dû exprimé en %
1er juin 2022 au 31 Décembre 2022	17 445 404	14,4%
1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023	14 226 904	11,8%
1er janvier 2024 au 31 Décembre 2024	16 293 904	13,5%
1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025	30 683 904	25,4%
1er janvier 2026 au 31 Décembre 2026	42 175 904	34,9%
Total	120 826 020	100%

Source : FMI

Quant à l'encours de la dette intérieure, il est composé de 11,29 % de dette à court terme, 26,26 %

de dette à moyen terme et 62,43 % de dette à long terme (Tableau 39).

Tableau 38

Encours et Transactions de la Dette Intérieure de l'Administration Centrale (en milliards de FCFA)

Instruments	Montant en milliards F CFA	Part en % (Période)
BAT	356,46	11,29% (Court terme)
91 jours	0	
182 jours	0	
364 jours	356,46	
OAT	2299,49	26,26% (Moyen terme)
3 ans	403,85	
5 ans	425,08	
7 ans	1470,56	62,43% (Long terme)
Dettes titrisées	41,64	
Banques commerciales	366,39	
Arriérés audités non-titrisés	0	
Autres dettes	91,64	
TOTAL (en valeur nominale)	3155,61	100%
TOTAL (en valeur faciale)	3092,25	

Source : Direction de la dette publique, 2022

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le service de la dette publique est passé de 226,92 milliards de francs CFA en 2016 à 1 049,02 milliards de francs CFA en 2021. Le service de la dette en 2021 se composerait de 947,86 milliards de francs CFA de la dette intérieure (90,35 %) et de 101,16 milliards de francs CFA de la dette extérieure (9,65 %). Hors Bons du trésor, le service de la dette est de 807,00 milliards de francs CFA. Le montant annuel de la dette intérieure et extérieure à rembourser a été multiplié par plus de 4 entre 2016 et 2021. Entre 2020 et 2021 le montant du service de la dette intérieure à rembourser a augmenté de 100,13 %.

Cette hausse est la résultante du recours accru ces dernières années au financement domestique, notamment les bons et obligations du Trésor, en lien avec la réalisation de projets et programmes de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement. La faible évolution du service de la dette extérieure s'expliquerait par les mesures annoncées par le FMI (annulation du service) et les pays participant à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 dans le cadre de la riposte aux effets de la pandémie de la COVID-19 pour la période allant de mai 2020 à décembre 2021.

Tableau 39

Evolution du service de la dette de 2016 à 2021 au Burkina Faso

En milliards F CFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	56,33	70,37	78,14	80,45	84,91	101,16
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	170,59	158,93	177,9	264,62	473,62	947,86
Total	226,92	229,3	256,04	345,07	558,53	1 049,02

Source : Direction de la dette publique

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

Pour la réalisation de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et de l'Analyse de viabilité de la dette (AVD), le critère de distinction entre dette extérieure et intérieure retenu est celui de la monnaie et non celui de la résidence.

9.2.1 Description de la stratégie

Depuis 2014, le Burkina Faso a opté pour une stratégie pluriannuelle, dite Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). La première SDMT formelle a été mise en œuvre sur la période 2014-2016. L'actuelle SDMT couvre la période 2022-2024. Les principaux axes de la stratégie sont les suivants :

- maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés au regard du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;
- recourir à un emprunt de ressources extérieures non concessionnelles libellées en euro pour procéder à un reprofilage de la dette intérieure dans le sens d'améliorer la maturité moyenne du portefeuille de la dette ;
- rallonger les maturités des instruments du marché intérieur. Ce choix se justifie également par la nécessité d'améliorer la maturité moyenne du portefeuille de la dette intérieure.

En conclusion, le Burkina Faso poursuivra sa politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser la qualité de sa signature auprès des investisseurs.

9.2.2 Viabilité de la dette

L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) présente l'évolution des indicateurs d'endettement du Burkina Faso projetée sur un horizon de vingt (20) ans afin d'analyser la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes et économiques. Elle évalue les risques de surendettement extérieur et global en fonction des seuils définis par les Institutions de Bretton Woods. La dernière AVD a été réalisée par la cellule technique du Comité National de la Dette Publique (CNDP) à l'aide du nouveau Cadre de Viabilité de la Dette pour les pays à faible revenu (CVD-PFR) développé par les services du FMI et de la Banque Mondiale (BM). Les indicateurs d'endettement projetés intègrent les financements prévus par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT-2022-2024) et sont basés sur le cadrage macroéconomique réalisé par la cellule.

Les données macroéconomiques utilisées pour cette AVD sont issues du cadrage couvrant la période 2022-2042. Le contexte reste marqué par les effets de la pandémie de la COVID-19 et une reprise progressive de l'activité économique. La politique économique en vigueur est marquée par l'adoption d'un nouveau référentiel de développement économique et social couvrant la période 2021-2025, la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA, et la poursuite des négociations pour la conclusion d'un nouveau programme économique et financier 2021-2024 avec le FMI.

Le dynamisme du secteur minier devrait contribuer à maintenir la dette sur une trajectoire durable. En effet, les ratios de la valeur actualisée (VA) de la dette extérieure rapportée au PIB et aux exportations ainsi que les indicateurs du service de la dette extérieure devraient rester inférieurs à leurs seuils de référence pendant toute la période de projection allant de 2022 à 2042 (Tableau 41).

Pour évaluer la soutenabilité de la dette d'un pays, l'évolution des indicateurs d'endettement sont comparés à leurs seuils indicatifs respectifs sur une période de 10 ans suivant le nouveau modèle. Ainsi, concernant la dette publique, dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB, estimé à 44,29 % en 2021, est en dessous de son point de référence et le resterait sur la toute la période de projection (2021- 2032). Toutefois, ce ratio afficherait une progression sur la période de projection pour s'établir à 60,56 % en 2042.

Libellé	Seuil	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042
Cadre de viabilité de la dette publique										
VA de la dette du secteur public (en % du PIB)	<=55	44,29	44,66	44,42	44,77	44,30	45,33	46,63	53,19	60,56
Cadre de viabilité de la dette extérieure										
VA de la dette extérieure en % du PIB	<=40	13,45	17,42	17,44	17,86	18,02	18,17	18,36	20,58	30,19
VA de la dette extérieure en % des exportations	<=180	39,40	56,49	55,04	58,76	62,57	63,58	67,15	83,36	135,04
Ratio service de la dette/ exportation (en %)	<=15	3,07	3,01	3,11	3,40	3,53	4,63	4,79	5,62	7,79
Ratio service de la dette/ recette (en %)	<=18	6,24	5,40	5,61	5,69	5,62	7,31	7,17	7,22	8,05

Source : Cellule technique CNDP août 2021

Dans le nouveau CVD, les seuils d'endettement sont déterminés sur la base de la capacité d'endettement d'un pays mesurée par l'Indice Composite (IC) qui comprend le CPIA (seul indicateur utilisé dans l'ancien cadre) en plus d'autres variables du cadre macroéconomique : la croissance du PIB réel du pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés, les réserves de change et la croissance mondiale.

Il convient de préciser que, pour les pays membres d'une union monétaire, il est généralement approprié de se référer à la couverture par les réserves de change à l'échelle de l'Union pour classer la capacité d'endettement d'un pays. Toutefois, lorsque des membres de l'Union ont perdu effectivement l'accès aux réserves de change mutualisées ou sont sur le point de le perdre pendant une période prolongée, cette approche est susceptible de surestimer leurs réserves de change et donc leur capacité d'endettement. Il faut alors déterminer le classement au moyen du niveau des réserves imputées pour un pays membre individuel.

L'indice composite s'appuie sur dix années de données (cinq années de données historiques et cinq années de projections) pour lisser les cycles économiques et encourager des discussions de politique prospectives. Le fait de combiner données historiques et projections permet au cadre de saisir les changements en cours pour la perspective des fondamentaux des pays et la classification des pays selon que leur performance soit faible, moyenne, élevée ou maintenue.

La capacité d'endettement actuelle du Burkina Faso est jugée « moyenne ». L'indice composite du pays, calculé à partir des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2019 et de la note EPIN de 2019, est de 3,01, soit au-dessus du seuil de 3,0 à franchir pour entrer dans la catégorie « élevée », d'où ce classement dans la catégorie « moyenne ». En outre, sur la base de l'AVD précédente, le pays était également placé dans la catégorie « moyenne ».

Tableau 41 Evaluation de l'Indice Composite (IC) du Burkina Faso

Composantes	Coefficient (A)	Valeur moyen 10 ans (B)	Score de l'IC des composantes (A*B)=(C)	Contribution de la composante
Evaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN)	0,385	3,586	1,38	46%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	5,727	0,16	5%
Couverture des importations par les réserves de change (en %)	4,052	38,402	1,56	52%
Couverture des importations par les réserves de change ^2 (en %)	-3,990	14,747	-0,59	-20%
Transferts (en %)	2,022	1,460	0,03	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	3,499	0,47	16%
Score de l'IC			3,01	100%
Classe de l'IC			Moyen	

Source : FMI, Octobre 2020.

Les seuils indicatifs correspondants à cette catégorie « moyenne » sont les suivants : 40 % pour le ratio VA de la dette/PIB, 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et 18 % pour le ratio service de la

dette/recettes. Ces seuils sont applicables à la dette extérieure contractée et garantie par l'Etat. Le seuil relatif à la VA de la dette publique totale pour une capacité d'endettement moyenne est de 55 % du PIB.

Seuils d'endettement (Dette extérieure)	Faible	Moderé	Elevé
Valeur actuelle (VA) de la dette en % de			
Exportation	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % de			
Exportation	10	15	21
Recettes fiscales	14	18	23
Indicateur de la dette publique totale			
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	35	55	70

Source : FMI

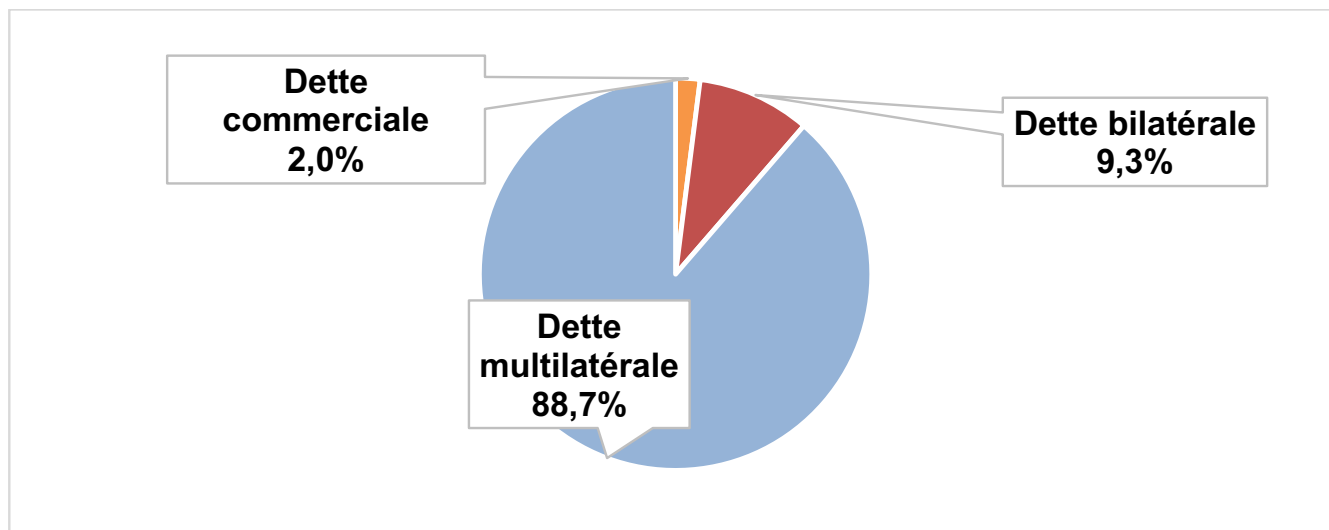
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette extérieure du Burkina Faso s'est établi à 2 852,48 mil-

liards de FCFA. Il se répartie entre dette multilatérale, bilatérale et commerciale pour des montants respectifs de 2 528,78 milliards de francs CFA (88,7 %), 266,42 milliards de francs (9,3 %) et 57,28 milliards de francs CFA (2,0 %).

Figure 10. Distribution de la dette extérieure du Burkina Faso par détenteur en 2021



Source : Direction de la dette publique

Selon le rapport sur la situation d'endettement public au 31 décembre 2021, publié à fin mai 2022, la Banque Mondiale, via l'Association pour le Développement International (IDA), arrive en tête dans la répartition de la dette multilatérale en 2021, avec environ 49,1 % de cette dette. Elle est suivie respectivement par la Banque Africaine de Développement (BAD) via le Fond Africain de Développement (FAD) avec 14,2 %, la Banque Islamique de Développement (BID) avec 10,8 %, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) avec 8,4% et le Fond Monétaire International (FMI) avec 7,9 %.

Entre janvier et décembre 2021, le montant total des nouveaux décaissements était de 423,20 milliards FCFA. Quant à la répartition des créanciers multilatéraux selon le niveau des tirages en 2021, la Banque mondiale vient en tête avec 147,99 milliards FCFA, soit 35,0 % du montant total de la dette extérieure emprunté en 2021. Elle est suivie par la BOAD avec 77,38 milliards FCFA, soit 18,3 %. Le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) occupe la troisième place avec 9,48 milliards FCFA, soit 2,2 % du montant total de la dette extérieure emprunté en 2021. Les autres bailleurs de fonds multilatéraux contribuent à hauteur de 144,16 milliards FCFA, soit 34,1 % du montant total des nouveaux emprunts.

Au niveau des détenteurs de la dette bilatérale en 2021, les non-membres du club de Paris viennent en première position avec 162,64 milliards de FCFA, soit 5,7 % de la dette extérieure totale du Burkina Faso contre 103,78 milliards de FCFA pour les membres du club de Paris soit 3,6 %. Les principaux pays sont la France (34,1 %), le Koweït (11,2 %) et l'Arabie Saoudite (9,0 %).

Pour l'année 2021, la répartition des nouveaux emprunts en dette bilatérale montre que l'AFD vient en tête avec 1,66 milliards FCFA, soit 0,4 % du montant total des nouveaux emprunts. Le fond koweïtien (FKDEA) occupe le second rang avec 0,54 milliards FCFA, soit 0,1 % du montant total des nouveaux emprunts. Les autres bailleurs contribuent à environ 20,51 milliards soit 4,8 % du montant total des nouveaux emprunts.

La dette commerciale en 2021 est évaluée à 57,28 milliards de FCFA, soit 2,0 % de la dette extérieure. En ce qui concerne les nouveaux emprunts, la Banque of China vient en première position avec 20,5 milliards de FCFA soit 4,8 %.

Estimations	Dette totale en 2021 (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale en 2021	Exprimée en % du PIB nominal en 2021	Montant des nouveaux emprunts (Décaissement de Jan - Déc. 2021 en milliards F CFA)	Exprimé en % des nouveaux emprunts
Dette extérieure totale	2852,48	100,00	26,41	423,20	100,00
Dette commerciale	57,28	2,0	0,5	21,47	5,1
Banques commerciales	57,28	2,0	0,5	21,47	5,07
dont Bank of China	41,52	1,5	0,4	20,22	4,78
Bilatérale	266,42	9,3	2,5	22,72	5,4
Dont Club de Paris	103,78	3,6	1,0	2,08	0,5
Non Club de Paris	162,64	5,7	1,5	20,64	4,9
AFD	91,30	3,2	0,8	1,66	0,4
FKDEA	29,90	1,0	0,3	0,54	0,1
Autres bailleurs	145,21	5,1	1,3	20,52	4,8
Multilatérale	2528,78	88,7	23,4	379,01	89,6
Dont IDA	1242,36	43,6	11,5	147,99	35,0
Groupe de la BAD	358,94	12,6	3,3	6,93	1,6
Dont FMI	199,17	7,0	1,8	0,00	0,0
Dont BOAD	213,45	7,5	2,0	77,38	18,3
BID	272,17	9,5	2,5		
Autres bailleurs	242,70	8,5	2,2	146,71	34,7

Source : Direction de la dette publique.

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2021 était de 101,2 milliards de FCFA, dont 72,5 milliards FCFA de capital remboursé et 28,6 milliards de FCFA d'intérêt. Le montant total du service de la dette extérieure payé pour le compte des institutions multilatérales en 2021 était de 84,9 mil-

liards FCFA dont 60,3 milliards de FCFA de capital remboursé et 24,6 milliards de FCFA d'intérêt. Pour le compte des institutions bilatérales, le montant total de la dette extérieure remboursé était de 15,5 milliards de FCFA, dont 12,3 milliards de FCFA de capital et 3,2 milliards de FCFA d'intérêt.

	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service dû	41,6	18,0	59,6	14,7	2,9	17,6	2,6	0,7	3,3	58,9	21,5	80,5
Total	41,6	18,0	59,6	14,7	2,9	17,6	2,6	0,7	3,3	58,9	21,5	80,5
A maturité 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service payé	41,6	18,0	59,6	14,7	2,9	17,6	2,6	0,7	3,3	58,9	21,5	80,5
Total	41,6	18,0	59,6	14,7	2,9	17,6	2,6	0,7	3,3	58,9	21,5	80,5
A maturité 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Service de la dette restructurée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restant dû au 31 décembre 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service dû au 31 décembre 2020	47,1	21,3	68,4	11,6	1,7	13,3	2,6	0,5	3,2	61,4	23,5	84,9
Service payé	47,1	21,3	68,4	11,6	1,7	13,3	2,6	0,5	3,2	61,4	23,5	84,9
Service dû au 31 décembre 2021	60,3	24,6	84,9	12,3	3,2	15,5	0,00	0,8	0,8	72,5	28,6	101,2
Service payé	60,3	24,6	84,9	12,3	3,2	15,5	0,00	0,8	0,8	72,5	28,6	101,2
Total	60,3	24,6	84,9	12,3	3,2	15,5	0,00	0,8	0,8	72,5	28,6	101,2

Source : Direction de la dette publique

9.3.3 Devises de la dette

A fin 2021, la distribution de la dette totale du Burkina Faso en FCFA, en fonction des devises dans lesquelles elle est émise se présente ainsi :

- 3 727,66 milliards de FCFA, soit 60,3 % de l'encours total ;
- 1 104,18 milliards d'Euro, soit 17,9 % ;
- 779,11 milliards de DTS, soit 12,6 %. Le DTS est un panier de devises rassemblant le Dollar des Etats-Unis, l'Euro, la Livre Sterling, le Yen japonais et le Yuan chinois (Renminbi) ;
- 335,36 milliards de dollar US, soit 5,4 % ;
- 93,34 milliards de IDI, soit 1,5 % ;
- 139,06 milliards pour toutes les autres devises, soit 2,3 % (KWD, GBP, UCC, SAR, EAD, JPY, CNY).

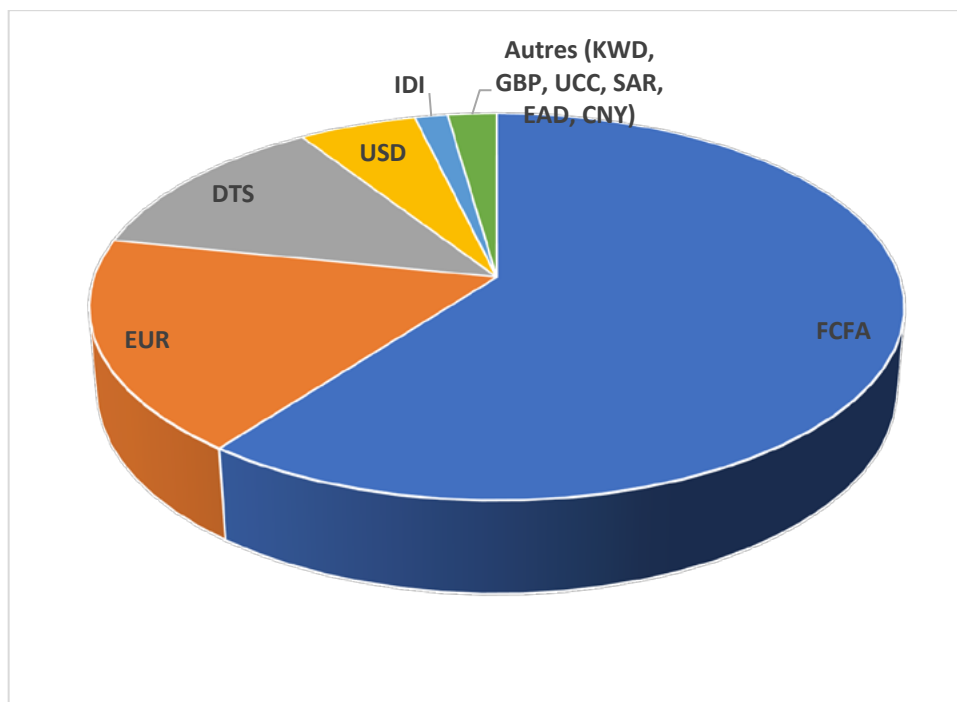
Tableau 44 Devises dans lesquelles est libellée la dette publique en 2021

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise (en millier)	Taux de change FCFA au 31 décembre 2021	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée en millions EUR	Distribution de la dette selon les devises (en %)
FCFA	3 727 660 296,00	1	3 727,66	655,957	5 682,78	60,3
EUR	1 104 181 076,00	655,957	1 104,18	655,957	1 683,31	17,9
DTS	779 109 507,00	808,3969509	779,11	655,957	1 187,74	12,6
USD	335 360 974	576,5891211	335,36	655,957	511,25	5,4
IDI	93 337 957,00	808,3969509	93,34	655,957	142,29	1,5
Autres (KWD, GBP, UCC, SAR, EAD, CNY)	139 060 190,00		139,06	655,957	212,00	2,3
TOTAL	6 178 710 000,00		6 178,71		9 419,38	100

Source : Direction de la dette publique.

Ainsi, le portefeuille de la dette publique du Burkina Faso à fin 2021 est marqué par une proportion de devises flottantes de 21,8 % contre 78,2 % pour celle à taux fixes (Euro, FCFA).

Figure 11. Répartition de la dette publique du Burkina Faso en devises au 31 décembre 2021



Source : Direction de la dette publique.

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2021

Avec un montant de 3 326,23 milliards de francs CFA à fin 2021, l'encours de la dette intérieure a connu un accroissement de 43,8 % comparativement à fin 2020 où il était de 2 313,42 milliards de francs

CFA. Cette hausse est essentiellement expliquée par les emprunts obligataires d'un montant global de 2 299,49 milliards de francs CFA et les Bons du Trésor d'un montant cumulé de 356,46 milliards de francs CFA. L'encours de ces titres publics s'élève à 2 655,95 milliards de francs CFA et représente 79,8 % de la dette intérieure.

Tableau 45 Répartition de la dette intérieure du Burkina au 31 décembre 2021

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2021
Dette intérieure totale	3 326,23	100	30,8
Titre publics	2 655,95	79,8	24,6
Bons du Trésor	356,46	10,7	3,3
OAT	2 299,49	69,1	21,3
Autres types	0	0,0	0,0
Prêt bancaire		0,0	0,0
BCEAO	91,64739127	2,8	0,8
Banque commerciale	366,25176	11,0	3,4
Autres	212,3832878	6,39	2,0

Source : Direction de la dette publique.

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

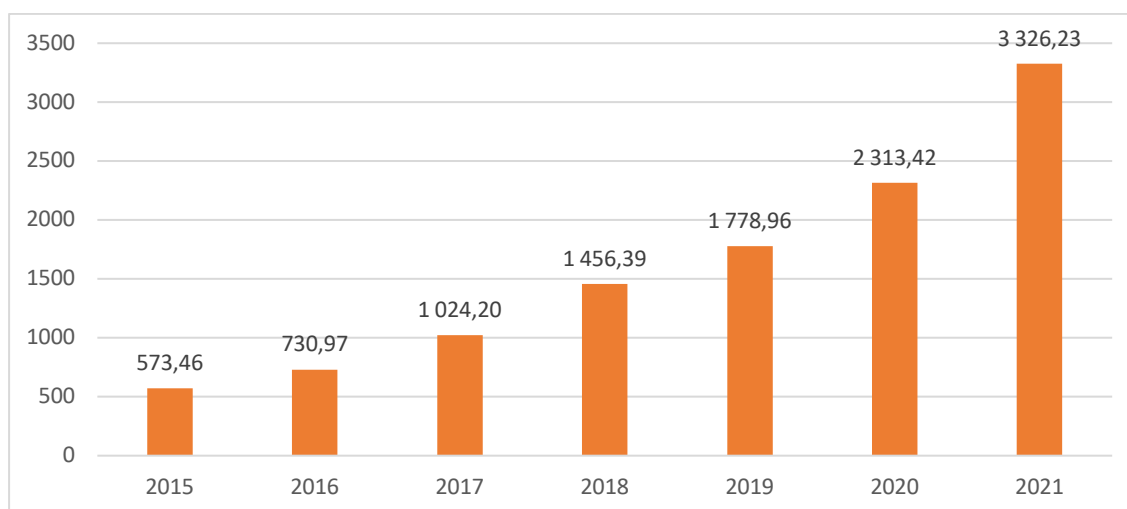
Au cours des six (06) dernières années, l'encours de la dette intérieure du Burkina Faso est en pro-

gression continue passant de 573,46 milliards de francs CFA en 2015 à 1 024,20 milliards de francs CFA en 2017 pour s'établir à 2 313,42 milliards de francs CFA en 2020 avant d'atteindre 3 326,23 milliards en 2021, soit une hausse moyenne annuelle

de 34,3 %. L'évolution du stock de la dette intérieure ces dernières années, est imputable principalement aux émissions de titres publics (bons et obligations)

et à la prise en charge par l'Etat, de la dette ou du passif de certaines entreprises publiques (rachat de créance, moins-values de la SONABHY, etc.).

Figure 12. Evolution de la dette intérieure du Burkina Faso de 2015 à 2021 (milliards de FCFA)



Source : Direction de la dette publique

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service total de la dette intérieure au 31 décembre 2021 était de 947,85 milliards de FCFA, dont 784,64 milliards de FCFA de principal remboursé et 163,21 milliards de FCFA d'intérêt. Le montant du service de la dette intérieure remboursé au secteur bancaire est

estimé à 175,55 de milliards de FCFA, dont 157,95 milliards de FCFA de capital et 17,60 milliards d'intérêt. Pour le secteur non bancaire, le montant du service de la dette remboursée était de 772,31 milliards de FCFA, dont 626,69 milliards de FCFA de principal et 145,62 milliards de FCFA d'intérêt.

Tableau 46 Situation des paiements de la dette intérieure du Burkina Faso en 2021

	Secteur bancaire non-bancaire*			Secteur			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2021	157,95	17,60	175,55	626,69	145,62	772,31	784,64	163,22	947,85
Dont arrivant à maturité en 2021	157,95	17,60	175,55	626,69	145,62	772,31	784,64	163,22	947,85
Dont arriérés datant de 2020 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2021	157,95	17,60	175,55	626,69	145,62	772,31	784,64	163,22	947,85
Au titre des maturités de 2021	157,95	17,60	175,55	626,69	145,62	772,31	784,64	163,22	947,85
Au titre des arriérés datant de 2020 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(3) Service de la dette restructurée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des maturités de 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2020 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(1)-(2)-(3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dont arriérés datant de 2020 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont nouveaux arriérés de 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(5) Restant dû fin dec. 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(6) Total de la dette due 31 déc. 2021(4)+(5)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Direction de la dette publique.

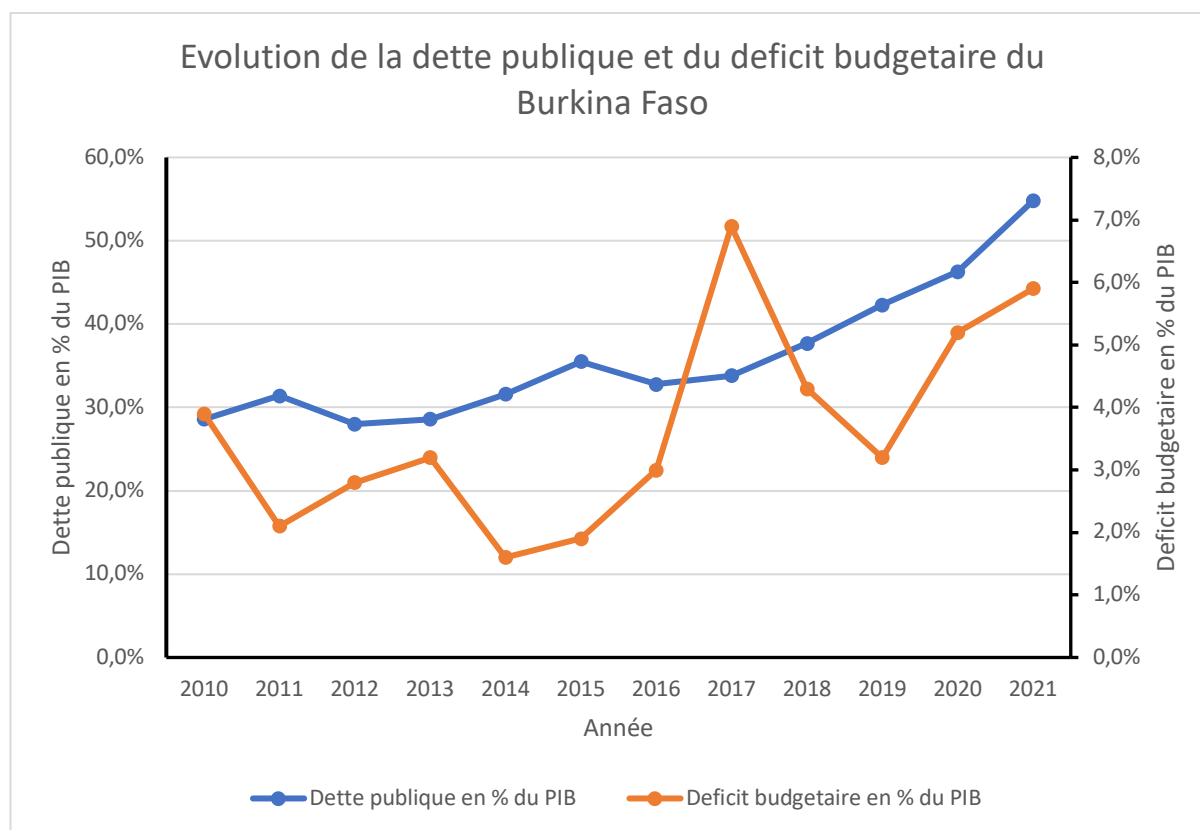
9.5 Viabilité et soutenabilité

Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2010 en lien avec l'évolution du déficit budgétaire. Il est passé de 26,5 % à 42,3 % du PIB sur la période 2010 et 2019. En 2021, le niveau d'endettement se situerait à 54,8 % du PIB. Bien que le taux d'endettement du pays soit en augmentation, il de-

meure en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB.

Concernant le déficit budgétaire, il s'est réduit à partir de 2019 en se situant autour de 3,0 % du PIB contre 6,9 % du PIB en 2017. Avec la COVID-19, le ratio déficit budgétaire rapporté au PIB a augmenté pour atteindre 5,96 % en 2021. Il devrait baisser pour se situer autour de 3,0 % en 2024.

Figure 13. Evolution de la dette publique et du déficit du Burkina Faso



Source : Direction de la dette publique.

Tableau 47 Détail des titres en vie à fin 2021

Identifiant (Code ISIN)	Matu- rité à l'émis- sion	Durée Moyenne Différé restante	Date de Mode	Valeur d'échéance	Encours en Mil- liards de F CFA	Taux	Cou- pon		Péri- odicité d'Amor- tisse- ment
Obligations Assimilables du Trésor									
BF0000001172	3 ans	0,84 mois	24/01/2019	24/01/2022	13,23	6,15	A	IF	
BF0000001206	3 ans	1,68 mois	21/02/2019	21/02/2022	17,21	6,15	A	IF	
BF0000001248	3 ans	4,2 mois	09/05/2019	09/05/2022	29,42	6,15	A	IF	
BF0000001297	3 ans	6,36 mois	11/07/2019	11/07/2022	27,50	6,15	A	IF	
BF0000001313	3 ans	7,2 mois	07/08/2019	07/08/2022	22,00	6,15	A	IF	
BF0000000760	5 ans	9 mois	29/09/2017	29/09/2022	25,39	6,15	A	IF	
BF0000000828	5 ans	10,8 mois	23/11/2017	23/11/2022	3,34	6,20	A	IF	
BF0000001396	3 ans	1,06 ans	23/01/2020	23/01/2023	22,00	6,15	A	IF	
BF0000000992	5 ans	1,11 ans	09/08/2018	09/08/2023	4,83	6,25	A	ACD	3
BF0000001404	3 ans	1,12 ans	13/02/2020	13/02/2023	34,54	6,15	A	IF	
BF0000000570	7 ans	1,17 ans	02/09/2016	02/09/2023	25,00	6,50	A	ACD	3
BF0000001511	3 ans	1,39 ans	22/05/2020	22/05/2023	26,25	6,15	A	IF	
BF0000001578	3 ans	1,52 ans	07/07/2020	07/07/2023	25,00	6,15	A	IF	
BF0000001602	3 ans	1,61 ans	12/08/2020	12/08/2023	27,50	6,15	A	IF	
BF0000001628	3 ans	1,67 ans	02/09/2020	02/09/2023	22,00	6,15	A	IF	
BF0000001677	3 ans	1,88 ans	19/11/2020	19/11/2023	27,95	6,15	A	IF	
BF0000001719	3 ans	2,06 ans	21/01/2021	21/01/2024	33,00	6,15	A	IF	
BF0000001800	3 ans	2,33 ans	29/04/2021	29/04/2024	14,50	5,55	A	IF	
BF0000001255	5 ans	2,35 ans	09/05/2019	09/05/2024	20,08	6,25	A	IF	
BF0000001834	3 ans	2,4 ans	27/05/2021	27/05/2024	15,00	5,55	A	IF	
BF0000001875	3 ans	2,48 ans	24/06/2021	24/06/2024	10,51	5,55	A	IF	
BF0000001917	3 ans	2,58 ans	29/07/2021	29/07/2024	16,50	5,55	A	IF	
BF0000001339	5 ans	2,68 ans	05/09/2019	05/09/2024	22,00	6,25	A	IF	
BF0000001990	3 ans	2,84 ans	04/11/2021	04/11/2024	5,67	5,55	A	IF	
BF0000001453	5 ans	3,27 ans	09/04/2020	09/04/2025	54,28	6,25	A	IF	
BF0000001479	5 ans	3,29 ans	17/04/2020	17/04/2025	34,24	6,25	A	IF	
BF0000001685	5 ans	3,88 ans	19/11/2020	19/11/2025	27,05	6,25	A	IF	
BF0000001735	5 ans	4,1 ans	04/02/2021	04/02/2026	33,00	6,25	A	IF	
BF0000001776	5 ans	4,27 ans	08/04/2021	08/04/2026	28,15	6,05	A	IF	
BF0000001792	5 ans	4,33 ans	29/04/2021	29/04/2026	51,50	5,80	A	IF	
BF0000001883	5 ans	4,48 ans	24/06/2021	24/06/2026	38,91	5,80	A	IF	
BF0000001958	5 ans	4,77 ans	07/10/2021	07/10/2026	9,80	5,80	A	IF	
BF0000002006	5 ans	4,84 ans	04/11/2021	04/11/2026	30,80	5,80	A	IF	
BF0000002022	5 ans	4,92 ans	02/12/2021	02/12/2026	29,25	5,80	A	IF	
BF0000001651	7 ans	5,81 ans	22/10/2020	22/10/2027	22,00	6,40	A	IF	
BF0000001669	7 ans	5,85 ans	05/11/2020	05/11/2027	40,40	6,40	A	IF	
BF0000001768	7 ans	6,27 ans	08/04/2021	08/04/2028	59,85	6,25	A	IF	
BF0000001842	7 ans	6,4 ans	27/05/2021	27/05/2028	43,25	6,10	A	IF	
BF0000001891	7 ans	6,48 ans	24/06/2021	24/06/2028	54,31	6,10	A	IF	
BF0000001966	7 ans	6,77 ans	07/10/2021	07/10/2028	33,95	6,10	A	IF	

BF0000001826	10 ans	9,4 ans	27/05/2021	27/05/2031	57,18	6,20	A	IF	
BF0000001925	10 ans	9,58 ans	29/07/2021	29/07/2031	38,50	6,20	A	IF	
Total Obligations Assimilables du Trésor :					1 176,83 Milliards de F CFA				
Bons Assimilables du Trésor									
BF0000001701	1 an	0,24 mois	07/01/2021	05/01/2022	32,98				
BF0000001750	1 an	2,76 mois	25/03/2021	23/03/2022	33,00				
BF0000001784	1 an	3,36 mois	15/04/2021	13/04/2022	33,00				
BF0000001859	1 an	5,28 mois	10/06/2021	08/06/2022	32,24				
BF0000001909	1 an	6,24 mois	08/07/2021	06/07/2022	36,50				
BF0000001941	1 an	8,76 mois	23/09/2021	21/09/2022	45,50				
BF0000001974	1 an	9,36 mois	11/10/2021	09/10/2022	47,06				
BF0000001982	1 an	9,6 mois	21/10/2021	19/10/2022	31,20				
BF0000002014	1 an	10,56 mois	18/11/2021	16/11/2022	31,98				
BF0000002030	1 an	11,52 mois	16/12/2021	14/12/2022	33,00				
Total Bons Assimilables du Trésor :					356,46 Milliards de F CFA				

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres admis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaire (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie financée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme)

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêts sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursables.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre devise.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapportée au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Taux de pauvreté : nombre de pauvres parmi la population totale. Il est généralement calculé sur la base d'un seuil de pauvreté équivalent de 1,25 dollars fixé par la Banque mondiale.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$). Les termes d'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter

une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ($T < 100$). Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixe) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



*Ensemble, construisons
l'UMOA de demain*



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org